S/ARRET

REPUBLIQUE DU TCHAD

"Unité - Travail - Progrès"

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

HAUT-COMMISSARIAT CHARGE DU
PLAN ET DES AIDES EXTERIEURES

INTERNATIONAL MONETARY FUND
Joint Library
Washington, D. C. 20431
WORLD BANK GROUP - IBRD-IDA-IFC

P R O J E T

POUR UN PLAN DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL

POUR LA DECENNIE 1971-1980

Juin 1971

SOMMAIRE

PROJET POUR UN PLAN DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL POUR LA DECENNIE 1971-1980

		Pages
Note préliminaire		
Première Partie -	LES PRINCIPES DE LA PLANIFICATION DU DEVELOPPEMENT AU COURS DE LA DECENNIE 1971-1980	I
	-LA PLANIFICATION GLOBALE	I - 1
-Section 1	- Présentation générale du Plan d'action décennal	
-Section 2	- Les perspectives de développement pour la décennie 1970	I - 3
	-Sous-section 21 - L'évolution économique passée	I - 3
	-Sous-section 22 - L'évolution économique à prévoir pour la décennie 1970	I - 9
	-Sous-section 23 - Les principes de la politique de planification	I -14
-Section 3	- Les actions de développement	I -19
-Section 4	- Le cadre institutionnel	I -40
	-Sous-section 41 - L'organisation de la planification au Tchad	I -40
	-Sous-section 42 - La rationalisation des structures et de la gestion	I -44
Deuxième Partie -	LES BASES DE LA PLANIFICATION DU DEVELOPPEMENT AU COURS DE LA DECENNIE 1971-1980	
	- LA PLANIFICATION SECTORIELLE	II
-Section 1	- La population du Tchad	II - 1
-Section 2	- Les activités du secteur primaire	II -10
	- Sous-section 21.- L'Agriculture	II -10
	- Sous-section 22 - L'Elevage	II -33
	-Sous-section 23 - La Pêche et les Forêts	II -45

../..

		Pages
-Section 3	- Les activités du secteur secondaire	II - 50
	- Sous-section 30 - L'ensemble du secteur secondaire	II - 50
	- Sous-section 31 - Les Mines et Carrières	II - 53
	- Sous-section 32 - L'EAU	II - 55
	- Sous-section 33 - L'Electricité	II - 59
	- Sous-section 34 - Les Produits Pétroliers	II - 61
	- Sous-section 35 - Les activités industrielles et artisanales de transformation	II - 63
	- paragraphe 351 - Les produits alimentaires	II - 63
	- paragraphe 352 - Les produits textiles	II - 84
	- paragraphe 353 - Les autres produits	II - 87
	- Sous-section 36 - Bâtiment et Génie Civil	II - 93
-Section 4	- Les activités du secteur tertiaire	II - 95
	- Sous-section 41 - Transports et communications	II - 95
	- Sous-section 42 - Banques et Assurances	II -112
	- Sous-section 43 - Le Commerce	II -113
	- Sous-section 44 - Les services divers	II -114
-Section 5	- L'Enseignement et la Formation Professionnelle	II -115
	- Sous-section 51 - L'Enseignement Général	II -115
	- Sous-section 52 - L'Enseignement Spécialisé	II -123
-Section 6	- L'Action publique en matière de santé, action sociale et action communautaire	II -128
-Section 7	- Les Services Généraux de l'Etat	II -135
-Section 8	- L'Ensemble des équilibres économiques et financiers	II -139
	- Sous-section 81 - Le Produit intérieur brut	II -139
	- Sous-section 82 - L'Equilibre physique ou en Biens et Services	II -149
	- Sous-section 83 - L'Equilibre financier	II -156

-=-=-=-=-

NOTE PRELIMINAIRE

1 - Ce "PROJET POUR UN PLAN DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE et SOCIAL" n'est pas le Plan de développement adopté par le Gouvernement du TCHAD pour le développement du pays pour la décennie 1971-1980. Il s'agit d'un document d'ordre technique élaboré par une équipe de spécialistes appartenant à diverses disciplines et se proposant d'apporter au Gouvernement les éléments de choix et de décision pour une politique et un dispositif de planification.

2 - Le Projet a été réalisé par une équipe pluridisciplinaire de spécialistes provenant : de l'administration tchadienne et des assistances techniques internationale et bilatérale.

- Cette équipe sous la direction de :

A. VESSE, conseiller principal en planification des Nations Unies

a été ainsi composée :

- pour toute la durée des travaux de planification et l'ensemble des secteurs :

-Mirs :

- LE BOUCHET, conseiller technique du FAC
  -Perspectives décennales et répertoire des projets du secteur secondaire

- AERTS, statisticien-économiste du FAC
  -Statistiques, Comptabilité économique, perspectives décennales et Répertoire des projets du secteur des Transports

- AERTS, statisticien-économiste du FAC
  -Statistiques, Indices synthétiques, et Comptabilité économique du secteur secondaire
  -Synthèses sur la Comptabilité économique et les Perspectives décennales.

- WETTSTEIN, chargé d'études du FAC
  -Statistiques, Comptabilité économique, perspectives décennales du secteur de l'Enseignement (général et professionnel)
  -Comptabilité publique du secteur ETAT
  -Synthèses et mise au point des diverses phases de la Comptabilité et de la planification.

-SABIT NAIM, administrateur civil au Haut-Commissariat au Plan
-Statistiques et Comptabilité économique des organisations financières publiques et privées
-Collecte et élaboration statistique sur divers secteurs de l'économie : coton, élevage.

-NADOUMABE Joseph, agent technique au Haut-Commissariat au Plan
-Statistiques et indices synthétiques pour le Commerce extérieur

-Collecte et élaboration statistiques pour : la population, l'énergie et les prix.

-ABBA-ABBAS, agent technique au Haut-Commissariat au Plan
-Collecte et élaboration statistiques sur : l'enseignement supérieur, les aides extérieures, la fiscalité, l'emploi et les salaires.

-pour une partie de la durée des travaux de planification et un secteur déterminé :

MMrs :

-LEFEBVRE, expert de la F.A.O.
-Planification du secteur agricole

-LEPISSIER, expert de la F.A.O.
-Eléments techniques du Répertoire des projets de développement

-MALIK Abdelkerim, directeur-adjoint du Plan
-Comptabilité économique du secteur de la Construction et des Travaux Publics

-OSTERMAN, conseiller technique du F.A.C.
-Comptabilité de l'aide extérieure

-NOVELLE, conseiller technique du F.A.C.
-Comptabilité économique des administrations publiques tchadiennes

-FAURE, conseiller technique du F.A.C.
-Statistiques et Comptabilité économique sur l'enseignement général et professionnel

-HAROUNA, adjoint technique du Haut-Commissariat au Plan
-Statistiques monétaires et financières

-OANAMO, expert du B.I.T.
-Eléments sur l'emploi dans la fonction publique

-pour certaines questions réclamant l'intervention d'un spécialiste :

-Commerce extérieur, RAYNAL, statisticien de la C.E.A. (Commission économique pour l'Afrique des Nations Unies)

-Démographie :
-GIL, conseiller régional démographe de la C.E.A.

-GENDREAU, démographe chargé de recherche à l'ORSTOM

-Huilerie et savonnerie : BULOT, expert consultant de l'ONUDI

- Les travaux de dactylographie et de ronéotypie ont été assurés :

  - dactylographie : N'DOBY et Mme SAJOUS

  - ronéotypie : RAMADANE et WAGOU

le rapport des valeurs ajoutées unitaires (c'est à dire en gros les produc-

1ère Partie

LES PRINCIPES DE LA PLANIFICATION DU DEVELOPPEMENT AU COURS DE LA DECENNIE 1971 - 1980

Section I

PRESENTATION GENERALE DU PLAN D'ACTION DECENNAL

1- Le deuxième plan de développement du TCHAD a été conçu dans un cadre décennal.

Il est vite apparu que la période habituelle de 4 ou 5 ans n'était pas suffisante pour contenir dans ses limites les actions considérées comme fondamentales pour le développement du pays.

Toutefois à l'intérieur de ce cadre décennal, des Budgets de développement établis périodiquement pourront grouper les actions dont le financement sera considéré comme certain et dont l'ensemble constituera un plan d'action gouvernemental pour une période de temps plus courte que la période décennale.

2- Les dispositions contenues dans ce document présentent les deux caractéristiques :

-Elles ne constituent qu'une partie d'un tout plus vaste concernant le dispositif installé pour l'élaboration et l'éxécution d'une planification de l'activité nationale tchadienne ; dispositif décrit dans le corps du document (1ère partie-section 4)

-Elles ne sont qu'un départ et non un aboutissement. Les données et les conclusions qui sont contenues dans ce document sont l'oeuvre de techniciens. Elles doivent être revues, discutées, reprises en fonction des nécessités de l'action par tous ceux auxquels incombe à divers degrès la responsabilité de la vie de la nation.

3- Le Plan d'action décennal ainsi présenté a pris place dans un ensemble d'études prospectives plus vastes portant sur tous les aspects de l'activité tchadienne au cours de la décennie des années 1970.

Ces études prospectives dont le but a été de chercher ce que pourrait être le Tchad en 1980 s'il mettait en oeuvre les possibilités qui se présentent à lui au seuil de la décennie, reposent sur deux séries de travaux :

-des études rétrospectives, au cours desquelles ont été analysés les structures et les mécanismes de l'économie tchadienne à la veille de la décennie 1970 ainsi que leur évolution au cours de la décennie des années 1960.

-l'établissement d'un Répertoire des projets de développement dans lequel ont été regroupées toutes les suggestions de réalisations physiques émises par les Services techniques et administratifs responsables et analysés dans leurs principales caractéristiques technico-économiques les projets de développement auxquels peuvent donner lieu ces suggestions.

4- Ce Plan d'action est constitué :

-des principes de base sur lesquels le gouvernement entend fonder sa politique de développement du pays ;

-des analyses sectorielles, : rétrospectives, prospectives et opérationnelles pour l'établissement de plans sectoriels.

Il sera accompagné, établi à l'échelle du Haut-Commissariat au Plan
-d'un Plan financier
-d'un Plan pour l'emploi et la formation professionnelle
-d'un Plan régional

Il sera suivi de Plans sectoriels élaborés en commun entre le Haut-Commissariat au Plan et les Services administratifs responsables.

5- Ce Plan d'action et les plans et documents satellites qui l'accompagneront devront faire l'objet d'une révision annuelle.
en fonction des renseignements tirés de l'analyse continue du passé, des nouvelles données de la prospective, de l'évolution de la conjoncture et des possibilités éventuelles de réalisations physiques et de disponibilités financières nouvelles.

6- L'esprit qui a présidé à l'élaboration de ce Plan d'action s'est beaucoup plus attaché à obtenir un Plan de politique économique/de projets de développement comme il est d'usage dans beaucoup de plans d'inspiration administrative.
Cette manière de voir s'impose pour un pays comme le Tchad qui n'est pas maître de la plus grande partie du financement de ses projets de développement.
Ceux-ci dépendent des aides extérieures, et pour leur nature et pour leur montant global.
Le choix des projets des investissements et leur hiérarchie établis par le Tchad présentent un important aspect indicatif ; Leur programmation devient en conséquence un travail dont la réalité est très aléatoire ; des décisions unilatérales de la part des aides extérieures peuvent fréquemment la modifier profondément.
L'écueil a été tourné en portant plus particulièrement la prévision de l'action gouvernementale sur les principes qui devront inspirer sa politique de développement, principes qui devront être mis en oeuvre quelque soit le choix qui aura été effectué parmi les projets présentés.

Beaucoup plus qu'un itinéraire constitué par des lieux et par des dates, le Plan d'action a été çonçu comme un dispositif comprenant une boussole, un gouvernail et un changement de vitesse permettant la progression optimum (la plus rapide et la plus équilibrée) parmi les changements et les aléas de la réalité économique,

1/ qu'un catalogue

Section 2

LES PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT POUR LA DECENNIE 1970

Sous-Section 21

L'EVOLUTION ECONOMIQUE PASSEE

1 - On estime le Produit intérieur brut du Tchad en 1968 à plus de 60 milliards de francs. Le produit intérieur brut par habitant serait donc au moins de 17.200 francs par an.
La portée de ces chiffres est limitée étant donné qu'une partie importante des flux économiques de l'économie traditionnelle soit échappe à la mesure, soit est l'objet de mesures fort imprécises et souvent arbitraires.

Il est beaucoup plus significatif et utile de considérer le taux de progression de l'économie.

On a estimé que le Produit intérieur brut avait progressé de 5,5% par an au cours de la période 1963-1968 - (Il semble d'ailleurs qu'on puisse adopter ce taux de progression pour toute la période des années 1960).
Cette progression est la résultante d'accroissements portant sur les composantes suivantes de l'économie :

-Production des entreprises : 4,6 %
dont :
-production autoconsommée : 1,6 %
-production commercialisée : 6,9 %

-Production des administrations publiques : 10,7 %
(mesurée par les salaires distribués par ces administrations)

Par tête d'habitant, la progression globale a été de l'ordre de 3,8 %. (A ce rythme, il faut 20 ans pour doubler le niveau de vie individuel).

2 - Les structures de l'économie tchadienne à la veille de la décennie (en 1968)

-21-Ce sont les besoins qui sont la raison d'être du développement

En 1968, ils s'élèvent à 74,55 milliards et sont les suivants :
-la consommation de la population (dite des ménages) : 48,26
-soit sous la forme de biens et services autoconsommés ou achetés dans les magasins et sur les marchés, consommations dites "individuelles" : 44,41
dont :
-autoconsommation : 20,45
-production commercialisée : 23,96

-soit sous la forme de services fournis gratuitement par les administrations publiques pour la culture, la santé et le bien être des populations, consommations dites "collectives" : 3,85
dont :
-enseignement et culture : 2,48
-santé : 1,16
-bien être et action sociale : 0,21

-l'accumulation de capital fixe pour assurer le développement de la société : 6,69

-les frais de fonctionnement des Services généraux de l'Etat : 5,99

-les frais de fonctionnement des Services de l'Etat destinés à réglementer et promouvoir la vie économique : 2,36

-les exportations destinées à fournir au pays le pouvoir d'achat sur l'extérieur dont il a besoin : 11,25

-A noter :

-la proportion par rapport au PIB :

-des consommations individuelles et collectives des populations : 82,5 %

-de l'accumulation de capital fixe : 11,5 %

-des exportations : 20 %
(et 70 % des importations)

-des frais généraux de la nation (Services généraux de l'Etat) 10%

-des frais de fonctionnement des Services de l'Etat s'occupant du développement économique : 4 % (5 % par rapport à la Production intérieure brute).

-22-Pour satisfaire ces besoins, les ressources proviennent :

-de l'activité du pays pour 58,53 milliards
(Il s'agit du Produit intérieur brut constitué par les flux de l'économie qui ont pu être recensés)
-se ventilant entre :

-production autoconsommée : 20,45

-production commercialisée : 38,08

-des importations de biens et services : 16,02

La satisfaction des besoins du pays s'effectue donc en gros dans la proportion suivante : 70 % par l'activité intérieure, 30 % par le recours à l'extérieur.

-23-Les caractéristiques de l'activité intérieure -

-231-On a retenu pour le PIB, le montant 58,53 milliards

C'est la somme des revenus créés par l'activité intérieure (c'est à dire la somme des activités des nationaux et non nationaux)
Ce produit est le fait :

-de l'activité des entreprises : 46,92, soit 80 %

-de l'activité des administrations publiques : 7,68, soit 13 %

-de l'activité de salariés travaillant pour les organismes autres que les entreprises : 0,20

-des droits d'entrée sur les produits importés : 3,73 soit 6,4 %

-232-La production intérieure des entreprises -

-2321-Elle se compose :

-d'une partie autoconsommée : 20,45 soit 44 %
provenant essentiellement du secteur primaire : 20,05 (agriculture : 13,07 ; l'élevage : 5,87 ; pêche : 1,71) et du secteur secondaire : 0,40.

-d'une partie commercialisée dite "production intérieure brute des entreprises au prix du marché" : 26,47, soit 56 %

-2322-La production intérieure brute des entreprises : 26,47 est constituée par :
-la production intérieure brute des entreprises au coût des facteurs : 23,97, soit 90,5 %
provenant :
-du secteur primaire : 9,33
-du secteur secondaire : 3,21
-du secteur tertiaire : 11,43

-les impôts indirects perçus par l'Etat sur cette production : 2,50

-2323-Les impôts majorent donc les coûts de :
-pour les importations : 27 %
soit suivant les catégories de produits :
-biens de consommation : 45 %
-matières premières et demi-produits : 7,8 %
-biens d'équipement : 18,4 %

-pour la production intérieure : 10,3 %
soit suivant les catégories de produits
-secteur primaire : 2,1 %
-secteur secondaire : 52,9 %
-secteur tertiaire : 5,2 %

-pour l'ensemble des biens et services utilisés (commercialisés) 16,4 %

-2324-La fonction globale de production -

-23241-Le rapport facteurs/produits -

-La valeur globale à la vente de la production commercialisée (après déduction des impôts indirects) des entreprises est de 42,97 milliards.

-Pour obtenir cette production, il a fallu des consommations intermédiaires en biens et services s'élevant à
-pour le total : 19,00
-pour les seules consommations intermédiaires importées : 6,63
dont :
-biens : 4,60
-services : 2,03

-D'où les caractéristiques :
-rapport consommation intermédiaire/produits : 44,2 %
-rapport importations pour la consommation intermédiaire/produits 15 %.

-Ce dernier rapport est particulièrement important. Il signifie qu'en moyenne pour obtenir au Tchad une production de 100 (ou satisfaire une demande de 100), il faut importer en biens et services divers nécessaires à la fabrication du produit 15 (dont 10 en biens et 5 en services).
Ce rapport est 21 % si on considère l'ensemble des facteurs importés consommation intermédiaire et revenus expatriés.

-23242-Le rapport travail/produits -

-Pour obtenir les valeurs ajoutées engendrées par les entreprises dans les différents secteurs, il a fallu une population active masculine (nationaux et non nationaux) de :
-secteur primaire : 802.000
-secteurs secondaire et tertiaire : 78.400

-Les valeurs ajoutées (sans les droits d'entrée) créés par actif sont de:
-dans le secteur primaire : 36.000 F
-dans les secteurs secondaire et tertiaire : 222.000 F
Le rapport entre secteurs non primaires et secteur primaire est de : 6,5
Si on considère les seuls nationaux, les valeurs ajoutées et le rapport entre les deux secteurs deviennent :
-secteur primaire : 36.000 F
-secteurs secondaire et tertiaire : 142.000 F
-rapport secteurs non primaires au secteur primaire : 3,9

-23243-Le coefficient de capital -

-Il est faible.
Pour l'année 1968, il a été de l'ordre de 1,6 (accroissement du PIB : 3,7 milliards ; capital fixe investi : 5,9 milliards)

Au cours de la période 1963-1968, il a du être voisin de 2
Pour les seules industries de transformation, il a été de : 1,85.

-La conséquence en est que le taux d'investissement (11,5 % en 1968) se situe dans un ordre de grandeur qui permet à l'accroissement de la production de dépasser l'accroissement de la population.

-233-La production intérieure brute des administrations publiques -

-2331-Sa valeur globale a été estimée à 12,74
dont :
-une faible partie commercialisée : 0,54
-la majeure partie consistant en la fourniture gratuite de services à la collectivité : 12,20

-2332-Les caractéristiques de cette production -

-23321-Le rapport facteurs/produits -

-rapport dépenses de matériel/valeur globale des dépenses courantes : 39,6%
-rapport salaires (valeur ajoutée)/valeur globale des dépenses courantes : 60,4 %
-rapport dépenses de matériel/salaires : 66 %

-23322-Le rapport Travail/Produits -

-Les effectifs des administrations publiques sont de : 13.710
dont :
-africains : 11.500
-non africains : 1.210

-Les valeurs ajoutées créées par actif (salaires moyens) sont de :
-pour l'ensemble : 560.000 F
-dont :
-administrations tchadiennes : 440.000 F
(pour : 11.500 africains, 275 non africains)
-assistance technique financée sur aide extérieure : 2.380.000 F
(810 non africains)
-administrations non tchadiennes : 495.000 F
(pour 990 africains, 125 non africains)

-24-Les revenus engendrés par l'activité intérieure -

-241-Ils sont égaux au montant du PIB, soit 58,53 milliards
dont :
-sous la forme d'autoconsommation : 20,45
-sous la forme de revenus monétaires : 38,08

-242-La distribution des revenus monétaires : 38,08 s'est effectuée ainsi, après les opérations de production :
-à l'Etat (impôts indirects nets) : 6,23
-aux salaires : 11,77
dont :
-aux africains : 7,61
-aux non africains : 4,16
(y compris salaires des assistants techniques fournis par l'aide extérieure)

-aux exploitants agricoles et entrepreneurs des secteurs secondaire et tertiaire : 20,08
-aux africains : 17,76
-aux non africains: 2,32

-243-La distribution des revenus monétaires : 38,08 s'est effectuée ainsi après le versement des impôts directs :
-à l'Etat : 9,09
-aux africains : 23,79
-aux non africains : 5,20

-244-L'utilisation des revenus monétaires : 38,08 s'est effectuée ainsi

-Transferts nets à l'extérieur : 2,15
-salaires : 1,36
-revenus d'exploitation : 0,79

-Revenus utilisés à l'intérieur : 35,93
-Etat : 9,09
-Africains : 23,79
-Non africains : 3,05

-245-A noter -

-la pression fiscale
-fiscalité directe : 7,5 % de l'ensemble des revenus monétaires
-fiscalité globale : 23 % de l'ensemble des revenus monétaires
15,5 % de l'ensemble des revenus monétaires et non monétaires (PIB)

-les transferts de revenus à l'extérieur
-transferts de revenus :
-transferts bruts : 6% des revenus monétaires
-salaires : 11,5 % de l'ensemble des salaires
32,7 % des salaires des non-africains
-revenus bruts d'exploitation
4 % de l'ensemble des revenus bruts d'exploitation
34 % des revenus bruts d'exploitation des non africains.

-transferts nets après déduction de rapatriement de revenus vers le Tchad), 5,7 % des revenus monétaires

-revenus distribués à l'intérieur :

-94,3 % de l'ensemble des revenus monétaires engendrés par la production intérieure

-96 % de l'ensemble des revenus monétaires et non monétaires engendrés par la production intérieure

-25-L'équilibre financier -

-251-Les besoins financiers -

-Ils se sont élevés en 1963 à 63,68 milliards

-et proviennent :

-de la consommation finale (des ménages et des administrations) : 56,23 (Ne sont considérés dans cette consommation que les ménages résidents)

-de l'accumulation de capital fixe : 6,69

-du remboursement de la dette publique : 0,76

-252-Les ressources financiers -

-Au total : 63,68, elles proviennent :

-des revenus provenant de l'activité intérieure et distribuées dans le pays : 56,38

-de la diminution des liquidités extérieures : 0,11

-et de l'apport de l'extérieur : 7,19
constitué par :

-la dette de l'extérieur sous forme de pensions civiles et militaires versées aux ménages : 1,53

-l'aide extérieure sous forme de dons : 5,58

-l'apport net de l'extérieur en capitaux : 0,08
(investissements et prêts)

-253-et sous une forme plus schématique -

-Besoins : 6,54
: solde net de l'activité intérieure : Besoins de la population résidente moins Revenus distribués à l'accasion de l'activité de cette population

-Ressources : 6,54
: apports nets de l'extérieur

-254-A noter -

-la part de l'apport net extérieur par rapport aux besoins de l'activité nationale :

-10,1 % si on considère la totalité de l'apport extérieur

- 7,7 % si on déduit de cet apport les pensions civiles et militaires qui constiuent une espèce de dette de l'extérieur envers le Tchad

-l'apport net de l'extérieur n'est pas à confondre avec l'aide nette de l'extérieur
C'est le solde de revenus, transferts et mouvements patrimoniaux qui comprennent l'aide extérieure mais aussi tous les mouvements avec l'extérieur issus de l'activité nationale.

-le remboursement de la dette publique représente :

-1,3 % du PIB

-7,6 % des exportations.

-Sous-Section 22-

L'EVOLUTION ECONOMIQUE A PREVOIR POUR LA DECENNIE 1970

1 - Le développement à prévoir pour la décennie 1970 et les principes de politique économique à mettre en oeuvre -

seront déterminés à partir des paramètres caractérisant la structure de l'économie tchadienne et son développement à la veille de la décennie et mis en évidence dans les paragraphes précédents.
Ces paramètres sont relatifs à :

-11- Le taux de progression global de l'économie : 5,5 %
dont :
- -pour l'économie monétaire : 7,7 %
- -pour l'économie non monétaire : 1,6 %

Le taux de progression de l'économie monétaire 7,7 % a pratiquement été du même ordre que celui de la population active non agricole.

-12- L'importance relative dans l'économie monétaire de l'activité des entreprises et des administrations

-Taux de progression :
- -des entreprises : 4,6 %
  - -dont : économie monétaire : 6,9 %
- -des administrations tchadiennes publiques : 10,7 %
  (financées sur ressources intérieures)

-Le taux de progression des administrations tchadiennes financées sur ressources intérieures : 10,7 %
est la résultante des taux de progression :
- -des Services généraux de l'Etat : 13,8 %
- -des Services économiques : 2,7 %
- -des Services d'enseignement, santé, actions sociale et communautaire : 10,2 %

-13- L'importance relative dans l'économie des entreprises des économies agricole et non agricole.

-taux de progression : des économies :
- -agricole (secteur primaire) 1,9 %
  (dont partie commercialisée seulement : 2,5%)
- -non agricole : (secteurs secondaire et tertiaire): 9,2 %

-taux de progression des populations :
- -rurale : 1,2 %
- -urbaine : 7,0 %

-rapport des populations : (année 1968)
- -population active non agricole / population active agricole
  (population masculine seulement) : 11,8 %
- -population urbaine/population rurale : 10 %

-Le rapport des valeurs ajoutées par les secteurs secondaire et tertiaire d'une part et le secteur primaire d'autre part est de 59 %.

tivités des populations actives) entre secteurs non primaire et primaire est de l'ordre de 3,9.
(population africaines seulement)

-14-L'accumulation de capital fixe -

Elle s'effectue suivant les caractéristiques :
-taux d'investissement (en 1968) : 11,5 % du PIB
-coefficient marginal de capital (en 1968) : 1,6
-coefficient moyen de capital pour les industries de transformation (1963-1968) : 1,85

-15-Le rapport facteurs importés/production -

En 1968 :
-ensemble des facteurs importés : 20,7 %
-dont :
-biens et services importés : 15,4
-revenus expatriés du travail et capital : 5,3 %

-16-La pression fiscale -

-mesurée au PIB : 15,5 %
-mesurée à la partie du PIB monétaire : 23,8 %
-mesurée à l'ensemble des revenus monétaires dont le pays a disposé : 23 %

-17-La part des revenus de la population africaine dans l'ensemble des revenus issus de l'activité intérieure -

-en considérant le PIB : 79,5 %
-en considérant la seule production intérieure brute : 82 %

-18-La part des revenus transférés à l'extérieur dans le total des revenus engendrés par l'activité intérieure : 5,7 %

-19-La part des deux catégories de ressources financières : celles provenant de l'activité intérieure et celles provenant de l'extérieur dans le financement des besoins de la population résidente du pays pour leur consommation et leurs investissement est de :
-90 % pour les ressources provenant de l'activité intérieure
-10 % pour les ressources provenant de l'extérieur

-20-L'aide extérieure nette représente 72 % des ressources provenant de l'extérieur, 9,9 % des besoins de l'économie globale, et près de 16 % de l'économie monétaire.

2 - Les paramètres adoptés pour la décennie 1970 concernant les caractéristiques des structures de l'économie tchadienne et de son développement -

-21-Le taux de progression global de l'économie -

-Il sera au moins de 5,4 %, soit du même ordre de grandeur que celui observé pour la période 1963-1968. Mais sa répartition suivant les composantes de l'activité nationale sera très différente.

-Il a été établi sur les bases suivantes :
-le taux de progression de l'économie non monétaire sera au moins égal à celui de la population rurale ;
-le taux de progression de la production des entreprises appartenant à l'économie monétaire a été choisi d'une part en fonction des tendances du passé, et d'autre part à partir des estimations d'augmentations de la production que pourraient entraîner les projets de développement à mettre en oeuvre.

-Le taux de progression global se répartira suivant les deux économies :
  -économie monétaire : 6,9 %
  -économie non monétaire : 1,8 %

-Il est à préciser que ce taux de progression, le plus important des paramètres de projection postule au moins l'hypothèse : qu'il n'y aura pas au cours de la décennie de modifications très grandes dans les caractéristiques de l'économie tchadienne, comme par exemple la découverte de gissements miniers ou pétroliers. Dans le cas contraire, ce taux pourrait alors être modifié sensiblement.

-22-L'importance relative dans l'économie de l'activité des entreprises et des administrations publiques -

-Le taux de progression pour l'ensemble des administrations publiques deviendra : 4,3 %.
Il sera la résultante des taux de progression :
  -des activités administratives financées sur ressources intérieures : 5,8 %
  -des activités administratives financées sur aide extérieure : supposées constantes au cours de la décennie.

-Le taux de progression pour les administrations tchadiennes financées sur ressources intérieures deviendra donc 5,8 % au lieu de 10,7 %
Il sera la résultante des taux de progression :
  -des Services généraux de l'Etat : 4,7 % au lieu de 13,8 %
  -des Services économiques : 7,2 % au lieu de 2,7 %
  -des Services d'enseignement, de santé, actions sociale et communautaire : 7,2 % au lieu de 10,2 %.

-La part des salaires distribués par les administrations publiques dans le PIB représentera en 1980 :
  -pour l'ensemble des administrations : 11,5 % au lieu de 13,1 % en 1968
  -pour les seules administrations financées sur ressources intérieures : 9,3 % au lieu de 8,8 % en 1968.

Pour la partie commercialisée du PIB, ces taux deviennent :
  -pour l'ensemble des administrations : 15 % en 1980 au lieu de 20,1 % en 1968
  -pour les seules administrations financées sur ressources intérieures : 12,1 % au lieu de 13,6 % en 1968

-23-L'importance relative dans l'économie des entreprises des économies agricole et non agricole -

-Les taux de progression deviendront en 1980
  -pour l'économie agricole (secteur primaire) : 3,4 % au lieu de 1,9 %
  -pour l'économie non agricole (secteurs secondaire et tertiaire) : 8,3 % au lieu de 9,2 %

-Les taux de progression des populations deviendront en 1980
  -population rurale : 1,3 %
  -population urbaine : 7,3 %

-Le rapport entre population urbaine et population rurale deviendra en 1980 : 22,2% au lieu de 11,1 %.

-Le rapport des valeurs ajoutées par les secteurs secondaire et tertiaire d'une part et le secteur primaire d'autre part deviendra en 1980 : 192 % au lieu de 59 %..

-Les valeurs ajoutées unitaires (c'est à dire en gros les productivités des populations actives) se modifieront dans un sens plus favorables à l'agriculture. La valeur ajoutée dans l'agriculture par actif pourrait augmenter en gros de 26 % et atteindre 46.000 F.

La valeur ajoutée dans les autres secteurs par actif pourrait augmenter en gros de 24 % et atteindre (pour la population active africaine) 275000 F.

Le rapport secteurs non primaires au secteur primaire resterait de l'ordre de 6.

-Sur ces bases, l'accroissement attendu de la production intérieure brute des entreprises proviendrait :

	Total	accroissements des populations actives	productivités
-Ensemble de la production (milliards)	42,88	25,13	17,75
-dont :			
-secteur primaire	14,87	5,92	8,95
-autres secteurs	28,01	19,21	8,80

-24-L'accumulation de capital fixe -

-Le taux de productivité du capital fixe ne pourra pas probablement se maintenir à un niveau aussi favorable que celui qui a été le sien au cours des années 60.

Pour l'industrie de transformation, le coefficient de capital estimé pour les nouveaux investissements à prévoir est de l'ordre de 2,7 (il a été de 1,85 au cours des années 1963-1968).

-Le taux d'investissement en capital fixe a été de 11,5 % du PIB en 1968. Un des objectifs de la décennie devra être de le porter à 15 % du PIB.
Ceci permettrait dans le cas où le coefficient de capital se dégraderait et deviendrait égal à 3 de maintenir la croissance à un taux annuel de 5 %.
(Il est à noter que dans les conditions enregistrées pour l'année 1968 taux d'investissement : 11,5 % du PIB, coefficient de capital : 1,6 le taux de croissance est de 7,2 %).

-25-Le rapport facteurs importés/Production -

-Il est de 20,7 % en 1968.
-L'objectif pour la décennie sera de le diminuer par :
  -l'élaboration de technologies mieux appropriées aux ressources naturelles du pays
  -la formation professionnelle intensive
  -l'organisation et le développement de l'entreprise africaine

Il ne semble pas toutefois que ce rapport puisse être sensiblement réduit au cours de la décennie.

-26-La pression fiscale -

-La part des dépenses de l'Etat par rapport au PIB n'étant pas très différente en 1980 par rapport à 1968, il ne semble pas que la pression fiscale (près de 24 % du revenu monétaire en 1968) doive subir une grande modification.

-Par contre sa composition devra être sensiblement modifiée. Une partie de la fiscalité perçue sur les biens de consommations importés (qui diminueront en valeur relative) devra l'être sur les produits fabriqués localement ou sur les revenus engendrés à l'occasion de ces nouvelles productions.

-27-La répartition des revenus engendrés par la production intérieure entre revenus distribués à l'intérieur et revenus expatriés -

-Elle pourra s'améliorer en faveur des revenus distribués à l'intérieur par : l'africanisation des postes de travail (formation professionnelle) et par le développement de l'entreprise africaine.
-De toute façon les gains en valeur absolue ne seront pas énormes.

-28-L'apport extérieur -

-A condition de respecter une politique rigoureuse en matière de finance publique (taux de progression inférieur à 6 %) les besoins en apport net extérieur en 1980 ne devraient pas être sensiblement supérieurs par rapport à l'année 1968 : de l'ordre de 8 milliards environ (dans l'hypothèse d'investissements en capital fixe égaux à 15 % du PIB).

-29-REMARQUE FONDAMENTALE -

-La validité du schéma qui précède est essentiellement lié au respect des taux de progression envisagés pour les dépenses des administrations publiques, notamment du taux global de progression qui ne saurait dépasser 6 % par an pour la décennie, lui même étroitement subordonné au taux de progression des dépenses des Services généraux qui ne saurait dépasser 5 %.

A ce compte là une bonne partie des investissements en capital fixe dont aura besoin le Tchad en 1980 pourrait être financéepar l'épargne nationale.
(au moins la moitié)

Sous-Section 23

LES PRINCIPES DE LA POLITIQUE DE PLANIFICATION

1- L'objectif de base que se propose le gouvernement du Tchad pour la décennie est au moins, le doublement du revenu monétaire national dans le but d'accroître le niveau culturel et le bien être matériel de l'homme tchadien.
Cet objectif réalisé porterait en 1980 à près de cent milliards de francs 1968, ce revenu monétaire.

2- Le doublement du revenu monétaire permettra d'accroître sensiblement les consommations individuelles et collectives des populations.

Les consommations individuelles sont les consommations de biens matériels et de services vendus sur les marchés et dans les magasins.
Les consommations collectives sont les services rendus par l'Etat aux populations notamment dans les domaines de l'enseignement, de la santé, de l'hygiène et de la sécurité publiques.

3- La politique de développement mise en oeuvre considérera comme hautement prioritaires les actions motrices du développement.

La sélection de celles-ci se fera en fonction des critères suivants :

-31-L'accroissement du pouvoir d'achat à l'extérieur

-Cet accroissement est d'une nécessité absolue. C'est lui qui permettra au pays d'acquérir les matières premières et les équipements nécessaires à ses entreprises et les biens de consommation qu'il ne pourra pas fabriquer. C'est lui qui lui donnera ce pouvoir d'achat en produits extérieurs sans lesquels un pays ne peut que difficilement vivre et se développer.

-Cet accroissement sera obtenu essentiellement par le développement de la production et des exportations de 3 produits : le coton, la gomme arabique et la viande de boeuf.
L'accroissement de la production de coton sera obtenu par une productivité accrue des exploitants (avec l'utilisation d'engrais, insecticides et équipements mécaniques).
L'accroissement de la production de gomme arabique sera obtenu par la création de nouvelles plantations et l'amélioration de la productivité de celles existantes.
L'accroissement de la production de viande de boeuf pose des difficultés dues surtout aux différences qui existent entre le prix de vente de la viande dans les lieux de consommation et les prix d'achat des équipement ou matières qui seraient nécessaires pour accroître le troupeau ou le moderniser. Toutefois l'objectif que s'est assigné le Plan ne semble pas et de loin très difficile à atteindre.

-32-La création de nouvelles activités de production

-Il en a été distingué 3 groupes :

-321-Les activités de production destinées à obtenir des produits jusqu'à présent importés.

-Le rôle de cette substitution aux importations de produits fabriqués localement est du même type que celui du développement des exportations. Il accroît, lui aussi le pouvoir d'achat à l'extérieur en réduisant le déficit de la balance commerciale.
Par ailleurs, la création de ces nouvelles activités se justifie par l'existence d'une demande, celle qui précisément détermine l'importation des produits correspondants.

-Les produits entrant dans ce groupe sont les produits importés pour lesquels on a estimé que leur chiffre d'affaires actuel ou à prévoir pour la décennie permet la création d'une production locale.
Ce sont essentiellement des produits industriels : le sucre, les cigarettes, le savon, les allumettes, les tissus et vêtements.

-322-Les activités de production dérivées des activités du groupe précédent.

-Ces activités de production sont celles destinées à fournir les matières premières aux activités industrielles nouvellement installées énoncées ci-dessus.

-Elles concerneront des produits essentiellement agricoles : la canne à sucre, le tabac, les oléagineux.
Certaines de ces activités sont pratiquement à créer en totalité : la canne à sucre, le tabac. D'autres ne seront que stimulées : le karité.

-323-Les activités de production créées par la transformation d'activités existantes

-Ce sera le cas de la construction de bâtiments et des travaux de génie civil.
Certes, ces activités existent déjà.
Mais elles s'exercent dans des conditions technologiques telles que la faible part des ressources intérieures utilisées leur donne davantage le caractère d'importations que de productions nationales.

-Il s'agira ici :
-d'abord, d'adopter des techniques de construction permettant d'utiliser davantage de ressources humaines et matérielles locales ;
-ensuite, de créer des entreprises tchadiennes qui seules sont en mesure d'apporter le maximum de revenus distribués à l'intérieur du pays.

-33-Un effort intense en faveur de la formation générale et professionnelle

-Les résultats à atteindre sont :
-la progression continue et accélérée des productivités générale et sectorielle, génératrices essentielles de développement
-l'accroissement et l'amélioration de la population active qualifiée rendant possible la création de nouvelles activités et permettant à celles-ci d'apporter leur contribution maximum à la création du revenu national.
-le remplacement de l'assistance technique par les techniciens locaux permettant ainsi dans le montant de l'aide extérieure d'accroître la partie réservée aux investissements

-L'effort se fera pour tous les aspects que peut prendre cette formation. Il sera donné une grande importance à la formation interne : celle qui se fait à l'intérieur des entreprises et des administrations.

-34-L'amélioration des liaisons du pays avec l'extérieur

-Le but est de réduire toujours davantage les coûts de transport entre le Tchad et les pays clients ou fournisseurs.
Le résultat en est évidemment la réduction des prix des produits concernés, avec le double effet :
-amélioration des termes de l'échange avec l'extérieur
ce qui accroît le pouvoir d'achat du pays en produits étrangers
-amélioration de l'équilibre des prix intérieurs

-Le principe adopté sera d'utiliser concurrentiellement toutes les liaisons avec l'extérieur dont le pays pourra disposer et donc par conséquent de ne conférer la préférence à aucune.

-35-La recherche des possibilités du milieu

-Le but est la connaissance toujours plus approfondie du patrimoine naturel et des mécanismes socio-économiques et l'élaboration de technologies appropriées à ceux-ci.

-Les deux objectifs considérés comme primordiaux pour la décennie seront :
-l'évaluation des richesses minières du pays
-la résolution des deux difficultés majeures que rencontre le pays pour son développement : le manque de produits énergétiques et de matériaux de construction.

-36-Le développement d'une épargne nationale

-Le but est de permettre au pays à la fin de la décennie de pouvoir financer lui-même une partie de son développement.

-Les moyens utilisés seront notamment :
-pour dégager une épargne publique : la réduction de la croissance du coût des Services généraux de l'Etat
-pour inciter à la construction d'une épargne privée : le développement du crédit populaire (pour la construction de logements dans les villes, l'équipement des ruraux,...).

4- Les structures socio-économiques du Tchad en 1980 -

-La mise en oeuvre de la politique décrite ci-dessus aboutira aux transformations socio-économiques suivantes :

-41-Modification de l'importance relative des secteurs d'activité dans l'activité globale

-Le secteur secondaire devrait croître sensiblement en importance relative. En 1968, les produits industriels représentent 49,7% dans les besoins globaux en biens et services ; mais par contre la valeur ajoutée par ce secteur n'est que 11,3 % de la valeur ajoutée par l'ensemble des entreprises.

-L'accroissement en importance du secteur secondaire résultera de la part faite dans la décennie aux actions d'industralisation.

-42-Modification de l'importance relative des populations rurale et urbaine

-On estime que la population urbaine doublera au cours de la décennie, alors que la population rurale ne croîtra que de 1[illegible] % en 10 ans.
La population vivant dans les centres de plus de 5.000 habitants passera donc de 350.000 en 1968 à 814.000 en 1980.
La population de Fort-Lamy : 132.000 habts. en 1968 atteindra 332.000 habitants en 1980.

-43-Amélioration des termes de l'échange intérieurs pour les produits provenant du secteur primaire -

-Cette amélioration sera la conséquence des modifications intervenues dans l'importance relative des secteurs d'activité et des deux catégories rurale et urbaine des populations.
Il en résultera une amélioration des prix des produits de l'agriculture par rapport aux prix des produits provenant des autres secteurs.

-44-Amélioration de la productivité dans le secteur agricole -

-Elle sera la conséquence de l'amélioration du pouvoir d'achat des agriculteurs. Ceux-ci avec des recettes plus importantes pourront acquérir les semences, engrais, insecticides, équipements nécessaires à l'accroissement de leur productivité.

-45-Amélioration des conditions de la commercialisation des produits du secteur primaire et régularisation des prix intérieurs de ces produits -

-La croissance plus grande des autres secteurs que celle du secteur primaire permettra d'augmenter l'importance de la partie commercialisée de la production du secteur primaire par rapport à l'ensemble de la production de ce secteur.
C'est ainsi qu'en 1968 la production commercialisée de ce secteur représente en valeur 32,2 % de la production totale du secteur. En 1980 ce pourcentage deviendra 44 %
-La conséquence sera une amélioration des conditions de la commercialisation des produits du secteur primaire par :
- -des cours plus réguliers : les fluctuations de la production commercialisée devenant en valeur relative moins grandes par rapport aux fluctuations de la production totale.
- -des coûts de commercialisation plus réduits par rapport aux prix de vente ; provenant de l'accroissement des quantités commercialisées.

-46-Accroissement et amélioration globaux du niveau alimentaire -

-L'observation a montré que jusqu'à un certain niveau global de consommation, la production autoconsommée croît avec la production commercialisée. La production totale donc la consommation en seront d'autant accrues.

-47-Equilibre pour les produits alimentaires (d'origines agricole et industrielle) entre besoins et production

-Cet équilibre déjà en bonne voie à la veille de la décennie devrait pratiquement être atteint en 1980. Le Tchad pourra alors produire dans ce domaine pratiquement tout ce dont il aura besoin, à l'exception du thé et de la kola qu'il faudra continuer à importer.

-48-Diversification de la production locale -

-Elle sera la conséquence de la création de nouvelles activités.

-49-Accroissement de la population active salariée -

- Il sera la conséquence de la création de nouvelles activités

-4-10-Accroissement de la productivité de la population active -

-Il sera la conséquence :

-de la spécialisation accrue du travail provenant de la création de nouvelles activités

-de l'accroissement du niveau d'enseignement général et de la formation professionnelle

-de l'utilisation par les producteurs d'équipements et de matières grâce à des recettes accrues

-Cet accroissement général de la productivité aura à son tour comme conséquence la constitution de nouvelles bases pour un développement plus ample. Ainsi sera amorcé le processus de développement continu et accéléré.

S e c t i o n 3

LES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT

1- Elles sont de deux ordres :

-11-Les actions d'ordre juridique et administratif

-Elles sont
-constituées par la législation et la règlementation destinées à améliorer les mécanismes économiques et financiers et ainsi à accroître la productivité générale de l'économie.
-Elles sont la substance de la vie courante des administrations et peuvent difficilement être figées dans un document tel que celui-ci.
Toutefois, on trouvera dans la 1ère partie de ce document - section 4 "Le cadre institutionnel", les questions essentielles auxquelles devront s'attacher ces actions :

-la création d'un dispositif continu et systématique de planification
-le développement de l'entreprise nationale
-la politique d'industrialisation
-la réforme de la fiscalité
-l'équilibre des prix
-le statut de la formation professionnelle
-la politique culturelle
-l'utilisation maximum des ressources locales physiques, humaines et financières.

-12-Les actions d'ordre matériel

-Elles sont constituées par les projets de développement présentés par les Services techniques publics ou communiqués par les entrepreneurs privés. Ces actions aboutissent à créer de nouvelles capacités de production et à améliorer les productivités.

-L'ensemble des projets de développement susceptibles d'être mis en oeuvre physiquement au Tchad est contenu dans un document annexe à celui-ci intitulé "Répertoire des projets de développement". Les projets de développement y sont présentés identifiés, par secteur d'activité et avec leurs principales caractéristiques technico-économiques sur un modèle normalisé.
Dans ce qui suit, ces projets seront énoncés sur un schéma opérationnel et hiérarchisés en fonction de leur degré d'importance pour le développement économique et social.

2- Le schéma opérationnel adopté pour le classement des projets eu égard à leur degré d'importance pour le développement -

On a distingué les divers groupes opérationnels :

-21-Les projets dits entrant dans un cadre de développement "spontané"

-On considère comme développement "spontané" celui ne recourant pas à l'intervention de l'Etat. Dans ce cas, les producteurs s'adaptent d'eux-mêmes à l'évolution des besoins, en modifiant leurs capacités et leurs productivités, sans incitation ou aide de la puissance publique.

Le Plan ne fait que les recenser et établir des prévisions.

-Il est à noter les possibilités du développement spontané dans le cadre de l'économie traditionnelle ; notamment en agriculture. Le niveau de productivité y est très bas ; besoins et production y évoluent comme le volume global de la population ; il suffit d'un faible accroissement de la productivité individuelle pour que l'adaptation se fasse. L'incitation essentielle sera le jeu des importances relatives des secteurs de production.

-22-Les projets dits entrant dans un cadre de développement "non spontané"

-On considère comme développement "non spontané" celui devant recourir à l'intervention de l'Etat. Dans ce cas l'adaptation de la production aux besoins sous le double aspect des modifications des capacités ou des productivités ne peut se faire sans incitation ou aide de la puissance publique.

-221-Dans un premier cas, les projets se déroulent dans le cadre de l'économie marchande -

-Il s'agit des projets destinés à accroître directement la production des entreprises publiques et privées par des augmentations des capacités ou des productivités.

-L'accroissement de la production du Tchad étant la condition de tous les autres progrès économiques et sociaux, ces projets seront dits "fondamentaux pour le développement" et recevront la priorité.
Leur hiérarchie interne sera déterminée en fonction des critères habituels de rentabilité générale dans le cadre de l'économie globale ; le critère le plus important étant l'apport maximum de valeur ajoutée nationale.

-Plusieurs cas peuvent alors se produire :

-2211-Les projets se déroulant dans le cadre de l'économie "marchande [illegible]"

-Ils sont relatifs à des activités de production d'entreprises que l'Etat assume, soit pour pallier l'insuffisance de l'économie privée, soit pour l'importance toute particulière que l'Etat attribue à cette activité.

-2212-Les projets se déroulant dans le cadre de l'économie "marchande privée"

-Ils sont relatifs à des activités de production d'entreprises pour lesquelles l'intervention de l'Etat est nécessaire soit pour leur création, soit pour leur extension.

-L'intervention de l'Etat peut s'effectuer de deux manières :

-22121-En intervenant dans le cadre de l'entreprise par des participations au capital, des prêts ou des subventions

-22122-En intervenant en dehors du cadre de l'entreprise, par l'amélioration du milieu (infrastructure, circuits de commercialisation,...) les encouragements à la productivité, la formation professionnelle, la vulgarisation de meilleures techniques.
Dans ce cas, son intervention se chiffre beaucoup plus difficilement en termes de rentabilité.

-222-Dans un deuxième cas, les projets se déroulent hors du cadre de l'économie marchande

-Il s'agit des projets qui ne sont pas destinés à accroître directement la production des entreprises par des augmentations de capacités ou des productivités.
Toutefois leurs effets se font sentir au niveau de la productivité générale et très souvent à long terme
On peut les classer en 3 catégories :

-ceux destinés à améliorer le niveau culturel, professionnel, sanitaire et d'une manière générale le bien être des populations

-ceux destinés à améliorer les conditions de la productivité générale de l'économie.

-ceux destinés à améliorer les conditions de l'administration générale du pays.

-On considérera

-comme prioritaires :

-les projets relatifs à la formation professionnelle et à la santé des populations

-les projets relatifs à des actions à même d'accroître rapidement et sensiblement les possibilités générales de l'économie.

-23-Les projets dits "Hors Plan"

-Ces projets présentent un intérêt économique fondamental. Ils ont trait au problème N°1 de l'économie tchadienne : les liaisons avec l'extérieur.

-Ils ont été dits "hors plan", car :

-ils demandent des moyens hors de proportion avec les ressources du Tchad et la moyenne courante des aides extérieures.

-ils ne sont pas encore à la mesure de l'économie tchadienne, sous l'angle coûts/rendements.

-ils dépendent absolument de l'étranger, quand à leur réalisation physique et financière.

3- Les projets de développement proposés ou prévus pour la décennie -

31-Les projets entrant dans le cadre du développement spontané

311-Les entreprises traditionnelles

-Les 2 grands types d'investissements y sont :

-les investissements agricoles en matériel et cheptel vif
Les investissements en cheptel vif sont estimés pour la décennie à 125 millions en moyenne par an, soit 1.250 millions pour la décennie.
Les investissements en matériel seront pris en considération dans les actions en faveur de la "productivité cotonnière".

-le croît du troupeau
On a estimé son importance pour la décennie en moyenne par an à 70.000 bêtes valant 495 millions soit 4.950 millions pour la décennie.

-Pour les autres catégories d'investissements, il n'est pas possible de les mesurer même d'une manière approchée. Ils ne doivent d'ailleurs pas globalement être très importants.

312-Les entreprises modernes

-C'est surtout dans l'industrie de transformation que leur effort est primordial pour le développement du pays.

Le niveau attendu de la consommation en 1980 justifierait des investissements de l'ordre de : 4.930 millions
dont :

-industries alimentaires : 1.435
(farine de blé et boissons)

-industries textiles : 3.200
(coton-fibre, tissage, vêtements)

-cigarettes : 195
-divers : 100

Au début 1971, la décision d'investir a déjà été prise pour 900 millions. (projets 3311-01, 3330-01 et 02, 3381-01, 3521-01 et 02, 3624-01, 3821-01, 3826-02, 3841-01.

-L'ojectif de production pour la fabrication de cigarettes, devra pour être atteint entraîner un effort financier pour l'accroissement des productivités dans la culture du tabac.
Le coût est évalué à 130 millions de francs pour la décennie et correspond à une production de tabac de 1.000 tonnes.

313-La construction de logements par les ménages -

-Son développement doit être la source d'un essor important du secteur de la construction.

-Son financement sera fortement facilité sur le plan national si cette construction s'effectue en utilisant le moins possible d'éléments importés.

-Une politique de crédit populaire adaptée devra être mise en oeuvre sur le plan du financement individuel.

-Cette très importante question fera l'objet d'une étude annexe au Plan d'action.

32-Les projets entrant dans le cadre du développement non spontané et considérés comme fondatmentaux pour le développement du pays ; donc prioritaires

321-Projets se situant dans le cadre de l'économie marchande et de l'entreprise

-3211-Entreprises publiques et assimilées

-Production et distribution d'Eau : 1.425 millions

-ville de Fort-Lamy
La réalisation cumulée de 3 projets (3211-01, 02, 03) permettrait de satisfaire les besoins estimés pour 1980.
Le coût global serait 845 millions ou 1.265 millions suivant que le procédé utilisé serait le pompage dans la nappe ou la prise d'eau dans le Chari.

-Centres industriels.
Il s'agit : de la ville sucrière de Banda et du complexe industriel de la ville de Pont-Carol.
Le coût global de l'installation d'eau dans ces centres est de 160 millions (80 millions pour chacun des 2 centres).
projets 321 07 et 08

-Production et distribution d'électricité : 3.595 millions

-ville de Fort-Lamy
La réalisation des projets nécessaires pour satisfaire les besoins estimés pour 1980 coûterait globalement 3.500 millions.
(Un projet a déjà été présenté 3230-01 pour un montant de 250 millions).

-Centres industriels
La production d'énergie électrique pour le centre industriel de Banda demandera un investissement de 95 millions.
projet 3230-03

-Industries de transformation : 2.425 millions

-Industries existantes : 1.425 millions

-Huileries et tourteaux
Le niveau attendu de la consommation en 1980 justifierait des investissements de l'ordre de 600 millions.
Au début de 1971, la décision d'investir a déjà, été prise pour 60 millions.

Projets figurant au répertoire : pour l'huilerie d'arachide à Abéché (projet 3321-01 -coût : 67,5 millions), l'huilerie de coton de Pont-Carol (projet 3321-02 -coût : 270 millions).

-Abattoirs
Le niveau attendu de la consommation en 1980 justifierait des investissements de l'ordre de 825 millions (Fort-Lamy et Fort-Archambault : 385, autres : 440).
-Projets figurant au répertoire :
-abattoirs de Fort-Lamy (projets 3357-01, 3358-01 coût : 213 millions)
-abattoirs de Fort-Archambault (projet 3357-02 -coût : 15 millions)

-abattoirs d'Abéché -(projet 3358-02 -coût : 5 millions)
-abattoirs de brousse -(24 abattoirs) (projet 3358-03 -coût : 408 millions)

-Industries à créer : 1.000 millions

-Pour la plupart leur forme, publique, privée ou mixte, n'est pas encore déterminée.
Elles ont été rangées provisoirement dans cette rubrique ; car de toute façon l'Etat devra jouer un rôle prédominant dans leur mise en oeuvre.

-On a retenu :

-la savonnerie
Le niveau attendu de la consommation en 1980 justifierait des investissements de l'ordre de 550 millions.
Projets figurant au répertoire :
-savonnerie de Pont-Carol : projet 3813-01 -Coût : 75 millions
-savonnerie d'Abéché : projet 3813-02 -Coût : non évalué.

-industries diverses devant faire l'objet d'études plus approfondies :
-transformation du poisson
projet 3360-01 -Coût : 70 millions
-séchoirs à peaux
projet 3412-01 -Coût : 144 millions
-manufacture de panneaux à particules
projet 3430-01 -Coût : 80 millions
-fabrication de matériel agricole
projet 3611-01 -Coût : 155 millions
-manufacture d'allumettes
projet 3842-01 -Coût : non évalué

-Transports -

-Accroissement des capacités de l'Office des PTT : 960 millions
-Postes
projets 5600-02, 03, 13 -Coût : 100 millions
-Télécommunications
projets 5600-06 à 09 -Coût : 770 millions
-Chèques postaux
projet 5600-01 -Coût : 90 millions

3212-Entreprises privées (avec participation éventuelle de l'Etat)

-la création d'une production de sucre : 5.140 millions
-Agriculture
-Création d'une production de canne à sucre
projet 1400-01 -Coût : 1.700 millions
L'objectif est la production de 350.000 tonnes de canne à sucre en 1980.

-Industrie

-Création d'une production du sucre
projet 3330-01 et 02 - coût : 2.835 millions
L'objectif est la production de 40.000 tonnes de canne à sucre en 1980.

Pour mémoire

-Eau -

-Production et distribution d'eau dans la ville sucrière de Banda
projet 3211-07 -Coût : 80 millions

-Electricité -

-Production et distribution d'électricité dans la ville sucrière de Banda
projet 3230-03 -Coût : 95 millions

-Urbanisme -

-Création de la ville sucrière de Banda
projet 7401-09 -Coût : 428 millions

-322-Projets se situant dans le cadre de l'économie marchande mais hors entreprise

-3221-Agriculture

-Les actions spécifiques destinées à accroître les productivités -

-Le coton : 12.035 millions

-Programme de productivité cotonnière

-L'objectif est d'obtenir chaque année un accroissement des superficies cultivées en productivité de 8.000 has, soit pour la décennie 80.000 has.
Plusieurs méthodes culturales dites "en productivité" peuvent être envisagées.
Si on adopte la méthode permettant d'obtenir des rendements de 1.100 Kgs/ha et se caractérisant par l'utilisation de : pulverisateurs, charrues, engrais et insecticides, le coût global pour la décennie serait de 11.060 millions
se répartissant ainsi :

-pour les investissements en capital fixe des producteurs (pulvérisateurs, charrues,....) : 1.310 millions
-pour les consommations professionnelles (engrais, insecticides,...) : 4.600 millions
-pour les investissements de l'Etat : 5.150 millions

Un projet a été déposé par les Services techniques, le projet 1500-02 dont le coût global est de 5.217 millions pour la mise en productivité de 28.000 has.

-Les actions spécifiques destinées à la fois à créer de nouvelles superficies cultivées et accroître les productivités -

-La gomme arabique : 250 millions

-Développement de la production de la gomme arabique
L'objectif est d'obtenir en 1980 une production de l'ordre de 9.000 tonnes,
par :

-L'accroissement des superficies plantées
-de gommeraies paysannes (projet 1610-01)
-de gommeraies domaniales (projet 1610-02)

-L'accroissement des productivités (projet 1610-03)

Le coût global serait de l'ordre pour la décennie de 350 millions environ.

-3222-Elevage -

-Les actions destinées à la fois à créer de nouvelles capacités et à améliorer les productivités : 590 millions

-développement de l'élevage dans le cadre plus général de la mise en valeur d'une région : le canton d'Assalé (projet 2110-83 -Coût : 590 millions).

-Les actions destinées à accroître les productivités : 2.880 millions

-Meilleure connaissance du milieu : 860 millions

-Etudes et expérimentation du laboratoire de Farcha
projet 2100-01 -Coût : 585 millions

-Les études agrostologiques
projet 2110-21 -Coût : 191 millions

-Le recensement du bétail : p.m.

-L'étude de nouveaux moyens pour l'élevage des bovins
projet 2110-22 -Coût : 85 millions

-Amélioration de l'état sanitaire du bétail : 1.990 millions

-Développement du système permanent d'installations sanitaires par l'installation de postes vétérinaires, parcs de vaccination, fabrication de vaccins
projets 2110-51, 52 et 53 -Coût global : 285 millions

-Campagnes générales ou spécifiques contre les maladies (parasitisme, tsé-tsé, péri-pneumonie
projets 2110-54 à 58 -Coût global : 1.705 millions

-Vulgarisation de meilleures techniques

-Amélioration du niveau professionnel des éleveurs par la vulgarisation de meilleures techniques
(projets 2110-61, 62, 63 -Coût global : 30 millions

-3223-La pêche -

-Les actions destinées à accroître les productivités - : 205 millions

-Amélioration et vulgarisation des méthodes de pêche
projets 2200-01 à 03 -Coût : 205 millions

-3224-Forêts -

-Les actions destinées à accroître les capacités : 1.250 millions.

-Reboisement de la périphérie de Fort-Lamy
projet 2400-01 (reboisement de 2.620 has -Coût : 272 millions)
L'objectif souhaitable pour la décennie serait un reboisement s'étendant sur 12.000 has ; le coût global serait alors de 1.250 millions.

-3225-Mines et carrières -

-Les actions destinées à la connaissance du milieu : 500 millions

-Recherche minière et géologique
5 projets 3110-01 à 05 ont pour objectif la recherche géologique et la prospection minière, pour la connaissance du sous-sol tchadien, soit par les procédés classiques, soit en utilisant les photographies prises du sol par les stations orbitales
Coût global : au moins 500 millions.

-323-Actions se situant hors du cadre de l'économie marchande

-3231-Enseignement général -

-Actions destinées à accroître les capacités : 740 millions

-Construction d'écoles normales :
Le coût global en serait de 740 millions.
La capacité serait alors suffisante pour la formation des 2.200 maîtres de l'enseignement primaire supplémentaires dont le pays aura besoin au cours de la décennie.
projets 7113-01, 02, 03.

-Actions destinées à accroître les productivités : 900 millions

-Recyclage des maîtres
Le recyclage des maîtres effectué dans le cadre d'un projet financé par l'assistance des Nations-Unies coûterait 90 millions par an pour 500 maîtres recyclés par an.
La coût en serait 900 millions de francs pour la décennie.

-3232-Enseignement professionnel -

-Actions destinées à accroître les capacités : 895 millions

-Formation professionnelle agricole
projets 7141-01 à 09 -Coût : 735 millions

-Formations professionnelles diverses
-Travaux publics : projet 7141-10 -Coût : 18 millions
-Postes et télécommunications : projet 7141-12 -Coût : 144 millions
-Architecture : projet à étudier

-3233-Enseignement supérieur -

-Actions destinées à accroître les capacités -

-Création d'une Université au Tchad
coût : non encore évalué.

-3234-Santé -

-Actions destinées à accroître les capacités : 2.025 millions

-Construction et agrandissement d'hôpitaux
projets 7201-01 à 03 -Coût : 920 millions

-Construction de dispensaires
projets 7201-04 -Coût : 340 millions

-Construction de formations sanitaires intérieures
projets 7201-05 et 06 -Coût : 367 millions

-Construction d'établissements spécialisés (pavillon psychitrique, léproseries)
projets 7201-10 et 11 -Coût : 75 millions

-Contruction de maternités
projets 7201-08, 09, 12 -Coût : 257 millions

-Construction de bâtiments pour pharmacies
projets 7201-13 -Coût : 65 millions

-3235-Services sociaux -

-Actions destinées à accroître les capacités : 160 millions

-Construction de centres sociaux et permanences sociales
projets 7301-01 7301-02 -Coût : 100 millions

-Construction de jardins d'enfants
projet 7301-03 -Coût : 15 millions

-Construction de centres de rééducation
projet 7301-04 -Coût : 45 millions

-324-Transports -

-Total : 15.200 millions
dont :

-Les actions destinées à accroître à la fois les capacités et les productivités : 15.200 millions

-Création et aménagements des liaisons routières

-Liaisons intérieures
Liaison Fort-Lamy avec le Sud du pays, pistes cotonnières, liaisons de la ville sucrière
projets 5100-01 à 04, 24, 27
Coût : 12,4 milliards pour la décennie.

-Liaisons avec l'extérieur
Liaison entre le Sud du Tchad et le transcamerounais, franchissement du Chari à Fort-Lamy
projets 5100-05 à 08
Coût : 2,8 milliards.

-33-Les projets entrant dans le cadre du développement "non spontané" et considérés comme de priorité seconde pour le développement du pays -

-331-Projets se situant dans le cadre de l'économie marchande et de l'entreprise

-3311-Entreprises publiques et assimilées -

-Total : 2.810 millions
-dont :

-Elevage : 615 millions

-Créations d'exploitations de type moderne (ranches de naissage et d'élevage)
projets 2110-11 et 2110-12 -Coût : 615 millions

-Production et distribution d'Eau : 1.800 millions

-Centres secondaires
L'installation d'adductions d'eau dans les centres de plus de 5.000 habitants coûterait en moyenne 75 millions de francs par centre.
Six centres sont déjà pourvus d'installations. Il resterait 24 centres de plus de 5.000 habitants à munir d'une adduction d'eau. Le coût global serait de l'ordre de 1.800 millions.
projets 3211-05, 06, 09.

-Production et distribution d'électricité : 12,5 millions

-Centres secondaires
Les études pour l'électrification des 5 centres secondaires Bongor, Doba, Kélo, Pala, coûteraient globalement 12,5 millions.
projet 3230-02

-Transports : 385 millions

-Accroissement des capacités de l'Office des PTT
-Postes
projets 5600-04 et 05 -Coût : 125 millions
-Télécommunications
projets 5600-10 et 11 -Coût : 260 millions

-Bâtiments : p.m.

-Les actions destinées à accroître les productivités

-Recherches en matière de constructions et de travaux publics de technologies utilisant le maximum de ressources humaines et physiques nationales : p.m.

-332-Actions se situant dans le cadre de l'économie marchande mais hors du cadre de l'entreprise -

-3321-Agriculture -

-Les actions spécifiques destinées à accroître les superficies cultivées 5.115 millions

-Blé

-La création de nouvelles superficies cultivées en blé sur les polders de BOL.
projets 1120-02, 03, 04 -Coût : 2.340 millions

Note :
-La réalisation de cette action ne saurait être entreprise avant d'avoir au préalable défini une politique globale en matière de céréales (mils et sorghos, blé, riz).

-Riz
-La création de nouvelles superficies cultivées de riz dans les régions de Sartégui-Déresia et du Mandoul par les travaux d'irrigation
projets 1130-01 et 02 -Coût global : 926 millions

Note :
-La réalisation de cette action ne saurait être entreprise avant d'avoir au préalable défini une politique globale en matière de céréales (mils et sorghos, blé, riz).

-Coton
-La création de nouvelles superficies cultivées en coton sur les polders de BOL
projet 1500-01 -Coût : 1.850 millions

-Les actions spécifiques destinées à accroître les productivités : 850 millions
-pour les mils et sorghos
projet 1110-01 -Coût : 39 millions

-pour le riz
projet 1130-03 -Coût : 160 millions

-pour les arachides
projet 1200-01 -Coût : 310 millions
(dans le Mandoul et le Ouaddaï)

-pour les cultures vivrières
projet 1200-02 -Coût : 62 millions

-pour les palmeraies
projet 1300-06 -Coût : 32 millions

-pour le sésame
projet 1300-07 -Coût : 140 millions

-pour le karkade
projet 1300-08 -Coût : 53 millions

-pour le dah
projet 1630-01 -Coût : 51 millions

-Les actions spécifiques destinées à la fois à créer de nouvelles superficies cultivées et à accroître les productivités : 1.025 millions

-pour les cultures maraîchères et fruitières :
projets 1300-01 et 05 -Coût : 1.025 millions

-pour la culture des fleurs
projet 1640-01 -Coût : non évalué

-3322-Elevage -

-Les actions destinées à accroître les productivités -

-Bovins : 4.095 millions

-L'action sur les pâturages par l'hydraulique pastorale :

projets 2110-31 à 37 -Coût : 1.480 millions

-L'action sur l'alimentation autre que celle fournie par les pâturages naturels
projets 2110-41 à 46 -Coût : 1.875 millions

-L'action sur les conditions de la commercialisation par l'aménagement des marchés à bétail
projets 2110-71 et 72 -Coût : 320 millions

-Les actions dites "intégrées à caractère multiple" (organisation générale du secteur, centres de transit et de réception, construction d'étables abris)
projets 2110-81, 82, 84 et 85 -Coût : 420 millions

-Autres produits de l'élevage : 85 millions

-Les actions pour l'amélioration des espèces (porcins, équins, volailles)
projets 2130-01 et 02, 2140-01 -Coût : 40 millions

-Les actions pour l'amélioration de l'alimentation (porcins et volailles)
projets 2130-03 -Coût : 5 millions

-Les actions pour améliorer les procédés de production (lait)
projet 2150-01 -Coût : 40 millions

-3323-Eau -

-Les Actions destinées à accroître les capacités -

-Alimentation en eau des zones rurales (recherche de sites et construction de puits)
projets 3210-01 et 3213-01 à 03 -Coût : 1.030 millions

-333-Actions se situant hors du cadre de l'économie marchande

-3331-Agriculture -

-Les actions non spécifiques destinées à accroître la productivité générale de l'économie agricole : 2.865 millions

-La recherche agronomique et la connaissance du milieu : 2.020 millions

-Recherche agronomique
projet 8110-02 -Coût : 1.490 millions

-Statistiques agricoles et Recensement de l'agriculture dans le cadre du recensement mondial
projet 8110-01 -Coût : 227 millions

-Station expérimentale sur les polders de BOL
projet 8110-05 -Coût : 300 millions

-L'amélioration du milieu rural : 245 millions

-Production de semences sélectionnées
projet 8110-03 -Coût : 64 millions

-Lutte antiacridienne et antiaviaire :
projet 8110-04 -Coût : 182 millions

-La conservation et protection des sols : 600 millions
-Protection contre les crues du Logone
projet 3216-01 -Coût : 600 millions à 1 milliard

-3332-Enseignement général -

-Actions destinées à accroître les capacités : 6.480 millions

-Construction de locaux pour l'enseignement primaire
La construction de 2.000 classes coûterait 2.790 millions
projets 7111-01, 02 et 03

-Construction de locaux pour l'enseignement secondaire : 3.690 millions

-CEG :
Le doublement des effectifs des élèves dans l'enseignement secondaire demanderait l'ouverture de 12 nouveaux CEG et l'agrandissement des 20 CEG existants
Le coût en serait 1.750 millions
projet 7121-01

-Lycées
Le doublement des effectifs des élèves dans l'enseignement secondaire demanderait l'agrandissement des lycées existants et la construction de nouveaux bâtiments
Le coût en serait 1.940 millions
Projets 7121-02 à 06

-3333-Enseignement technique et professionnel -

-Actions destinées à accroître les capacités : 1.045 millions

-Construction de locaux pour l'enseignement technique
Les besoins pour la décennie s'élèveraient en coût à 1.045 millions.
projets 7131-01 et 02.

-3334-Les transports -

-Les actions destinées à accroître à la fois les capacités et productivités -

-Création et aménagement des liaisons routières : 27.500 millions

-Liaisons intérieures
liaison interrégionale Fort-Lamy, Fort-Archambault, Abéché
projets 5100-10 à 20 -Coût : 23.450 millions

liaison entre Fort-Lamy et le lac Tchad
projets 5100-21 et 22 -Coût : 1.720 millions

-infrastructure routière du Ouaddaï
projet 5100-25 -Coût : 400 millions

aménagements complémentaires
projet 5100-23, 26 -Coût 250 millions

-Liaisons extérieures

-liaison Fort-Lamy - Maïduguri
projet 5100-09 -Coût : 1.640 millions

-liaison Fort-Archambault - Bangui : p.m.

-liaison Abéché - Soudan : p.m.

-Liaisons interurbaines

-réseau interurbain de Fort-Lamy
projet 5100-29 -Coût : 40 millions

-Création et aménagement de liaisons fluviales : 765 millions

-amélioration de la navigation entre Fort-Lamy et Bol
projet 5200-01 -Coût : 30 millions

-bac sur le lac entre Bangassola et Bagakawa
projet 5200-02 -Coût : 70 millions

-aménagements portuaires
projets 5200-03 à 07 -Coût : 665 millions

-Création et aménagement de liaisons aériennes : 3.420 millions

-aérodromes principaux :(Fort-Archambault, Moundou, Abéché, Bol, Bongor, Pala, Am-Timan, Faya-Largeau, Bardaï, Zouar, Fada, Ounianga-Kebir)
projets n° 5500-04 à 23 -Coût : 2.970 millions

-aérodromes secondaires : (Mao, Massenya, Aboudeia, Bokoro, Moussoro, Zakouma, Oum-Hadjer, Laï, Doba, Am-Dam, Mangalmé, Adré, Haraze Mangueigne, Guéréda, Arada, Am-Zoer, Léré)
projets n° 5500-24 à 41 -Coût : 380 millions

-aménagements annexes aux aérodromes (Abéché, Melfi, Fort-Archambault)
projets n° 5500-42 à 44 -Coût : 20 millions

-météorologie : (Bokoro, Moussoro, Koro-Toro, Moundou, Am-Timan, Mongo)
projets n°9161-01 à 06 -Coût : 50 millions

-335-L'Urbanisme

-Les actions destinées à accroître les capacités : 1.205 millions

-Aménagement, extension et assainissement de Fort-Lamy
projets 7401-03 à 05 et 08 -Coût : 750 millions

-Aménagement et extension de Fort-Archambault
projet 7401-06 et 07 -Coût : 25 millions

-Création de la ville sucrière de Banda
projet 7401-09 -Coût : 428 millions

-3336-Services généraux de l'Etat

-Total : 2.180 millions
-dont :

-Les projets destinés à accroître les capacités : 2.180 millions

-Ministère des Affaires étrangères
projets 9111-01 et 02 -Coût : 250 millions
(construction d'un ministère)

-Ministère de l'Information
projets 9111-03, 9111-11 et 12 -Coût : 155 millions
(construction de bibliothèques, laboratoires de cinéma, construction d'une documentation centrale)

-Radiodiffusion nationale tchadienne : 1.560 millions
projets 9111-13, 14, 15 -Coût : 580 millions
(construction de stations régionales, d'une chaîne internationale, d'un centre de production)
projets 9111-16 -Coût : 980 millions
(construction d'une chaîne TV)

-Agence tchadienne de Presse
projets 9111-17 à 20 -Coût : 100 millions
(construction de bureaux central et régionaux, de télex, régionaux et extérieurs)

-Ministère de la Jusrice
projet 9121-01 -Coût : 93 millions

-Musée et annexes
projet 9131-01 -Coût : non évalué

-Administrations financières
projet 9151-01 -Coût : 20 millions

-34-Les projets dits "Hors Plan"

-Les actions destinées à accroître les capacités

-Total : une centaine de milliards
-dont :
Ce sont toutes des actions relatives aux liaisons du Tchad avec l'extérieur :

-Liaisons routières :

-liaison Fort-Lamy - Tripoli
projet 5100-28 -Coût : 36 milliards

-Liaisons ferroviaires

-liaison Fort-Archambault - Moundou - N'Gaoundéré
projets 5300-01 à 05 -Coût : 16 milliards

-liaison Soudan - Nigéria via Tchad
projets 5300-06 à 09 -Coût : 41 milliards
(la partie camérounaise que devrait financer le Tchad du tronçon Fort-Lamy Maïduguri coûterait 4 milliards)

-Liaisons aériennes

-accroissement de la capacité de l'aéroport de Fort-Lamy
projet 5500-01 à 03

-soit, par construction d'un nouvel aéroport
coût : 6 milliards au moins

-soit, par renforcement et extension de la piste d'atterrissage actuelle : 3,4 milliards

-soit, par la construction d'une deuxième piste d'atterrissage dans l'aéroport actuel : 4,6 milliards.

5-RECAPITULATION	Total	Agricult	Elevage	Pêches	Forêts	Mines et bois	Eau	Elect.
semble (en milliards de F)	221,430	24,345	13,215	0,205	1,250	0,500	4,255	3,610
veloppement spontané	11,260	1,380	4,950					
ntreprises traditionnelles	6,200	1,250	4,950					
ntreprises modernes	5,0[illegible]	0,130						
ogement des ménages	pm							
veloppement non spontané	210,170	22,965	8,265	0,205	1,250	0,500	4,255	3,610
rojets 1ère priorité	49,695	13,110	3,470	0,205	1,250	0,500	1,425	3,595
K	34,645	3,135	-	-	1,250	-	1,425	3,595
F	15,050	9,975	3,470	0,205	-	0,500	-	-
conomie marchande	29,775	13,110	3,470	0,205	1,250	0,500	1,425	3,595
K	15,625	3,135			1,250		1,425	3,595
F	14,150	9,975	3,470	0,205		0,500		
-Entreprises	12,940	1,700					1,425	3,595
K	12,940	1,700					1,425	3,595
-Entreprise publique et assimilé	8,405						1,425	3,595
K	8,405						1,425	3,595
-Entreprise privée	4,535	1,700						
K	4,535	1,700						
-Hors entreprise	16,835	11,410	3,470	0,205	1,250	0,500		
K	2,685	1,435			1,250			
F	14,150	9,975	3,470	0,205		0,500		
Hors économie marchande	19,920							
K	19,020							
F	0,900							
ojets 2ème position	60,475	9,855	4,795				2,830	0,015
K	56,250	5,715	4,710				2,830	0,015
F	4,225	4,140	0,085					
conomie marchande	15,015	6,990	4,795				2,830	0,015
K	13,055	5,115	4,710				2,830	0,015
F	1,960	1,875	0,085					
-Entreprise	2,815		0,615				1,800	0,015
K	2,815		0,615				1,800	0,015
-Entreprise Publique	2,815		0,615				1,800	0,015
K	2,815		0,615				1,800	0,015
-Hors entreprise	12,200	6,990	4,180				1,030	
K	10,240	5,115	4,095				1,030	
F	1,960	1,875	0,085					
Hors économie marchande	45,460	2,865						
K	43,195	0,600						
F	2,265	2,265						
ojets hors plan	100,000							
K	100,000							

Note :

K : Dépenses en capital

F : Dépenses de fonctionnement

35-RECAPITULATION	Industrie	Transports Routiers	Transports Fluviaux	Transports Férrov.	Transports Aériens
ENSEMBLE (en milliards de F)	10,190	79,700	0,765	57,000	9,420
Développement spontané	4,930				
-Entreprises traditionnelles					
-Entreprises modernes	4,930				
-Logement des ménages					
Developpement non spontané	5,260	79,700	0,765	57,000	9,420
Projets 1ère priorité	5,260	15,200	-	-	-
K	5,260	15,200	-	-	-
F			-	-	-
Economie marchande	5,260				
K	5,260				
F					
-Entreprise	5,260				
K	5,260				
-Entreprise prublique et assimilée	2,452				
K	2,452				
-Entreprise privée	2,835				
K	2,835				
-Fors entreprise					
K					
F					
Hors économie marchande		15,200			
K		15,200			
F					
Projets 2ème position					
Projets 2ème position		27,500	0,765		3,420
K		27,500	0,765		3,420
Economie marchande					
K					
F					
-Entreprise					
K					
-Entreprise publique					
K					
-Hors entreprise					
K					
F					
Hors économie marchande		27,500	0,765		3,420
K		27,500	0,765		3,420
F					
Projets hors plan		37,000		57,000	6,000
K		37,000		57,000	6,000

Note :
K : Dépenses en capital
F : Dépenses de fonctionnement

35-Récapitulation

	P.T.T.	Enseignt. Général	Enseignt Spécial.	Santé	Sces Soc. Commun.	Services Généraux
nsemble (en millards de F)	1,345	8,120	1,940	2,025	1,365	2,180
éveloppement spontané						
-Entreprises traditionnelles						
-Entreprises modernes						
-Logement des ménages						
éveloppement non spontané						
rojets 1ère priorité	1,345	8,120	1,940	2,025	1,365	2,180
K	0,960	1,640	0,895	2,025	0,160	
F	0,960	0,740	0,895	2,025	0,160	
conomie marchande	-	0,900	-	-	-	
K	0,960					
F	0,960					
-Entreprise						
K	0,960					
-Entreprise publique et assimilée	0,960					
K	0,960					
-Entreprise privée	0,960					
K						
-Hors entreprise						
K						
F						
ors économie marchande		1,640	0,895	2,025	0,160	
K		0,740	0,895	2,025	0,160	
F		0,900				
rojets 2ème position						
K	0,385	6,480	1,045		1,205	2,180
F	0,385	6,480	1,045		1,205	2,180
conomie marchande						
K	0,385					
F	0,385					
-Entreprise						
K	0,385					
-Entreprise publique	0,385					
K	0,385					
-Hors entreprise						
K						
F						
rs économie marchande		6,480	1,045		1,205	2,180
K		6,480	1,045		1,205	2,180
F						
ets hors plan						
K						

cte :

K : Dépenses en capital
F Dépenses de fonctionnement

-36.-Conclusions : Actions retenues comme fondamentales pour le développement et répartition sectorielle de ces actions -

-361.-Globalement, l'effort de développement pourrait être en moyenne de 9 à 10 milliards par an au moins pour la décennie (francs 1968)
(11 à 12 milliards si une politique stricte en manière de finances publiques permettait de faire passer la formation brute de capital fixe à 15 % du PIB)
Bien entendu, le montant de cet effort ira croissant au cours de la décennie
Il partira d'un ordre de grandeur de 7 milliards (pour dépasser 12 milliards de francs en 1980) (et 16 milliards avec la deuxième hypothèse envisagée).
Il n'est pas possible de procéder à des prévisions pour toute la période.
L'intérêt relatif des actions et investissements varie trop avec le temps et ceux-ci dépendent trop des choix des assistances extérieures.
Ce sera précisément l'objet des travaux de révision périodique du Plan décennal, d'effectuer de nouvelles programmations en fonction des modifications survenues ou à prévoir dans les ressources financières et dans la nature et les modalités des projets de développement.

-362.-Il ne sera donc considéré dans ce document que les choix des actions correspondant aux ressources financières dont on pourra disposer au début de la décennie.

-Ces ressources sont de l'ordre de 7 milliards
Elles correspondent en gros aux actions qui ont été désignées comme fondamentales pour le développement et dont on trouvera la liste et la description dans le corps de ce document.
La répartition suivant les modalités de ces actions et les branches d'activité est la suivante :

-Développement spontané -
dans lequel n'intervient pas l'action de l'Etat -

Total : 1,1 milliards
dont :
- -agriculture : 0,14
  (cheptel vif)
- -élevage : 0,49
  (croît du cheptel)
- -industrie : 0,49

-Développement non spontané pour lequel l'intervention de l'Etat s'avère nécessaire -

Total : 4,94 milliards
dont :
- -dans le cadre de l'entreprise : 1,28
  - -entreprise publique : 0,83
    - -eau : 0,14
    - -électricité : 0,36
    - -industries : 0,24
    - -PTT : 0,09
  - -entreprises privées ou mixtes : 0,45
    - -agriculture : 0,17
    - -industries : 0,28
- -hors du cadre de l'entreprise, mais dans le cadre de l'économie marchande : 1,09
  - -agriculture : 1,1
  - -élevage : 0,35
  - -forêts : 0,13
  - -pêche : 0,02
  - -mines et carrières : 0,05

-hors du cadre de l'économie marchande : 1,97
-transports (routiers, fluviaux et aériens) : 1,50
-enseignement général : 0,16
-enseignement technique et professionnel : 0,09
-santé et action sociale : 0,22.

Section 4

- LE CADRE INSTITUTIONNEL -

-Sous-Section 41 -

L'ORGANISATION DE LA PLANIFICATION AU TCHAD

-1- Au cours de la décennie, il sera installé un dispositif permanent de planification dont la tâche, dépassant largement le cadre de l'élaboration de plans périodiques, consistera en l'élaboration d'une politique gouvernementale basée le plus possible sur les techniques de prévision et de gestion.

Le dispositif ainsi installé visera à faire de la planification le résultat d'une double oeuvre technique et politique.

-2- LA PLANIFICATION, OEUVRE TECHNIQUE -

-21-Il sera constitué au sein de l'administration tchadienne une direction de la planification économique, sociale et financière.
Le rôle de cette direction sera d'analyser la vie économique et sociale du pays, d'en prévoir l'évolution, et de rechercher pour accélérer et améliorer celle-ci la politique optimum d'investissement et de gestion compatible avec les possibilités financières du pays.
Pour remplir ce rôle, la nature des travaux de cette direction sera la suivante :

- -Observation statistique
- -Synthèse économique, sociale et financière
- -Projections économique, sociale et financière
- -Répertoire et analyse des projets de développement
- -Etudes spécifiques et occasionnelles

Pendant une grande partie de la décennie ces tâches devront être confiées à des spécialistes de l'assistance internationale et bilatérale, étant donné l'insuffisance de techniciens nationaux.

Mais au cours de cette décennie l'effort de formation en économistes et statisticiens tchadiens devra être tel qu'en 1980 le Tchad soit en mesure d'assurer lui-même l'élaboration de sa politique dans le domaine du développement.

-22-Le système de planification adopté dépassera le cadre de l'élaboration de plans périodiques et consistera en un effort continu d'analyse, de prévision et d'action.

-221-Il est rappelé les défauts des Plans périodiques (pour 3, 4, 5 ans ou plus)
-d'abord un inconvénient majeur pour un pays comme le Tchad :
une grande partie du financement de son développement est d'origine extérieure ce qui rend très malaisée la prévision des décisions qui seront prises dans l'avenir.
-ensuite :

- -le découpage du temps est toujours arbitraire (l'horizon économique varie avec les secteurs de l'économie).
- -Si une prévision est trop courte, elle perd de l'ampleur et on ne peut insérer les projets importants ; si elle est trop longue, elle devient pour le moins fort incertaine.

(Au bout d'un certain temps, lorsque les faits s'écartent des prévisions, le Plan ne devient plus qu'un document administratif).

-les éléments perturbateurs intervenant par la suite ne peuvent être pris en compte dans les prévisions (notamment l'évolution de la conjoncture extérieure et celle des prix).

-222-La planification continue consistera en la révision annuelle des analyses des prévisions, des projets de développement.

Il en résultera deux séries d'avantages :
-l'amélioration des méthodes de planification en fonction des progrès de l'information statistique et des enseignements tirés des comparaisons entre prévisions et résultats

-la modification des décisions et de l'exécution en fonction des changements intervenus, structurels et conjoncturels.

-23-Le système de planification adopté tendra à reposer sur des bases obtenues de plus en plus avec les procédés scientifiques de l'économétrie.
Certes, il n'est pas question d'en faire un dispositif uniquement aux mains des techniciens.
Le souci est de fournir à la réflexion, la décision et l'exécution, des données issues de l'observation objective et élaborées suivant des procédés rigoureusement logiques.
Il est à noter qu'une cause importante des échecs de planification est souvent la faible connaissance des économies à développer et l'étonnante aisance avec laquelle on se contente d'une approche superficielle des problèmes à résoudre.

-24-Le système de planification adopté devra prévoir un contrôle de l'exécution du Plan ou tout au moins un enregistrement de ses résultats avec conclusions tirées de leur analyse pour le bénéfice des décisions et exécutions futures.

-25-Les activités de la direction de la planification se concrétiseront en une série de documents :

-251-Ceux ayant un caractère essentiellement technique, fruit d'une observation et d'un traitement systématiques et objectifs.
Ce sont :

"l'Annuaire statistique du Tchad" : qui réunit l'information numérique dont on peut disposer sur l'activité nationale et à partir de laquelle sont effectuées l'analyse du passé et la programmation de l'avenir

-"La Comptabilité économique du Tchad" : qui groupe l'information statistique dont on peut disposer dans une synthèse de comptabilité globale à partir de laquelle sont connues les structures du pays et leur évolution passée.

-"Les perspectives décennales du Tchad pour la décennie à venir" qui réunit les perspectives qu'on a pu établir pour les diverses composantes de l'activité nationale dans une synthèse effectuée à partir d'une part des comptes du passé et d'autre part des possiblités d'action fournies par le répertoire des projets de développement".

-"Le répertoire des projets de développement" qui réunit toutes les actions susceptibles d'être mises en oeuvre pour accroître les capacités de production du pays ou la productivité de sa population.

-252-Ceux ayant un caractère plus opérationnel c'est à dire plus utilisable directement pour l'action administrative.
Ce sont :

-"Le Plan d'action quinquennal"
qui groupe les actions pour lesquelles le financement peut être considéré comme très probablement acquis et dont l'ensemble constitue l'action globale optimum à déployer dans le moyen terme à venir.

-Le budget de développement.
qui groupe les opérations de développement dont l'exécution a été décidée et le financement obtenu, et suit les modalités suivant lesquelles prend effet ce financement.

-3-LA PLANIFICATION, OEUVRE POLITIQUE -

-31-Sous cette optique, la planification doit aboutir au fait que le Plan soit l'oeuvre de tous, et que chacun se sente concerné par son exécution et par sa réussite.

-32-Les procédés à envisager pour atteindre cet objectif.
Ils reposent essentiellement sur l'information et la communication.

-321-au stade de l'élaboration technique

-3211-Constitution de groupes de travail sectoriels et intersectoriels qui permettent :

-d'établir le contact entre planificateurs et responsables et techniciens des activités intéressés,
-d'exposer les méthodes que les planificateurs utilisent et les problèmes posés par le développement des secteurs,
-d'établir les principes suivant lesquels peut s'effectuer la collaboration entre planificateurs, et responsables et techniciens des activités intéressées.

-3212-Constitution de Commissions de planification spécialisées qui associent fonctionnaires et professionnels compétents

-322-Au stade des décisions gouvernementales

-3221-Eventualité de donner aux décisions prises en matières de planification un caractère législatif :

-par des mesures d'ordre général
par exemple :
-une "Loi-Plan" conçue comme une "Loi de finances"
-une "Loi-Programme" définissant la programmation pluriannuelle des investissements publics prévus par la Loi-Plan

-par des mesures d'ordre plus restreint :
par exemple :
-une "Loi-Cadre" concernant les enseignements général, technique professionnel, est élaborée conjointement par les ministères intéressés et l'organisme de planification.

-3222-Examen et discussion de la planification par les instances supérieures : politique, législative, consultative
(Direction du parti politique, Assemblée Nationale, Conseil économique et social).

-3225-Commissions régionales de développement

-3224-Commissions interministérielles

-323-Au stade de l'exécution

-3231-Groupes de travail sectoriels et intersectoriels pour la préparation de documents techniques

-3232-Commission de surveillance de l'exécution du Plan
-pour la prise de décisions
-associant personnalités politiques et responsables administratifs par opérations conjointes ou hiérarchisées.

-La tâche de cette commission sera de proposer au gouvernement les redressements nécessaires pour ajuster l'action administrative aux objectifs poursuivis.

Sous-Section 42

- LA RATIONALISATION DES STRUCTURES ET DE LA GESTION -

-1- Son étude demandant l'intervention de nombreux spécialistes ne pouvait être abordée dans le cadre des travaux ayant abouti à ce document.

Cette étude doit être considérée comme une tâche à envisager au cours de la décennie.

-2- Les travaux de planification décrits dans ce document ont toutefois mis en relief les problèmes fondamentaux de structure et de gestion suivants :

-21-Les Etudes et recherches -

-Doivent être considérées comme essentielles :
- -la connaissance toujours accrue du milieu :
  - -de ses ressources naturelles, notamment minières
  - -de ses ressources humaines ; notamment le contexe socio-économique
- -la recherche des perfectionnements possibles dans les moyens de mise en oeuvre, notamment la recherche de techniques et technologies appropriées aux ressources physiques du pays.

-22-Le développement de l'entreprise nationale -

-Au cours de la décennie, la politique gouvernementale reposera sur les deux principes :
- -prédominance de l'initiative privée dans le cadre d'une économie de marché
- -développement de l'entreprise nationale, dans un double but :
  d'indépendance économique et de création maximum de richesse destinée à être distribuée aux nationaux

-Pour atteindre les deux principes énoncés et d'une manière plus générale pour accélerer le passage de l'économie traditionnelle à l'économie moderne, une politique sera mise en oeuvre pour la promotion de la petite entreprise nationale.

La pièce maîtresse de la mise en oeuvre de cette politique pourra être la création d'un Office dont le rôle sera essentiellement, l'assistance aux petites et moyennes entreprises nationales d'ordre : administratif, juridique, technique, commercial et financier.

-23-La politique d'industrialisation -

-L'industrialisation reçoit la priorité dans les objectifs gouvernementaux de la déconnie.
Pour une bonne part, elle ne pourra se faire qu'avec le concours de capitaux d'origine privée et extérieure.

-L'Etat encouragera et orientera la politique d'industrialisation par :
- -la recherche d'une meilleure organisation et gestion du secteur industriel (Commissions de planification notamment)
- -la création d'un Office de promotion de l'entreprise petite ou moyenne tchadienne (évoquée précédemment).
- -la sélection des investissements industriels par :
  - -une législation favorisant les activités les plus utiles à l'économie nationale
  - -une fiscalité appropriée
  - -ses prises de participation dans les capitaux des entreprises industrielles.

-la mobilisation de l'épargne locale
-le maintien et le développement d'un climat favorable à l'investissement des capitaux d'origine extérieure par :
-la législation des investissements d'origine extérieure
-la liberté des transferts
-les moyens propres à inciter les revenus des capitaux à s'investir sur place.

-24-La réforme de la fiscalité -

-Elle s'impose pour les deux motifs essentiels :
-Une importante partie des recettes fiscales provient des impôts perçus sur les produits importés notammment pour les besoins de consommation finale. Un objectif essentiel de la politique du développement visant à remplacer l'importation de ces produits par leur fabrication locale, les recettes fiscales ne suivront plus dans l'avenir l'accroissement de la production.

-La fiscalité actuelle impose de la même façon les activités quelles que soit la part dans leur produit des revenus distribués à l'intérieur. Or un objectif de la politique de développement est d'accélerer l'intégration économique c'est à dire de favoriser les activités créant en plus grande proportion des revenus purement tchadiens.

-La réforme fiscale, en conséquence, pour faire de l'impôt un instrument de développement, devra :
-pour la fiscalité indirecte
accroître la fiscalité sur l'activité intérieure de production pour compenser la perte de ressources due au remplacement de certaines importations par la production locale

-pour la fiscalité directe
moduler l'impôt sur le revenu ou les bénéfices par des mesures dégressives en faveur des activités génératrices de valeur ajoutée nationale.

-25-L'équilibre des prix -

-Un mauvais équilibre des prix est à la source de déséquilibres dans les productions et des pertes de rendement dans l'économie.
Les fixations de prix par voies officielles lorsqu'elles auront lieu devront tenir compte au maximum des indications pouvant être dégagées de l'analyse économique et faire l'objet d'études rigoureuses quant à leurs conséquences.

-26-La formation professionnelle -

-La formation professionnelle est considérée comme un des facteurs fondamentaux du développement.

-Il sera étudié la création d'un dispositif centralisé dont le but sera l'élaboration et l'exécution d'une politique cohérente de l'Etat en matière de formation professionnelle.
Ce dispositif devra plus spécialement :
-tenir un inventaire permanent de la situation de l'emploi, de l'évolution de la productivité, de l'état et des perspectives de la formation professionnelle
-déterminer la nature, l'importance et les modalités des actions éducatives à envisager

-intégrer les moyens modernes audiovisuels (presse, cinématographie, radio-diffusion, éventuellement télévision) dans les actions éducatives

-élaborer un véritable statut de la promotion interne dans les administrations et entreprises.

-étudier les problèmes particuliers à la promotion du monde rural

-rechercher un système de financement approprié.
(notamment par l'étude d'un prêt à la formation).

-27-La politique culturelle -

-L'Etat procédera aux recherches et à l'exécution des moyens propres à accélerer l'adaptation de l'homme tchadien aux concepts, attitudes et savoir-faires qu'exige son insertion dans le monde moderne.

-28-L'utilisation maximum des ressources locales physiques, humaines et financières -

-Elle est la condition fondamentale du développement.
et sera obtenue par les mesures de rationalisation des structures et de la gestion énumérées plus haut, à savoir :

-la recherche de techniques et technologies appropriées aux ressources physiques du pays

-le développement de l'entreprise nationale

-l'orientation et la sélection dans la politique industrielle

-la réforme fiscale

-l'équilibre des prix

-la formation professionnelle

-le développement culturel.

PROJET POUR UN PLAN DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL

POUR LA DECENNIE 1971 - 1980

2ème PARTIE

LES BASES DE LA PLANIFICATION DU DEVELOPPEMENT AU COURS DE LA DECENNIE 1971-1980

PLANIFICATION SECTORIELLE

2ème Partie

Section 1

LA POPULATION DU TCHAD

1 - La population du Tchad à la veille de la décennie

11-Effectif global

-On estime la population du Tchad en 1968 à environ 3.500.000 habitants
Il s'agit de la population de fait, c'est à dire celle qui se trouvait présente dans le pays au moment où se sont effectués enquêtes et recensements qui ont permis son évaluation.
On ne connaît rien bien précis sur les migrations qui peuvent affecter cette population notamment l'effectif des populations étrangères au Tchad et l'effectif des populations tchadiennes vivant dans les pays étrangers.
Au cours de la décennie 1960, le taux d'accroissement de la population a été de l'ordre de 1,7 % par an.

12-La répartition de la population par sexes et par âges

-Les répartitions de la population par sexes et grands groupes d'âge ont ainsi évolué de 1963 à 1968 :

	63	68	évolution 63-68 d 63-68	r 68/63	% annuel
-121-Par sexes (en milliers)					
-Total	3.213	3.497	284	1,09	1,7
-dont :					
-hommes	1.522	1.659	137	1,09	1,7
-femmes	1.691	1.838	147	1,09	1,7
-122-Par grands groupes d'âges					
-Effectifs (en milliers)	3.213	3.497	284	1,09	1,7
dont :					
-de 0 à 4 ans	553	531	-22	0,96	-0,8
-de 5 à 14 ans	833	930	97	1,12	2,2
-de 15 à 59 ans	1.693	1.887	194	1,11	2,2
-60 ans et plus	134	149	15	1,11	2,1
-Effectifs (en pourcentages)	100	100	100		
dont :					
-de 0 à 4 ans	17,2	15,2	-7,8		
-de 5 à 14 ans	25,9	26,6	34,2		
-de 15 à 59 ans	52,7	53,9	68,3		
-60 ans et plus	4,2	4,3	5,3		

13-La répartition de la population par zones géographiques

-131-La répartition de la population par grandes zones a ainsi évolué de 1963 à 1968 :

	63	68	évolution 63-68 d 63-68	r 68/63	% annuel
-Effectifs (en milliers)	3.213	3.497	284	1,09	1,7
dont :					
-zone Nord	1.627	1.724	97	1,06	1,2
-zone Sud	1.495	1.641	146	1,10	1,9
-ville de Fort-Lamy	91	132	41	1,45	7,8
-Effectifs (en pourcentages)	100	100	100		
dont :					
-zone Nord	50,7	49,3	34,2		
-zone Sud	46,5	46,9	51,4		
-ville de Fort-Lamy	2,8	3,8	14,4		

-132-La répartition de la population suivant les zones rurale et urbaine a ainsi évolué de 1963 à 1968

	63	68	évolution 63-68 d 68-63	r 68/63	% annuel
-Total	3.213	3.497	284	1,09	1,7
dont :					
-zone rurale	2.964	3.147	183	1,06	1,2
-zone Nord	1.598	1.673	75	1,05	0,9
-zone Sud	1.366	1.474	108	1,08	1,5
-zone urbaine	249	350	101	1,41	7,0
-zone Nord	29	51	22	1,76	12,0
-zone Sud	129	167	38	1,29	5,3
-ville de Fort-Lamy	91	132	41	1,45	7,8

En 1968 la zone urbaine, constituée par les centres de plus de 5.000 habitants, comprend les centres suivants :

-Zone Nord :	
-Abéché	24
-Ati	6
-Mongo	6
-Faya-Largeau	5
-Bokoro	5
-Moussoro	5
-Zone Sud :	
-Fort-Archambault	35
-Moundou	32
-Kélo	14
-Koumra	13
-Bongor	12
-Doba	11
-Pala	11
-Fianga	8
-Bénoye	8
-Laï	8
-Bodo	5
-Doualat-Béboto	5
-Béré	5
-Ville de Fort-Lamy	132

-133-La répartition de la population par préfecture était la suivante en 1968 :

	68	Densité (hab/km²)
-Total (en milliers)	3.497	2,7
-dont :		
-zone Nord	1.856	1,6
Batha	306	3,4
Biltine	140	3,0
B.E.T.	78	0,1
Chari-Baguirmi	463	5,6
Guéra	169	2,9
Kanem	176	1,5
Lac	119	5,3
Ouaddaï	316	4,1
Salamat	89	1,4
-zone Sud	1.641	12,6
Logone Occidental	213	24,5
Logone Oriental	251	8,9
Mayo-Kebbi	528	17,5
Moyen-Chari	406	9,0
Tandjilé	243	13,5

14-La population active

-Les données relatives à la population active pour l'année 1964 sont issues d'une enquête démographique qui a été effectuée au Tchad en 1964.

-141-La force de travail potentiel - est en première approximation assez bien mesurée par l'effectif de la population en âge de travailler, c'est à dire du groupe d'âges 15-59 ans.
En milieu rural toutefois les travaux agricoles assurés par les enfants représentent un appoint non négligeable. Inversement, le nombre de personnes de 15 ans et plus dont la participation à la vie économique se trouvera retardée du fait de leurs études ira croissant.
Ainsi définie et pour la seule population de fait, la force de travail potentielle est passée de 1963 à 1968 de 1.813.000 personnes à 1.987.000 personnes soit un accroissement de 174.000 unités.

-142-Le taux d'activité en 1964 - (pour le domaine d'enquête)

-Le taux d'activité de la population âgée de 15 ans et plus

Il s'agit de la proportion des personnes ayant déclaré avoir une activité professionnelle

(en pourcentages)	Total	Hommes	Femmes
-Ensemble de la population		94	28
dont :			
-zone rurale		95	30
-centres urbains (sauf Fort-Lamy)		85	14
dont :			
-zone Nord		96	13
-zone Sud		93	39

-Il est à noter que la signification de ces taux est assez limitée (surestimation, imprécision de l'activité).

-143-Répartition entre activités agricole et non agricole en 1964 - (pour le domaine d'enquête)

-1431-Sexe masculin -

On peut dire que sur 100 hommes de plus de 15 ans, en compte 94 actifs, et sur 100 actifs 92 exercent une activité agricole et 8 une activité non agricole,
soit pour l'ensemble du pays et suivant les zones en 1968 les pourcentages suivants par rapport aux actifs :

	agricoles	non agricoles
-Ensemble du pays	92,4	7,6
-dont :		
-zone rurale	97,9	2,1
-centres urbains (sauf Fort-Lamy)	44,9	55,1
-dont :		
-zone Nord	93,7	6,3
-zone Sud	91,5	8,5

-1432-Sexe féminin -

On peut dire que sur 100 femmes recensées, 278 ont déclaré exercer une activité autre que celle de "ménagère", pour 274 d'entre elles, il s'agit d'une activité agricole.

-144-Les actifs agricoles en 1964 - (pour le domaine de l'enquête)

	Total			Exploitants			Salariés et travailleurs familiaux		
	T	H	F	T	H	F	T	H	F
-Total (en milliers)	733	520	213	510	470	40	223	50	173
dont :									
-secteur traditionnel (en milliers)									
-agriculture	722	509	213	500	460	40	222	49	173
-élevage	9	9	-	8	8	-	1	1	-
-forêts	2	2	-	2	2	-	-	-	-

dont :	Total	Non africains	Africains
-secteur moderne (en unités)	128	123	5
-agriculture	26	23	3
-élevage	86	84	2
-pêche	8	8	-
-forêts	8	8	-

-Note- Les chiffres donnés pour l'élevage et la pêche doivent être considérés comme des minima.
Le petit nombre d'éleveurs provient de ce que l'élevage pratiqué surtout dans le Nord du pays est l'activité principale de nomades dont le recensement n'étant pas compris dans le domaine de l'enquête d'où proviennent ces données.
Quant à la pêche, il s'agit d'une activité déclarée le plus souvent comme activité secondaire et non comme activité principale.

-145-Les actifs non agricoles -

-1451-Les actifs non agricoles en 1964 -

-Au cours de l'enquête démographique de 1964, les actifs non agricoles ont été estimés en nombre à 45.000
dont :
-Hommes : 42.500
-Femmes : 2.500

Il est à noter qu'en ce qui concerne les femmes moins de 2.500 ont considéré qu'elles pratiquaient une activité principale non agricole ; et environ 6.000 autres exercent une activité secondaire non agricole (travaux artisanaux : 4.000 et petits commerces : 2.500).

-Les actifs non agricoles masculins.
L'enquête démographique de 1964 les a dénombrés et classés ainsi :

	Total	zone rurale	centres urbains	zone Sud	zone Nord
-Ensemble (en milliers)	42,5	21,3	21,2	27,5	15,0
-dont :					
-artisans	3,88	1,90	1,98	1,94	1,94
-commerçants	9,29	4,12	5,17	5,55	3,74
-professions libérales	2,73	1,70	1,03	1,17	1,56
-cadres	2,52	1,98	0,54	1,43	1,09
-employés	7,97	4,66	3,31	5,26	2,71
-travailleurs spécialisés	8,01	3,02	5,02	6,64	1,40
-travailleurs non spécialisés	8,07	3,88	4,19	5,55	2,52

Note-Les groupes professionnels comprennent :
-artisans, forgerons, tisserands, tanneurs,...
-commerçants : boutiquiers, cabaretiers,...
-professions libérales traditionnelles : écrivains publics, griots, charlatans, musiciens, cathéchistes,...
-cadres : chefs coutumiers, cadres administratifs et militaires,...
-employés : soldats, commis, secrétaires, vendeurs, comptables,...
-travailleurs spécialisés (que l'on trouve dans le secteur moderne) maçons, mécaniciens, électriciens, menuisiers,...
-travailleurs non spécialisés : manoeuvres, boys, gardiens,...

-1452-Les actifs non agricoles dans le secteur moderne en 1968 -

-En 1968, la population active reste encore très mal connue. Les statistiques et informations disponibles sont fragmentaires.
On peut toutefois retenir les données suivantes :

-Total : 25.280
-Population active dans le secteur des administrations publiques : 12.490
-administrations tchadiennes : 11.500
dont :
-administrations centrales : 10.340
-autres administrations : 1.160

-administrations non nationales : 990

-Population active dans le secteur des entreprises : 11.070
-activités du secteur secondaire : 7.265
-mines et carrières : 90
-eau et électricité : 185
-industries et artisanat de transformation : 4.990
-bâtiments et travaux publics : 2.000

-activités du secteur tertiaire : 3.805
-transports et communications : 1.750
-commerce : 1.585
-banques et assurances : 185
-autres services : 285

-Population active dans les autres secteurs : 1.720
-Employés de maison par les ménages : 1.650
-Employés par les organismes extérieurs :
-ambassades et consulats : 70
-missions militaires : p.m.

-146-La répartition de la population active par secteur d'activité et par zones a ainsi évolué de 1963 à 1968 :

	63				68			
	Primaire		Secondaire et Tertiaire		Primaire		Secondaire et Tertiaire	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
-Total (en milliers)	735	237	68	2	802	262	90	2
-dont :								
-zone rurale	715	225	27	1	772	247	29	1
-zone Nord	387	65	12	1	417	70	13	1
-zone Sud	328	160	15	-	355	177	16	-
-zone urbaine	20	12	41	1	30	15	61	1
-zone Nord	4	1	4	-	7	1	7	-
-zone Sud	13	7	18	1	18	8	24	1
-ville de Fort-Lamy	3	4	19	-	5	6	30	-

-15-La population non africaine dite "expatriée" -

-151-Population globale -

-Elle ne peut faire l'objet que d'une estimation, à partir d'informations fragmentaires et hétérogènes :
Pour 1968 on l'évalue à : 5.960 personnes
se répartissant ainsi :
-population domiciliée : 4.880
-hommes : 1.660
-femmes : 1.370
-enfants: 1.850
(moins de 21 ans)

-population comptée à part : 1.080

-152-Population active -

-Pour 1968, on l'évalue à 3.175 personnes se répartissant ainsi :

	Total	Hommes	Femmes
-Entreprises privées	870	600	270
-Secteur public	1.210	1.045	165
-administrations tchadiennes	275	160	115
-sur Budget national	250	145	105
-sur autres budgets	25	15	10
-assistance technique	810	810	-
-française			
-civile	630	630	-
-militaire	160	160	-
-internationale	20	20	-
-organismes publics non nationaux	125	75	50
-Organismes privés à but non lucratif (missions....)	290		
-Organismes extérieurs	805		
-ambassades, consulats et assimilés :	15		
-autres (non résidents)	790		

2-Projections sur l'évolution de la population du Tchad au cours de la décennie -

-21-Effectif global -

-Le taux d'accroissement naturel de la population du Tchad au cours de la décennie a été estimé à 2.1 % par an.
Sur cette base, la population du Tchad en 1980 peut être évaluée à environ 4.500.000 habitants (il est retenu : 4.504.000)

L'accroissement global de population au cours de la décennie sera de l'ordre du million.
Il s'agit de la population de fait c'est à dire celle qu'on peut estimer à partir de la population présente sur le territoire en 1968. On ne connaît rien de suffisamment précis sur les migrations qui peuvent affecter dans l'avenir cette population notamment l'effectif des populations étrangères au Tchad et l'effectif des populations tchadiennes vivant dans les pays étrangers.

-22-La répartition de la population par sexes et par âges -

-La répartition de la population par sexes et grands groupes d'âge évoluera ainsi de 1968 à 1980 :

	68	80	évolution 68-80 d 80-68	r 80/68	% annuel
-221-Par sexes (en milliers)					
-Total	3.497	4.504	1.007	1,29	2,1
-dont :					
-hommes	1.659	2.158	499	1,30	2,2
-femmes	1.838	2.346	508	1,28	2,1
-222-Par grands groupes d'âges					
-Effectifs (en milliers) :	3.497	4.504	1.007	1,29	2,1
-dont :					
-de 0 à 4 ans :	531	736	205	1,39	2,8
-de 5 à 14 ans :	930	1.095	165	1,18	1,4
-de 15 à 59 ans :	1.887	2.468	581	1,31	2,2
-60 ans et plus :	149	205	56	1,38	2,7

	68	80	d 80-68
-Effectifs (en pourcentages)	100	100	100
-dont :			
-de 0 à 4 ans :	15,2	16,3	20,3
-de 5 à 14 ans :	26,6	24,3	16,4
-de 15 à 59 ans :	53,9	54,8	57,7
-60 ans et plus :	4,3	4,6	5,6

23-La répartition de la population par zones géographiques -

-231-La répartition de la population par grandes zones évoluera ainsi de 1968 à 1980 :

	68	80	évolution 68-80 d (80-68)	r 80/68	% annuel
-Effectifs (en milliers)	3.497	4.504	1.007	1,29	2,1
-dont :					
-zone Nord	1.724	2.005	281	1,16	1,3
-zone Sud	1.641	2.167	526	1,32	2,3
-ville de Fort-Lamy	132	332	200	2,52	8,0
-Effectifs (en pourcentages)	100	100	100		
-dont :					
-zone Nord	49,3	44,5	27,9		
-zone Sud	46,9	48,1	52,2		
-ville de Fort-Lamy	3,8	7,4	19,9		

-232-La répartition de la population suivant les zones rurale et urbaine évaluera ainsi de 1968 à 1980 :

	68	80	évolution 68-80 d 80-68	r 80/68	% annuel
-Total	3.497	4.504	1.007	1,29	2,1
-dont :					
-zone rurale	3.147	3.690	543	1,17	1,3
-zone Nord	1.673	1.875	202	1,12	0,9
-zone Sud	1.474	1.815	341	1,23	1,7
-zone urbaine	350	814	464	2,33	7,3
-zone Nord	51	130	79	2,55	8,1
-zone Sud	167	352	185	2,11	6,4
-ville de Fort-Lamy	132	332	200	2,52	8,0

-La population urbaine supplémentaire 464.000 personnes proviendra :
-de la croissance naturelle du milieu urbain :
-de l'exode rural
-de l'inclusion de nouveaux centres dans la liste des centres de plus de 5.000 habitants

Une grande partie de cet exode rural proviendra des jeunes classes de 15 à 24 ans qui au terme de leur scolarité ou en cours d'études s'installeront en milieu urbain pour y trouver un emploi en rapport avec leur niveau de formation, leur "niveau d'aspiration" devenant difficilement compatible avec une activité agricole et une résidence rurale.

-24-La population active -

-241-La force de travail potentielle - mesurée par l'effectif de la population appartenant au groupe d'âges 15-59 ans passera de 1968 à 1980 de 1.887.000 personnes à 2.468.000 personnes soit un accroissement de 581.000 unités.

-242-La répartition de la population active par secteurs d'activité et par zones évoluera ainsi de 1968 à 1980 :

	68				80			
	Primaire		Secondaire et Tertiaire		Primaire		Secondaire et Tertiaire	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
-Total (en milliers)	802	262	90	2	973	333	190	6
-dont :								
-zone rurale	772	247	29	1	902	298	34	2
-zone Nord	417	70	13	1	478	82	15	1
-zone Sud	355	177	16	-	424	216	19	1
-zone urbaine	30	15	61	1	71	35	156	4
-zone Nord	7	1	7	-	19	2	19	1
-zone Sud	18	8	24	1	40	18	56	2
-ville de Fort-Lamy	5	6	30	-	12	15	81	1

S e c t i o n 2

LES ACTIVITES DU SECTEUR PRIMAIRE

Sous-Section 21

L'AGRICULTURE

-1-Ensemble du secteur agricole -

-11-Les besoins en 1968

-Les besoins en produits agricoles en 1968 ont été évalués à une valeur globale de 20,76 milliards à l'utilisation:
dont :

-pour la transformation par l'industrie et l'artisanat : 5,37
-pour la consommation alimentaire directe : 15,26
-pour les exportations : 0,13

-Ces besoins sont couverts :

-par les importations : 0,87
-par la production : 19,89

-12-La production en 1968 -

-On estime qu'elle vaut 18,31 milliards sortie-entreprise.
se répartissant :

-production autoconsommée : 13,28
-production commercialisée: 5,03

-Cette production a donné une valeur ajoutée de 18,02 milliards (calculée à partir du chiffre d'affaires de 18,31 et d'une consommation intermédiaire de 0,29).

-On distingue deux sortes de produits :

-ceux qui sont destinés à être exportés, en l'état ou après transformation par l'industrie locale.
Leur montant global est de 2,85 milliards, soit 60 % de la production commercialisée.
Ce sont : essentiellement, le coton : 2,79 et aussi, la gomme arabique 0,04 et divers autre : 0,02.

-ceux qui sont destinés à la consommation intérieure pour les besoins alimentaires, soit en l'état, soit après transformation.
Leur montant global est de 15,17 milliards, dont 13,27 autoconsommés, 1,90 commercialisés ; la partie commercialisée représentant 38 % de la production agricole commercialisée.
Ce sont :

-pour les produits consommés en l'état : au total 13,44 milliards les mils et sorghos: 4,48 , le blé : 0,09, les arachides : 1,05, la canne à sucre:0,07, les autres produits vivriers:7,75

-pour les produits devant faire l'objet d'une transformation par l'industrie locale : au total : 1,73 milliards
les mils et sorghos : 0,94, le blé : 0,02, le paddy : 0,53, les arachides : 0,24.

-Pour les différents produits agricoles, les quantités produites et leur valeur ajoutée aux prix à la production, sont de l'ordre suivant :

	quantités (1.000T)	valeurs (milliards)
-Total		18,02
-autoconsommé		13,27
-commercialisé		4,75
-Mils et sorghos	542	5,42
-autoconsommés	497	4,97
-commercialisés	45	0,45
-Blé	5,5	0,11
-autoconsommé	2,5	0,05
-commercialisé	3,0	0,06
-Paddy	39,0	0,53
-autoconsommé	33,5	0,47
-commercialisé	5,5	0,06
-Arachides décortiquées	72,7	1,31
-autoconsommé	68,7	1,24
-commercialisé	4,0	0,07
-Autres produits vivriers		7,75
-autoconsommé	300,7	6,48
-commercialisé	44,0	1,27
-Canne à sucre	8,6	0,07
-autoconsommé	8,0	0,06
-commercialisé	0,6	0,01
-Coton		2,79
-commercialisé	117,1	2,79
-Cultures indrstrielles (gomme arabique, tabac)	1,4	0,04
-commercialisé	1,4	0,04

13-L'évolution au cours de la période 1963-1968 -

-L'ensemble de la production agricole a évolué avec un taux de croissance annuel de 2,2%, soit :

-pour les mils et sorghos, arachides décortiquées, canne à sucre autres produits vivriers : 1,7%
-pour le blé : 9,8%
-pour le paddy : 4,4%
-pour le coton : 4,4%
-pour la gomme arabique destinée à l'exportation : 13,4%

-La valeur ajoutée globale est ainsi passée en francs 1968 de 16,13 milliards à 18,05 milliards, soit un accroissement de 1,92 milliards.

-Les produits destinés à la consommation alimentaire traditionnelle : mils et sorghos, arachides décortiquées, canne à sucre, produits vivriers divers (maïs, fonio, manioc, taro, patates, ignames, haricots, légumes, condiments, fruits, etc...) ont fort probablement évolué comme le volume de la population, soit à un rythme ne dépassant pas 1,7% par an ; ce qui n'exclut pas de fortes fluctuations annuelles dues aux aléas climatiques.

Dans l'ensemble, les prix de ces produits paraissent avoir été stables au cours de la période aux deux stades de la production et de la consommation. Les fluctuations enregistrées n'ont en général pas de caractère tendanciel et résultent de celles de la production dues aux écarts climatiques et aux variations saisonnières. Seuls, les condiments et les fruits paraissent avoir bénéficié d'un accroissement constant de prix sur les marchés dans la zone Sud ~~tout~~ au moins.
Il semble donc exister pour ces produits un équilibre entre production et consommation et maintien de cet équilibre avec le temps.
Il est à noter, à cet égard, les résultats d'une enquête socio-économique effectuée en 1965 en zone Sud concernant les rations alimentaires quotidiennes observées dans cette zone et les taux de couverture eu égard aux besoins théoriques en calories, protides, lipides, glucides
"Pour les besoins caloriques, on a trouvé des résultats très satisfaisants. La ration calorique pour la zone rurale Sud a été évaluée à 2.467 calories pour un besoin théorique moyen de 2.162 calories.
Le taux de couverture des besoins serait de l'ordre de 114%.
L'aspect quantitatif de la ration calorique journalière du rural tchadien est donc convenable.La répartition de l'apport calorique global entre protides, lipides et glucides fait apparaître un équilibre satisfaisant. Seuls les lipides n'atteignent pas le seuil recommandé de 25%. Quantitativement l'apport en protéines est suffisant ; cependant les protéines d'origine animale entrent pour une part trop faible dans la ration".

"La ration glucidique est satisfaisante. Elle est fournie par les céréales et les tubercules qui constituent l'essentiel de l'alimentation du rural tchadien. Le sucre, produit cher, ne participe pas pour ainsi dire à l'apport glucidique (1 à 2 g par jour)".

-Les produits de consommation d'utilisation plus récente ont connu un développement appréciable.
On estime que la production de blé aurait passé de 4.700 tonnes en 1965 à 5.500 tonnes en 1968 et celle du paddy de 31.500 tonnes en 1963 à 39.000 tonnes en 1968. Les taux de croissance annuels seraient respectivement de 5,4 % et 4,4%.
On n'a pu toutefois faire passer par les organismes d'achat officiels qu'une partie restreinte de la production commercialisée de ces produits. De meilleurs prix de vente obtenus par les producteurs en dehors de ces organismes paraissent être la raison essentielle.

-Les produits destinés à l'exportation, en l'état ou après transformation : surtout, coton et gomme arabique, ont bénéficié aussi de progressions appréciables.
Le coton-graine produit croît de 4,4% par an passant de 99.800 tonnes à 117.100 tonnes ; la gomme arabique (la partie commercialisée par l'organisme officiel intéressé) de 13,4% par an passant de 720 tonnes à 1.350 tonnes.

-Il est à noter que les importations de produits agricoles ne sont plus en 1968 que de 410 millions (valeur CAF).
Elles sont constituées de blé (100 millions) et arachides : 50 millions pour les besoins de l'industrie locale, de noix de Kola (100 millions et de thé 122 millions) pour les besoins de la consommation africaine. Le reste est destiné à satisfaire les besoins de la population expatriée (fruits : 40 millions, légumes verts : 60 millions, ...)

4-Les besoins en 1980 -

-On a prévu pour l'ensemble des produits agricoles une croissance des besoins de 3,9% par an. Le niveau de la production agricole sera alors en 1980 à l'indice 159 par rapport à l'année de base 1968.

-Répartition de la croissance globale des besoins par produits :

	indices 1980 (1968=100)	% annuels
-mils sorghos	131	2,3
-blé	329	10,4
-paddy	156	3,7
-arachides	142	2,9
-canne à sucre	pm	pm
-autres produits vivriers	134	2,4
-coton	221	6,8
-autres cultures industrielles	789	18,8
-gomme arabique	pm	pm
-tabac		

-A noter que les indices et taux annuels de croissance pour la canne à sucre et le tabac ne sont portés que pour mémoire. En fait il s'agit de cultures pratiquement nouvelles, les productions en 1968 étant insignifiantes.

-Répartition de la croissance globale les besoins suivant leur nature :

	indices 1980 (1968=100)	% annuels
-Consommation intermédiaire pour la transformation des industries	215	6,6
-Consommation finale des ménages	135	2,54
dont :		
-autoconsommée	120	1,5
-commercialisée	228	7,1
-Exportations	660	17,0

-Les besoins seront couverts presque en totalité par la production intérieure, Les importations d'une valeur globale en 1968 de 410 millions devraient être pratiquement supprimées à l'exception de deux produits : le thé et la kola dont les valeurs FOB en 1968 s'élèvent respectivement à 121 et à 103 millions.

5-La production en 1980 -

-On prévoit qu'elle pourrait atteindre les quantités (en milliers de tonnes) et les valeurs (en milliards de francs 1968) suivants par produits :

	quantités (1.000 T)	valeurs (milliards)
-Total		29,19
-dont :		
-mils et sorghos	709	7,09
-blé	29,5	0,74
-paddy	61,0	0,86
-arachides	106,4	2,02
-produits vivriers autres	461,8	10,70
-canne à sucre	361,0	0,94
-caton	250,0	6,50
-gomme arabique	9,0	0,32
-tabac	1,0	0,02

-16-Les moyens à mettre en oeuvre -

-Ils seront de 3 sortes :

-l'accroissement des superficies cultivées :

-soit, par le jeu de l'adaptation spontanée de la production aux besoins de la part du secteur

-soit, par la création de nouvelles superficies sur intervention extérieure au secteur

-l'accroissement des productivités

-soit spontanée à l'intérieur du secteur

-soit créée par intervention extérieure au secteur

-l'amélioration et la régularisation des prix à la production

-L'accroissement spontané des superficies.
Elle résultera de l'accroissement de la population active dans le secteur agricole.
A productivité constante, la production issue de cette action représentera 26% de l'accroissement globale de la production prévu pour la décennie.

-L'accroissement non spontané des superficies.
Cette action concerne les cultures : blé, paddy, canne à sucre, gomme arabique.
Les nouvelles surperficies ne pourront être créées qu'avec des interventions extérieures au secteur se manifestant par d'investissements préalables importants.
Les projets présentés par les Services agricoles aboutissent à une production supplémentaire représentant 10% de l'accroissement global de la production prévu pour la décennie.

-L'accroissement spontané des productivités.
Elle résultera des efforts de la population active dans le secteur agricole sans intervention extérieure au secteur.
On ne peut avancer aucune donnée sur ce type d'effort dans l'état actuel des connaissances sur l'économie agricole traditionnelle.

-L'accroissement non spontané des productivités.
Elle résultera d'efforts extérieurs au secteur pour l'amélioration de la productivité de la population active dans le secteur agricole.
Les projets présentés par les Services agricoles aboutissent à une production supplémentaire représentant 14% de l'accroissement global de la production prévu pour la décennie.

-L'amélioration et la régularisation des prix à la production.
Des actions de cette nature ne peuvent avoir qu'un effet bénéfique sur la productivité générale ; effets qui restent toutefois difficiles à mesurer.
Elles concernent surtout les grands produits de consommation traditionnelle. Pour eux, la partie commercialisée reste encore trop peu importante par rapport à la production globale. De sorte que pour cette partie de l'économie du produit, l'équilibre entre offre et demande s'avère très sensible et très précaire devant les aléas de la conjoncture climatique.

-2-Mils et sorghos -

-21-Les besoins en 1968 -

-Les besoins en mils et sorghos en 1968 ont été évalués à 542.000 tonnes valant à l'utilisation : 5.870 millions

	1.000 tonnes	millions F
-dont :		
-pour la consommation alimentaire	448	4.930
-pour la fabrication de bière de mil	94	940

-Ils ont été calculés sur la base d'une consommation moyenne par personne et par jour de l'ordre de 350g.

-Ils sont couverts par la production

-22-La production en 1968 -

-On l'évalue à 542.000 tonnes valant 5.420 millions sortie-entreprise et se répartissant ainsi :

-production autoconsommée : 497.000 tonnes, 4.970 millions
-production commercialisée: 45.000 tonnes, valant 450 millions

-23-L'évolution des besoins et de la production au cours de la période 1963-1968 -

-On estime qu'elle a suivi l'évolution de la population globale et qu'il y a eu adaptation spontanée de la production aux besoins.
Les prix ont pu subir d'une année à l'autre de fortes fluctuations dues aux influences climatiques sur la récolte mais sont restés stables en moyenne sur la période de l'ordre de 10 F le Kg à la production.

-24-Les besoins en 1980 -

-On a prévu une croissance des besoins du même ordre que celle de la population, soit 2,11% par an.

Les besoins en 1980 seront donc de l'ordre de 709 milliers de tonnes, dont :

-pour la consommation alimentaire directe : 588
(sur la base d'une consommation moyenne par personne et par jour de 350g)
-pour la fabrication de la bière de mil : 121

Ils devront être couverts en totalité par la production

-25-La production en 1980 -

-Elle doit atteindre 709 tonnes se répartissant ainsi :

-production autoconsommée : 605
-pour la fabrication de bière de mil : 121
-pour la consommation alimentaire directe : 484

-production commercialisée : 104

-26-Les moyens à mettre en oeuvre au cours de la décennie -

-On considère que l'équilibre entre production et besoins s'établira d'une manière spontanée :
Les 167.000 tonnes supplémentaires seront obtenues :
-par l'accroissement du nombre des producteurs : 90.000 tonnes
-par l'accroissement de la productivité : 77.000 tonnes.

Les Services techniques ont toutefois présenté des projets en vue :
-d'améliorer la productivité des exploitants par l'utilisation de semences sélectionnées, voire d'engrais et insecticides (projet N° 1110-01)
-de régulariser les prix de vente du produit à la production et à la consommation par la création de stocks de sécurité et la construction de magasins pour les abriter (projets N°s 1110-02 et 03).

Il est à noter qu'en matière de la productivité, les mils et sorghos pourraient bénéficier des effets secondaires des efforts déployés pour d'autres cultures (coton notamment).

-Blé -

-31-Les besoins en 1968 -

-Les besoins en blé en 1968 ont été évalués à 9.050 tonnes valant à l'utilisation 292 millions.

	1.000 tonnes	millions F
-dont :		
-pour la consommation alimentaire dans le secteur traditionnel	4.930	150
-pour la fabrication de farine de blé par la minoterie (y compris les stocks)	4.120	142

Ils sont connus par de grossières estimations pour la consommation alimentaire dans le secteur traditionnel, d'une manière comptable pour la transformation par la minoterie.

-Les besoins sont couverts :
-par la production : 5.500 tonnes
-par les importations : 3.550 tonnes

-32-La production en 1968 -

-On l'évalue à 5.500 tonnes valant 111 millions sortie-entreprise et se répartissant ainsi :
-production autoconsommée : 2.470 tonnes, 50 millions
-production commercialisée: 3.030 tonnes, 61 millions
dont :
-dans le secteur traditionnel : 2.460 tonnes, 50 millions
-dans le secteur moderne (minoterie) : 570 tonnes, 11 millions

-33-L'évolution des besoins et de la production au cours de la période 1963-1968 -

-Dans le secteur traditionnel, besoins et production semblent avoir progressé de 5 à 5,5% par an. La production paraît ne pas rencontrer de difficultés quant aux débouchés.
En ce qui concerne les besoins de la minoterie locale, ceux-ci sont passés de 2.000 tonnes en 1964 à 4.050 tonnes en 1968.
En 1968, les besoins n'ont pu être couverts par laproduction locale que pour 570 tonnes; il a fallu recourir aux importations pour 3.480 tonnes.

Le prix du blé à la production était fixé jusqu'en 1967 par voie administrative à 20 F/Kg pour les blés tendres et 18 F/Kg pour les blés durs. Les prix ont été libérés en 1967. En fait, ils doivent fluctuer assez fortement : en pénurie de mil, ils peuvent atteindre 80 F/Kg.

-34-Les besoins en 1980 -

-On a prévu une croissance des besoins, en fonction des données du passé soit 10,3% par an.

Les besoins en 1980 s'élèveraient à 29.500 tonnes
dont :

-pour la consommation alimentaire directe traditionnelle : 8.800
-pour la fabrication de farine de blé par la minoterie : 20.700

Ils devront être couverts en totalité par la production.

-35-La production en 1980 -

Elle devra atteindre 29.500 tonnes, soit 20.500 tonnes supplémentaires.
Elle se répartira :

-production autoconsommée et commercialisée en milieu traditionnel : 8.800
-production commercialisée dans le secteur moderne : 20.700

Les importations de l'ordre de 3.550 tonnes et d'une valeur de 100 millions en 1968 devront disparaître en 1980.

-36-Les moyens à mettre en oeuvre au cours de la décennie -

La production ne pourra atteindre le niveau désiré en 1980 que si de nouvelles terres sont gagnées à la culture du blé (notamment par la création de polders sur le lac Tchad)
Les objectifs assignés pour 1980 demandent la création au cours de la décennie de plus de 4.550 has de polders (pour un rendement à l'ha de 4.500 Kgs).

Les Services techniques ont présenté deux séries de projets :

-l'une tendant à la création d'une station expérimentale (projet n° 8110-05) d'un coût de 300 millions ;
-l'autre tendant à la création de 3.000 has de polders pour une valeur globale de 2.340 millions (soit un prix de revient de 780.000F l'hectare. (projets N°s 1130-02 à 04).

Sur la base d'un coût de 780.000 F l'hectare, le coût des investissements pour atteindre le niveau de production fixé en 1980 serait de l'ordre de 3,5 milliards

4-Paddy -

41-Les besoins en 1968 -

-Les besoins de paddy en 1968 ont été évalués à 39.000 tonnes valant à l'utilisation 546 millions.
Ils proviennent de l'alimentation humaine après transformation du paddy en riz.
Leur connaissance résulte d'estimations assez imprécises.
Les besoins sont couverts pratiquement par la production.

42-La production en 1968 -

-On l'évalue à 39.000 tonnes valant 546 millions sortie-entreprise et se répartissant :

-production autoconsommée et commercialisée dahs le secteur traditionnel : 33.500 tonnes et 469 millions

-production commercialisée par les organismes d'achat : 5.500 tonnes et 77 millions.

-43-L'évolution des besoins et de la production au cours de la période 1963-1968 -

-Au cours de la période 1963-1968, la consommation de riz est passé de 21.000 à 25.100 tonnes. Besoins et production ont donc progressé de 3,7% par an.
A noter qu'au cours des années 1951 à 1969 la production de paddy est passée de 8.000 tonnes en 1950/1951 à 37.000 tonnes en 1969/1970, ce qui donne un accroissement moyen par an d'un peu plus de 8%.
Les prix du paddy à la production paraissent avoir été relativement stables au cours de la période 1963-1968 : pour le paddy acheté par les organismes d'achat : 12 F/Kg pour les années 1963 à 1966, 14 F/Kg pour les années 1967 et 1968.

-44-Les besoins en 1980 -

-On a prévu une croissance des besoins, en fonction des données du passé, soit 3,7% par an.
Les besoins en 1980 s'éleveraient donc à 61.000 tonnes, en totalité pour la consommation alimentaire directe.
Ils devront être couverts en totalité par la production.

-45-La production en 1980 -

-Elle devra atteindre 61.000 tonnes, soit 22.000 tonnes supplémentaires
Elle se répartira :
-production autoconsommée et commercialisée dans le secteur traditionnel : 48.300
-production commercialisée dans le secteur moderne par les organismes d'achat: 12.700

-46-Les moyens à mettre en oeuvre au cours de la décennie -

-La production ne pourrra atteindre le niveau désiré en 1980 que si de nouvelles terres sont gagnées à la culture du riz (notamment par l'irrigation)
Les objectifs assignés pour 1980 demandent la création au cours de la décennie de plus de 19.000 has de rizières (pour un rendement à l'hectare de 1.100 Kgs).

Les Services techniques ont présenté 2 séries de projets :
-l'une tendant à la création de nouvelles rizières:
7.000 has dans la région de Sartegui-Deresia (projet N° 1130-01)
1.300 hectares dans la région du Mandoul (projet N° 1130-02)
Le coût global est de l'ordre de 900 millions (soit un prix de revient à l'hectre de 108.000 F)
-l'autre tendant à l'amélioration des productivités (projet N° 1130-03)
Le coût global serait de 164 millions ; le gain en production de l'ordre de 660 tonnes.
Sur la base d'un coût de 108.000 F/ha, le coût des investissements pour atteindre le niveau de production fixé en 1980 serait de l'ordre de 2 milliards.

-5-Les arachides -

-51-Les besoins en 1968 -

-Les besoins en arachides décortiquées en 1968 ont été évalués à 74.700 tonnes valant à l'utilisation 1.460 millions.

	1.000 tonnes	millions F
-dont :		
-pour la consommation alimentaire	40,9	801
-pour la fabrication d'huile	33,3	640
-artisanale	29,9	538
-industrielle	3,4	102
-pour les exportations	0,5	19

A l'exception des besoins pour la fabrication d'huile par les procédés industriels ils ont été calculés en fonction de données sur les consommations des ménages

Les besoins sont couverts
-pour la consommation de type traditionnel, par la production
-pour la fabrication de l'huile dans l'industrie :
-par la production : 1.400 tonnes
-par les importations : 2.000 tonnes

-La production en 1968 -

-On l'évalue à 72.700 tonnes valant 1.308 millions sortie-entreprise et se répartissant ainsi :
-production autoconsommée : 68.700 tonnes, 1.236 millions
-production commercialisée: 4.000 tonnes, 72 millions

-L'évolution des besoins et des productions au cours de la période 1963-1968 -

-On estime qu'elle a suivi l'évolution de la population globale et qu'il y a eu globalement adaptation spontanée de la production aux besoins.
Toutefois pour les besoins de l'industrie locale, il a fallu recourir parfois à des importations ; mais il s'agit probablement plus d'un problème de prix que de production.

Les prix sont fixés depuis la campagne 1958/1959 par l'administration. Depuis 1960, les prix planchers sont demeurés inchangés : de 16 F/Kg à 20 F/Kg suivant le lieu de production et la qualité ; les prix effectivement pratiqués sont sensiblement supérieurs (22 à 25 F/Kg en 1968) mais ne paraissent pas avoir beaucoup varié de 1963 à 1968.

-Les besoins en 1980 -

-On a prévu une croissance des besoins de 3 % par an, en fonction des hypothèses effectuées :
-pour les besoins en arachides de bouche et en arachides destinées à la fabrication artisanale d'huiles : croissance du même ordre que celle de la population,
-pour les besoins en arachides destinées à la fabrication industrielle d'huile : 13,2% par an (croissance adoptée pour les besoins en huile d'arachides fabriquée par l'industrie et destinée à la consommation et aux savonneries)
ce qui donne :
-pour les besoins en arachides de bouche destinés à la consommation alimentaire: croissance du même ordre que celle de la population, soit 1,9 % dont :
-pour la production autoconsommée : 1,5 %
-pour la production commercialisée : 7,2 %
-pour les besoins en arachides destinés à la fabrication d'huile : soit 4,3 % dont :
-pour la production d'huile autoconsommée : 1,5 %
-pour la production d'huile commercialisée : 6,3 %
-par les procédés artisanaux : 1,5 %
-par les procédés industriels : 13,2 %

-Les besoins en 1980 sont de l'ordre de 106.000 tonnes, se répartissant ainsi :
. -consommation intermédiaire : 55.000 tonnes
-consommation des ménages : 51.000 tonnes

-55-La production en 1980 -

-Elle devra atteindre 106.000 tonnes, soit près de 32.000 tonnes supplémentaires.
Elle se répartira :
-production autoconsommée : 87.000 tonnes
-production commercialisée :19.000 tonnes

-56-Les moyens à mettre en oeuvre au cours de la décennie -

-On considère que l'équilibre entre production et besoins s'établira d'une manière spontanée.
Les 32.000 tonnes supplémentaires seront obtenues :
-par l'accroissement du nombre de producteurs : 15.000 tonnes
-par l'accroissement des productivités : 17.000 tonnes

Les Services techniques ont toutefois présenté des projets en vue :
-d'améliorer la productivité des exploitations par l'utilisation de meilleurs procédés culturaux (projets N°s 1200-01 et 1200-02)

-6-Les autres produits vivriers -

-On englobe dans cette rubrique la plupart des produits destinés à l'alimentation traditionnelle : les céréales autres que le mil et le blé (maïs, fonio, orge), les tubercules (manioc, taro, patates, ignames, ...), les féculents, (haricots, pois de terre,... les légumes frais, les oléagineux autres que les arachides, les condiments, les fruits, la canne à sucre.

-61-Les besoins en 1968 -

-Les besoins de ces produits en 1968 ont été évalués à 8.680 millions destinés pour la totalité à la consommation alimentaire (valeur à l'utilisation)
Ils ont été estimés à partir des résultats d'une enquête sur la consommation des ménages en zone Sud en 1964.
Les besoins sont couverts par la production.

-62-La production en 1968 -

-On l'évalue à 7.750 millions sortie-entreprise se répartissant ainsi :
-production autoconsommée : 6.480 millions
-production commercialisée :1.270 millions

-63-L'évolution des besoins et de la production au cours de la période 1963-1968 :

-On estime qu'elle a suivi l'évolution de la population globale et qu'il y a eu adaptation spontanée de la production aux besoins.
Les prix ont pu subir d'une année à l'autre de fortes fluctuations dues aux influences climatiques sur la récolte mais sont restés stables en moyenne sur la période.

-64-Les besoins en 1980 -

-On a prévu une croissance des besoins du même ordre que celle de la population, soit :
-pour la partie autoconsommée : 1,5%
-pour la partie commercialisée :7,2%

-Les besoins en 1980 s'élèveront donc au niveau 143 par rapport à celui de 1968.
Ils devront être couverts en totalité par la production.

-65-La production en 1980 -

-On prévoit que sa valeur globale sera en 1980 9360 millions Francs 1968, dont :

-pour la partie autoconsommée : 7.710
-pour la partie commercialisée: 1.650

-66-Les moyens à mettre en oeuvre au cours de la décennie -

-Pour l'ensemble des produits, on considérera que l'équilibre entre production et besoins s'établira d'une manière spontanée. : par le double effet de l'accroissement des producteurs et de celui des productivités.

-Pour les cultures maraîchères, fruitières, il est prévu un effort de développement extérieur au secteur par la création de nouvelles superficies et l'accroissement des productivités (grâce aux fertilisants et l'irrigation).
Il est difficile de préciser des objectifs quantitatifs à la fois pour la consommation intérieure et pour d'éventuelles exportations)

Les projets suivants ont été proposés :

-Assistance technique en cultures maraîchères (N° 1300-01)
-Développement des cultures maraîchères et fruitières (N° 1300-02,et04))
-Aménagement du jardin d'essai de WAILA 2 FORT-LAMY (N° 1300-03)
-Production horticole industrielle en vue de l'exportation (N° 1300-05)
-Production de sésame (N° 1300-07)
-Production de Karkadé (N° 1300-08,
-Amélioration de la palmeraie (N° 1300-06)

-7-Le Coton-graine -

-71-Les besoins en 1968 -

-Ils proviennent de l'extérieur après transformation de ce produit et exportation sous forme de coton-fibre.

-En 1968 les exportations de coton-fibre se sont élevées à 41.750 tonnes valant 5.720 millions à l'utilisation (valeur FOB sortie Tchad).

-Elles ont été couvertes par la production de coton-graines.

-72-La production en 1968 -

-La production de coton-graine s'est élevée en 1968 à 117.100 tonnes valant 3.050 millions à la production.

-Elle a été entièrement commercialisée pour les besoins de l'industrie locale (transformation en coton-fibre)

-Les caractéristiques de la campagne se présentent ainsi :

-superficies cultivées : 296.000 has
-superficie moyenne des exploitations : 1,5 has
-production : 146.280 tonnes de coton-graine qui on rendu 55.190 tonnes de coton-fibre

-rendement moyen pour la production de coton-graine : 503 Kgs/ha
-rendement moyen pour la production de coton-fibre : 37,1% à l'égrenage
-Il est à noter que cette récolte avait été exceptionnelle par rapport au niveau moyen (estimé pour cette année à 113.150 tonnes).

-73-L'évolution des besoins et de la production au cours de la période 1963-1968

-Les seules limites des besoins ont été celles de la production.
-La production est passée de 1963 à 1968 de 99.790 tonnes à 117.101 tonnes.
Toutefois cette production subissant de fortes fluctuations annuelles, le taux d'évolution est plus significatif calculé sur une plus longue période.
Des calculs portant sur une période s'étendant sur 20 ans de 1949 à 1969 ont donné pour les taux moyens annuels d'évolution :

-pour les superficies cultivées : 3,1%
-pour les productions : 4,7 %
-pour les rendements : 1,5%

-Au cours de la période 1963-68 a commencé un type de culture dite "en productivité" se caractérisant par rapport à la culture de type traditionnel par l'utilisation d'engrais et insecticides.
Les superficies cultivées "en productivité" s'élevant en 1968 à 34.570 has
Il est encore trop tôt pour faire un bilan de ce progrès dans les méthodes culturales du coton.

-A noter la constance au cours de la période des conditions de la commercialisation du produit :

-le traitement et la vente sont l'affaire d'une seule société privée la COTONFRAN, qui jouit d'un monopole en vertu d'un accord passé avec le gouvernement (accord régissant les bénéfices de la COTONFRAN et le financement des achats de coton).
-prix payé au producteur : 26 F le Kg
-taxe à l'exportation : 17 F le Kg de coton-fibre.

74-Les besoins en 1980 -

-Les besoins de coton-graine proviendront des besoins de l'industrie locale:
-pour exportation après transformation en coton-fibre
-pour l'utilisation après transformation par l'industrie textile locale.

Les besoins de coton-fibre pour l'industrie locale ne dépasseront probablement pas 2.000 tonnes en 1980. Ils seront considérés négligeables par rapport aux besoins pour les exportations.
Les exportations ne seront limitées que par la production. En effet, l'importance de la production du coton du Tchad dans la production mondiale est en 1968 de l'ordre de 1% au maximum.
On s'est proposé comme objectif de planification un doublement des exportations de coton-fibre et donc de production de coton-graine au cours de la décennie.

Cet objectif est considéré comme un des élément-clés de la stratégie économique du Tchad pour son développement. La raison essentielle en est la suivante :
Le coton constitue et constituera encore pendant longtemps la principale source de pouvoir d'achat du pays à l'extérieur. Certes d'autres mesures sont envisagées pour accroître celui-ci au cours de la décennie. Mais aucune d'elles ne peut présenter des résultats d'une ampleur semblable à celle qu'on peut attendre des ventes du coton à l'extérieur.
Il est à noter que si la production de coton continuait à se développer suivant le rythme observé au cours des 20 dernières années (4,7% par an), elle atteindrait en 1980 le niveau 174 par rapport au niveau 100 en 1968.

-75-La production en 1980 -

-Pour atteindre l'objectif assigné : un doublement des exportations au cours de la décennie, la production de coton-graines devrait être en 1980 de 250.000 tonnes de coton-graine. A noter que la poursuite du taux observé pendant la période 1949-1969 (4,7% par an) porterait la production à près de 200.000 tonnes.

La réalisation de l'objectif "250.000 tonnes en 1980" doublerait le revenu monétaire intérieur issu de la production et de l'exportation du coton.
Dans les conditions actuelles du prix de vente du coton (68-69) et des fournitures pour la culture, cela donnerait :
-une valeur ajoutée globale intérieure de l'ordre de 10 milliards ;
-une valeur ajoutée supplémentaire par rapport à la moyenne tendancielle pour l'année 1968, de l'ordre de 5 milliards ;
-un revenu global pour les planteurs de l'ordre de 5 milliards
-un revenu global supplémentaire pour les planteurs par rapport à la moyenne tendancielle de l'année 1968, de l'ordre de 2,5 milliards.

En termes de valeur ajoutée,
le même résultat pourrait être atteint par deux voies différentes ;
-soit, en doublant les superficies cultivées avec le même rendement par superficie ;
-soit, en triplant les rendements par superficies avec les mêmes superficies cultivées ;
Dans les deux cas, les productivités du travail (en termes de valeur ajoutée et non en valeur physique) ne paraissent pas très différentes.

6-Les moyens à mettre en oeuvre au cours de la décennie -

-Ils peuvent consister en :
- -un accroissement des superficies
- -une amélioration des productivités

-L'accroissement des superficies.

-Il peut résulter d'un mouvement spontané.
On a noté dans le passé, au cours des vingt dernières années, un accroissement des superficies cultivées de l'ordre de 3,1% en moyenne
Si ce mouvement spontané se poursuivait au cours de la décennie 1970-1980, cela donnerait en 10 ans un accroissement de surface de l'ordre de 36%.
Il est difficile toutefois d'extrapoler cette tendance qui a fortement fléchi au cours des dernières années de la période étudiée. Il ne sera pas tenu compte de l'accroissement spontané des superficies dans les prévisions.

-Il peut résulter d'une action volontaire publique.
Il existe un projet (N° 1500-01) relatif au développement de la culture du coton sur les polders de Bol.
L'objectif de ce projet serait de créer sur les polders de nouvelles plantations de coton dont la superficie pourrait atteindre en 1980 12.000 has.
Suivant que ces plantations utiliseraient des cotons "soies moyennes longues" ou des cotons "longues soies", les productions obtenues pourraient être de l'ordre de 40.000 tonnes ou de 20.000 tonnes avec des rendements en coton-fibre de 37% ou de 30%.

-L'accroissement des productivités.

-"La culture"en productivité" est une méthode de culture modernisée, caractérisée par l'association de la fumure et des traitements insecticides systématiques dans la culture du cotonnier. Ce mode de culture implique l'adoption d'un calendrier et de techniques culturales appropriées qui le conditionnent.

-Hypothèses sur les productivités pouvant être atteintes en 1980 :

-Les superficies mises en productivité peuvent atteindre en 1980 des rendements de 1.200 Kgs/ha.

-Les superficies en culture traditionnelle ont vu leur rendement moyen s'élève par an de 1,5% au cours des 20 dernières années.
En supposant que cette amélioration se poursuivra au même rythme, on arriverait en 1980 à un niveau de rendement égal à 120 par rapport à 1970, soit au moins 405 Kgs/ha.

-Rendement à l'égrenage du coton fibre.
Il est considéré par les Services techniques comme très satisfaisant et ne dépassera pas probablement 38% à la fin de la décennie.

-Amélioration de la longueur de la fibre
considérée comme possible

-Accroissement possible des superficies cultivées en productivité
Les réalisations obtenues dans le passé enseignant qu'il n'est guère possible d'envisager une augmentation annuelle des superficies en productivité de l'ordre de 10.000 has.

-Programme de culture envisagé pour la décennie :
En fonction des hypothèses ci-dessus, on adoptera le programme de culture suivant :

	68	80	évolution d(80-68)
-Superficies en 1.000 has	295	325	30
-en productivité	44	154	110
-culture traditionnelle	251	171	-80
-Production en 1.000 tonnes	113	250	137
-en productivité		185	
-culture traditionnelle		65	
-Rendement (Kgs/ha)			
-en productivité		1.200	
-culture traditionnelle	340	405	

La réalisation de ce programme a fait l'objet d'un premier projet dit "Productivité" répertorié 1500-02 et prévoyant pour la mise "en productivité" de 28.000 has un coût global de plus de 5 milliards.

3-Les cultures "industrielles" autres que le coton -

-Cette rubrique concerne surtout : la gomme arabique, la canne à sucre et le tabac. Pratiquement jusqu'en 1968, seule la gomme arabique présente un intérêt économique.

-81-Les besoins en 1968 -

-Les besoins pour la gomme arabique proviennent pour une très faible quantité de la consommation intérieure et essentiellement de l'extérieur.
Les exportations ne sont connues que pour la partie commercialisée par l'organisme d'achat officiel : la SONACOT. Celle-ci a exporté en 1968 1140 tonnes de gomme arabique valant 107 millions
Mais la plus grande partie des exportations s'effectuent en fraude des réglements douaniers au Soudan où les prix d'achat aux producteurs sont plus élevés.

-82-La production en 1968 -

-La production globale n'a pu faire l'objet d'évaluation. Seule est connue la producti commercialisée par l'organisme officiel d'achat : la SONACOT : 1.350 tonnes valant 40 millions sortie-entreprise

-83-L'évolution des besoins et de la production au cours de la période 1963-1968 -

-On ne connait que l'évolution des exportations effectuées par la SONACOT. Ces exportations se sont élevées à 490 tonnes en 1963 et 1.140 tonnes en 1968 avec de fortes fluctuations pour les années intermédiaires.

8A-La gomme arabique -

-8A-4-Les besoins en 1980 -

Les besoins proviendront essentiellement de l'extérieur et dans ce domaine, il semble que ces besoins n'auront pour limites que celles rencontrées par la production.
La conjoncture a été favorable au cours des années passées pour la gomme arabique La demande a progressé d'une manière continue et sans grosses fluctuations, ainsi que les prix.
Ceci étant, il a été admis que la gomme arabique pourrait devenir une exportation importante du Tchad et constituer un élément moteur du développement au cours de la décennie.

-8A-5-La production en 1980 -

-En fonction des possibilités de plantations de gommeraies au cours de la décennie, on estime que la production de gomme arabique pourrait être portée à 9.000 tonnes en 1980, ce qui donnerait un chiffre d'affaires à l'exportation de 850 millions

-8A-6-Les moyens à mettre en oeuvre -

-Ils consisteront en :
- -un accroissement des superficies cultivées
- -une amélioration de la productivité

-L'accroissement des superficies cultivées proviendra :
- -de l'extention des gommeraies paysannes
- -de la création de gommeraies domaniales.

Deux premiers projets ont été présentés par les Services techniques.
L'un a trait à la mise en culture de 15.000 has destinés à obtenir une production supplémentaire de 3.000 tonnes ; son coût serait de 75 millions
L'autre a trait à la création de 5.000 has de gommeraies domaniales et coûterait 50 millions (Projets N°s 1610-01 et 1610-02)

L'amélioration de la productivité a donné lieu au projet 1610-03.
Il s'agirait de vulgariser auprès des paysans des techniques améliorées d'exploitation, notamment relatives à la pratique de la saignée.
Une production supplémentaire de 1.400 tonnes pourrait être ainsi obtenue avec un coût initial de 93 millions.

En fonction des normes technico-économiques contenues dans les projets énumérés ci-dessus, il apparaît que les investissements globaux à mettre en oeuvre pour atteindre l'objectif 9.000 tonnes d'exportation en 1980 (non compris les exportations clandestinées supposées constantes au cours de la période) pourraient être de l'ordre de 500 millions.
Une mesure complémentaire à ces investissements pourrait consister en la création d'un fonds de soutien pour la production de la gomme arabique (N° 1610-04) qui serait alimenté par un prélèvement de 5 F sur le Kg de gomme exporté et financerait d'une part l'effort d'encadrement des planteurs après la fin de l'aide extérieure et d'autre part une stabilisation éventuelle des prix d'achat aux planteurs.

-8B-Le tabac -

-8B-1-Les besoins en 1980 -

Il est projeté que les besoins proviendront :
- -de la consommation locale
- -de l'extérieur

Les besoins provenant de la consommation locale seront ceux de l'industrie de transformation qui fabriquera des cigarettes.
On a considéré qu'au cours de la décennie se poursuivrait le taux de croissance de 3,4% par an enregistré pour les importations de cigarettes de la SIAT.
Sur cette base on a évalué à 340 tonnes le tabac nécessaire pour les besoins de la consommation locale en cigarettes.

Les besoins provenant de l'extérieur. Les Services intéressés pensent que la production locale et les débouchés permettraient d'exporter en 1980 660 tonnes dont : 60 tonnes de tabac noir en excédent et 600 tonnes de tabac blond spécialement cultivé dans un but d'exportation à partir de 1973.

-8B-2-La production en 1980 -

-Elle devra donc être de l'ordre de 1.000 tonnes. En 1968, il existe une production locale dont une partie commercialisée par les organismes d'achat est seule connue : 27 tonnes.

-8B-3-Les moyens à mettre en oeuvre -

-Ils consisteront en :
-extension des superficies cultivées
-amélioration de la productivité des planteurs

L'extension des superficies cultivées sera du type "extension spontanée" sur incitation extérieure au secteur.

Les Services agricoles estiment que 1.200 has pourraient être plantés en 1980 et produire 650 tonnes sur la base d'un rendement de 540 kgs à l'hectare.

L'amélioration de la productivité des planteurs fournirait les 350 tonnes supplémentaires pour atteindre l'objectif fixé pour 1980 en portant les rendements de 540 Kgs à 835 Kgs à l'ha.
Deux projets d'un coût global de 5,0 millions ont été déposés en ce sens (N°s 1620-01 et 1620-02) et prévoient l'utilisation d'engrais, et insecticides et la vulgarisation de procédés techniques améliorés.

-8C-La canne à sucre -

-8C-4-Les besoins en 1980 -

-On a prévu une croissance des besoins en fonction :
-de la consommation alimentaire directe : qui croîtra comme la population soit suivant un taux de 2,1%
-des besoins de l'industrie pour la fabrication de sucre rafiné à partir de la matière première locale, fabrication qui doit permettre la supression des importations de sucres bruts et raffinés.

Les besoins en 1980 seront donc de l'ordre de 360.000 tonnes, se répartissant ainsi :
-consommation alimentaire directe : 10.000 tonnes
-fabrication de sucre : 350.000 tonnes

Ils devront être couverts par la production intérieure.

-8C-5-La production en 1980 -

-On prévoit qu'elle se répartira en :
-production autoconsommée : 10.000 tonnes
-production commercialisée : 350.000 tonnes

-8C-6-Les moyens à mettre en oeuvre -

-Pour la production destinée à la consommation alimentaire directe on considère que l'équilibre entre production et besoins s'établira d'une manière spontanée.

-Pour la production destinée à la fabrication de sucre, il faudra envisager la création de plantations par l'intervention extérieure au secteur.
Sur la base d'un rendement de 70 tonnes à l'ha, les nouvelles plantations recouvriront une superficie de 5.000 has.
Elles se situeront aux environs de Banda près de Fort-Archambault.
Un premier projet a été élaboré : le projet N° 1400-01 "Implantation d'une culture industrielle de canne à sucre". Il prévoit une superficie plantée de 3.000 has, donnant une production de 210.000 tonnes.
Une première évaluation du coût du projet serait de 680 millions.

Sur cette base d'estimation des coûts la nouvelle plantation exigerait un investissement global de l'ordre de 1,7 milliards.

-8D-Les autres cultures industrielles -

-D'autres cultures industrielles ont été envisagées pour le Tchad. notamment : le dah, les fleurs

-Les besoins proviendraient :
-pour la dah : des besoins de l'industrie locale pour la fabrication de sacs en fibres dures et de ficelles.
Il est rappelé que les importations d'articles en jute dépassent 47 millions de F en 1969.

-pour les fleurs : essentiellement des exportations

-Les productions correspondant aux projets déposés par les Services techniques seraient de l'ordre de 1.400 tonnes pour le dah (projet N° 1630-01) et de 2,5 millions de fleurs (projet N° 1640-01).

-Ces projets ne sont mentionnés ici qu'à titre indicatif. Pour l'instant débouchés et rentabilités économiques pour ces deux produits ne paraissent pas clairement assurés.

-9-Les produits agricoles importés -

-91-Les besoins en 1968 -

-Les besoins pour ces produits se sont élevés en 1968 à 410 millions en valeur CAF.
Ils proviennent :
-des entreprises industrielles : blé, (100 millions), les arachides (50 millions), le houblon (3,5 millions), ...
-de la consommation alimentaire : fruits (39 millions), légumes verts (60 millions), noix de kola (103 millions), thé (122 millions).

-92-La production en 1968 -

-On désigne ainsi l'ensemble des droits de douane et des marges de commercialisation sur les produits importés.
Cette production s'est élevée en 1968 à 460 millions
dont :
-droits de douane : 60
-marge de commercialisation: 400

-93-L'évolution des importations des produits végétaux au cours de la période 1963-1968 -

Les produits destinés à la transformation par les entreprises n'ont que très peu progressé 1% en moyenne par an.
Les produits destinés à la consommation alimentaire directe ont diminué de 40 % en 5 ans.
Les prix semblent avoir progressé assez fortement de l'ordre d'au moins 20 % au cours des 5 ans.

-94-Les besoins pour 1980 -

Les besoins relatifs aux produits végétaux devraient :
-pour les produits destinés à l'industrie
, ne subsister que pour le houblon : 12 millions

-pour les produits destinés à la consommation alimentaire ne subsister que pour la noix de kola (230 millions) et le thé (280 millions).

-10-L'intervention de l'Etat dans le secteur agricole -

-101-et 102-Besoins et production en 1968 -

L'intervention de l'Etat s'est manifestée dans trois domaines :
-la gestion du secteur.
Pour l'année 1968 les dépenses entraînées par les opérations courantes du secteur public en faveur de l'agriculture ont été évaluées à 1,22 milliards, dont :
-pour les organismes publics nationaux : 0,98
-financement local : 0,49
-financement extérieur : 0,49
-pour les organismes publics non nationaux : 0,24

Cette action représente 6,8% de la valeur globale de la production du secteur et 25,6% de sa partie commercialisée.

-l'aide au secteur sous forme de subventions.
En 1968 le secteur public a distribué 115 millions de subventions au secteur (la totalité a été destinée à soutenir le prix du coton)

-les investissements
En 1968, ils se sont élevés à 659 millions, presque entièrement pour l'hydraulique agricole et financés sur l'aide extérieure.

-Les impôts perçus par l'Etat sur le secteur
-Les impôts indirects (en millions)
Ils se sont élevés à 290 si on inclut les droits de sortie sur le coton fibre.
Le solde impôts-subventions est donc défavorable au secteur et s'élève à : 200 millions.

103-L'évolution de l'intervention de l'Etat au cours de la période 1963-1968 -

-les dépenses courantes des Services publics nationaux agricoles sont passés de près de 340 millions à 480, soit une progression de 7,1% par an.
-la moyenne annuelle des subventions distribuées à l'économie agricole a été de 346 millions (avec de fortes fluctuations dues à celles des cours mondiaux et des récoltes du coton)
-la moyenne annuelle des investissements effectuée par le Secteur public dans l'agriculture a été de 316 millions (avec un fort accroissement en 1968 où on atteint 659 millions).
pour une valeur ajoutée s'accroissant en moyenne de 384 millions par an.

104-L'intervention de l'Etat dans le secteur agricole au cours de la décennie -

-L'intervention courante.
-On prévoit que les moyens financiers mis à la disposition des Services agricoles pour leurs opérations courantes pourraient doubler au cours de la décennie ; ou tout au moins, leur progression pourrait être au moins du même ordre que celle de la production agricole, (4,6% par an). Ainsi serait possible une amélioration sensible de la qualité des services rendus par l'Etat.

-Les moyens des Services agricoles pourraient atteindre les chiffres suivants :
-dépenses totales pour le fonctionnement des Services : 1 milliard
dont :
-salaires : 600 millions
-matériel : 400 millions
-effectifs : 1 millier

-L'assistance technique peut difficilement faire l'objet de prévisions pour la décennie.
En 1968, les effectifs présents à ce titre étaient de l'ordre de 80 et représentaient un coût global (salaires et charges) de 90 millions.

-Les opérations de développement.
L'Etat aura en charge la quasi-totalité des opérations de développement prévues.
Ces opérations se répartissant ainsi :
-Les opérations ayant pour but la création de capacités supplémentaires de production par l'extension des superficies cultivées.
Elles concernent :
-le blé
-le paddy
-les cultures maraîchères et fruitières
-la canne à sucre
-le coton
-la gomme arabique
-et éventuellement : le dah, les fleurs,...

-Les opérations ayant pour but l'accroissement des productivités par l'utilisation d'engrais et insecticides, l'accroissement des équipements, la formation des agriculteurs et la vulgarisation des techniques.
Elles concernent :

-le coton
-la gomme arabique
-et éventuellement : les mils et sorghos, le paddy, les arachides, les cultures maraîchères et fruitières.

-Les opérations ayant pour but une meilleure rétribution des prix à la production par l'amélioration des conditions de la commercialisation (stockage,...)
Elles concernent :

-les mils et sorghos
-la gomme arabique
-la pomme de terre

-Les opérations à caractère non spécifique c'est à dire non relatives à un produit particulier et visant à l'accroissement de la productivité de l'ensemble.
Elles concernent :

-la statistique agricole
-la recherche agronomique
-la production de semences sélectionnées
-la lutte antiacridienne et antiaviaire
-la création d'une station expérimentale sur les polders du lac Tchad

-Les caractéristiques technico-économiques concernant ces opérations sont contenues dans les deux documents "Répertoire des projets de développement" et "Perspectives décennales".

Section 2

LES ACTIVITES DU SECTEUR PRIMAIRE

Sous-Section 22

L'ELEVAGE

1-Ensemble du secteur élevage -

-11-Les besoins en 1968 -

-Les besoins en produits de l'élevage en 1968 ont été évalués à une valeur globale de 10,40 milliards à l'utilisation.
dont :

-pour la transformation par l'industrie et l'artisanat : 3,06
-par les producteurs eux-mêmes : 1,67
dont :
-production de peaux : 0,17
-par la boucherie : 1,39
dont :
-pour la consommation intérieure : 0,90
-pour les exportations de viande : 0,49

-pour les exportations sur pied : 2,41
-pour les exportations de peaux : 0,05
-pour la formation du capital : 0,50
dont :
-pour le croît du troupeau : 0,43
-pour le cheptel de l'agricultre: 0,07

-pour l'alimentation humaine directe : 4,38

Ils sont presque entièrement couverts par la production intérieure.

-12-La production en 1968 -

On estime qu'elle vaut 8,41 milliards sortie-entreprise.
se répartissant ainsi :

-production autoconsommée : 5,26
-pour le croît du troupeau : 0,43
-pour la transformation en viande : 1,495
-pour l'alimentation humaine directe (volailles et lait) : 3,335

-production commercialisée : 3,15
-pour la transformation en viande : 1,14
-pour le cheptel vif de l'agriculture : 0,06
-pour la production de peaux : 0,15
-pour l'alimentation humaine directe : 0,35
-pour les exportations sur pied : 1,45

-On distingue 2 sortes de produits dans cette production :
-Ceux qui sont destinés à être exportés, en l'état ou après transformation par l'industrie locale...
Leur montant global est de 1,91 milliards.
Ce sont : les bovins 1,72, les ovins-caprins : 0,08, autres bestiaux : 0,08 les peaux : 0,03.

-Ceux qui sont destinés à la consommation intérieure pour les besoins alimentaires, soit en l'état, soit après transformation.
Leur montant globale est de 6,01 milliards, dont 5,26 autoconsommés 0,75 commercialisés ; la partie commercialisée représentant 23% de la production du secteur élevage commercialisée totale.
Ce sont :

-pour les produits consommés en l'état : au total : 3,69
dont le lait et produits dérivés : 3,30, les produits de la basse-cour 0,39
-pour les produits devant faire l'objet d'une transformation par l'industrie ou l'artisanat local ; au total : 2,32
les bovins, 1,46 les ovins et caprins : 0,67 les autres bestiaux : 0,07
les peaux : 0,12

-Ceux qui sont destinés à accroître le capital productif du pays, soit par le croît du troupeau, soit par l'utilisation des bestiaux comme animaux de trait.
Il s'agit essentiellement des bovins.
Leur montant global est de : 0,49 milliards, dont :

-pour le croît du troupeau : 0,43
Il s'agit d'un flux n'entrant pas dans le secteur commercialisé
-pour la constitution du cheptel vif : 0,06
Il s'agit d'un flux entrant dans le secteur commercialisé.

-Pour les différents produits de l'élevage, les quantités produites et leur valeur ajoutée aux prix à la production pour l'année 1968, sont de l'ordre suivant :

	quantités	valeurs (milliards)
-Total		8,15
-autoconsommé		5,16
-commercialisé		2,99
-Bovins (1000 têtes)	547	3,41
-autoconsommé	212	1,30
-commercialisé	335	2,11
-Ovins et Caprins (1000 têtes)	1.000	0,75
-autoconsommé	700	0,525
-commercialisé	300	0,225
-Autres bestiaux (1000 têtes)	19	0,15
-autoconsommé	p.m.	p.m.
-commercialisé	19	0,15
-Laits et produits dérivés (Millions de litres)	220	3,30
-autoconsommé	200	3,00
-commercialisé	20	0,30
-Produits de la basse-cour (1000 tonnes)	5,40	0,39
-autoconsommé	3,80	0,34
-commercialisé	1,60	0,05
-Peaux (1000 tonnes)	2,78	0,15
-autoconsommé	-	-
-commercialisé	2,78	0,15

-13-L'évolution au cours de la période 1963-1968 -

-L'ensemble de la production de l'élevage a évolué avec un taux de croissance annuel de 1,4 %, soit :

-pour les produits situés entièrement dans le cadre de l'économie traditionnelle : 1,4%
(une partie des bovins, ovins et caprins, autres bestiaux, produits de la laiterie et de la basse-cour, peaux)

-pour les bovins destinés aux abattoirs de Fort-Lamy et Fort-Archambault : 11,6%

-pour les bovins destinés au cheptel vif de l'agriculture : 12,1%

-pour les bovins exportés sur pied et contrôlés par le Service des douanes : -10%.

-La valeur ajoutée globale est ainsi passée en francs 1968 de 7,83 milliards à 8,41 milliards, soit accroissement de 0,58 milliard

-Les produits destinés à la consommation alimentaire traditionnelle ont fort probablement évolué comme le volume de la population, soit à un rythme ne dépassant pas 1,7% par an.

-Les produits destinés au ravitaillement des centres urbains et à l'exportation ont dû connaître une croissance sensible.
C'est le cas des bovins abattus pour la consommation des villes et l'exportation de viande : la croissance a dépassé celle de la population urbaine.
Par contre les exportations d'animaux sur pied ont dû diminuer ne serait-ce que pour alimenter les circuits intérieurs devenus plus interessants avec l'augmentation des prix. Mais la mesure quantitative de ce mouvement reste hasardeuse.

-14-Les besoins en 1980 -

-On a prévu pour l'ensemble des produits de l'élevage une croissance des besoins de 1,8% par an. Le niveau de la production du secteur sera alors en 1980 à l'indice 126 par rapport à l'année de base 1968.

-Répartition de la croissance globale des besoins par produits :

	indices 1980 (1968 = 100)	% annuels
-bovins	116	1,24
-ovins et caprins	122	1,60
-autres bestiaux (partie commercialisée seulement)	226	7,00
-volailles et oeufs	133	2,40
-produits laitiers	130	2,20
-cuirs et peaux	200	6,00

-Les besoins seront couverts presque en totalisé par la production intérieure Les importations d'une valeur globale de 140 millions en 1968 devraient être pratiquement supprimées à l'exception de certaints produits laitiers comme les fromages.

-15-La production en 1980 -

-Son évolution s'identifie à celle des besoins puisqu'il n'y a pratiquement pas d'importations.
Le taux d'accroissement moyen annuel pour la décennie sera de 1,24%
La partie présentant un intérêt primordial pour le développement est de toute évidence celle relative aux bovins.

-16-Les moyens à mettre en oeuvre au cours de la décennie -

-Ils concernent essentiellement les bovins.
-Ceux prévus pour les autres produits sont de faible importance et n'ont trait qu'à l'amélioration des espèces ou des procédés de production.

-2-Bovins -

-21-Les besoins en 1968 -

Ils ont été évalués à 547.000 bestiaux valant 4.730 millions à l'utilisation.
Ils proviennent :

-de la consommation professionnelle pour la transformation en viande : 283.000 bêtes valant 2.072 millions
  -par les producteurs eux-mêmes : 147.000 bêtes , 970 millions
  -par la boucherie : 136.000 bêtes, 1.102 millions
  dont :
    -pour la consommation intérieure : 75.000 bêtes , 607 millions
    -pour les exportations de viande : 61.000 bêtes , 495 millions

-de la formation du capital : 74.000 bêtes valant 503 millions
dont :
  -pour le croît du troupeau : 65.000 bêtes, 430 millions
  -pour le cheptel vif de l'agriculture : 9.000 bêtes, 73 millions

-des exportations sur pied : 190.000 bêtes, valant 2.155 millions

Ils sont entièrement couverts par la production intérieure.

-22-La production en 1968 -

Elle a été évaluée à 547.000 bestiaux valant à la production : 3.675 millions.
Elle se répartit en :

-production autoconsommée : 212.000 bêtes, 1.400 millions
  -pour le croît du troupeau : 65.000 bêtes, 430 millions
  -pour la transformation en viande : 147.000 bêtes, 970 millions

-production commercialisée : 335.000 bêtes, 2.275 millions
  -pour la transformation en viande : 136.000 bêtes, 926 millions
  -pour le cheptel vif de l'agriculture : 9.000 bêtes, 59 millions
  -pour les exportations sur pied : 190.000 bêtes, 1.290 millions

-23-L'évolution au cours de la période 1963-1968 -

Les besoins ont évolué très différemment pour chaque catégorie ; mais l'évolution de l'ensemble a été limitée par les possibilités de la production.
On estime que celle-ci a évolué comme le taux d'accroissement global de la population dans la zone Nord, soit 1,4% par an. : la production de bestiaux serait ainsi passée de 511.000 à 547.000 têtes.
L'utilisation de cette production se serait ainsi effectuée :

-croissance parallèle à celle de la population c'est à dire de 1,4% pour : le croît du troupeau, l'autoconsommation, et la consommation de viande bovine dans les zones rurales et les petits centres
-forte croissance
  -de la viande consommée dans les centres urbains : 8,4% par an
  -de la viande exportée : 10,5% par an
  -des bestiaux utilisés comme animaux de trait : 11,8% par an
-baisse sensible des exportations d'animaux sur pied : de l'ordre de 20% en 5 ans.

-Les prix des bestiaux à la production semblent avoir progressé sensiblement au cours de la période63-68. On a estimé que le niveau des prix est à l'indice 142 en 1968 par rapport à 1963 prise comme base 100. Le prix moyen aurait été en 1963 de 5.250 F l'animal ; il serait de 7.470 F en 1968. Les prix auraient augmenté sous l'influence de l'accroissement de la demande provenant de l'extérieur, et de celle provenant de la consommation intérieure, notamment dans les villes, et de celles provenant du secteur agricole pour la constitution de son cheptel vif.

24-Les besoins en 1980 -

-Ils sont malaisés à définir du fait de l'ignorance dans laquelle on se trouve concernant les exportations sur pied.

-Dans l'hypothèse d'une constance des exportations sur pied au cours de la décennie soit : 210.000 bêtes (y compris le bétail nécessaire pour les exportations de viande séchée),
les besoins en bestiaux à satisfaire seraient pour 1980 :

-pour la transformation en viande : 382.000 bêtes
dont :
-par les producteurs eux-mêmes : 171.000
-par la boucherie : 211.000

-pour la formation du capital : 103.900
-pour le croît du troupeau : 75.400
-pour le cheptel vif de l'agriculture : 28.500

-pour l'ensemble : 485.900 bestiaux.

Les besoins supplémentaires à satisfaire seraient donc pour la décennie :

-pour l'ensemble : 148.500
-dont :
-pour la transformation en viande : 118.600
-par les producteurs eux-mêmes : 23.500
-par la boucherie : 95.100

-pour la formation du capital : 29.900
-pour le croît du troupeau : 10.400
-pour le cheptel vif de l'agriculture : 19.500

Ils devront être couverts :

-par la production
-et dans le cas où celle-ci serait insuffisante par la diminution des exportations sur pied ; diminution qui devrait atteindre 61.000 bestiaux dans le cas où l'accroissement de la production ne dépasserait pas celui de la population active.

25-La production en 1980 -

-Pour atteindre les objectifs de développement prévus, elle devrait s'élever en 1980 : 696.000 bêtes soit obtenir un accroissement global de 148.500 pour la décennie.

-On estime que grosso modo, l'accroissement désiré de 148.500 bêtes pourrait être obtenu ainsi :

-accroissement spontané du fait de l'augmentation du nombre des éleveurs sans modification des productivités : 88.000 bêtes

-utilisation de l'ensemble des pâturages disponibles, sans modification des rendements des pâturages (donc sans investissement), mais avec augmentation spontanée de la productivité des producteurs ; (donc sans frais extérieurs si ce n'est un effort plus intense de formation et vulgarisation) : 24.000 bêtes

-le reste 36.500 bêtes ne pourrait être obtenu que par l'intervention publique sous la forme d'investissements pour accroître les capacités et les productivités par l'intermédiaire de : création de ranches à élevage modernisés, hydraulique pastorale, embouche industrielle ou paysanne, action sanitaire, ...

6-Les moyens d'action -

-261- Une partie importante de la production supplémentaire pourrait être obtenue par l'adaptation spontanée de la production aux besoins.
Des études devraient pouvoir permettre de préciser cette opinion.

-262-Pour la partie de la production supplémentaire à obtenir par intervention publique on a ainsi dénombré et classé les actions possibles :

-2621-Actions destinées à une meilleure connaissance du milieu.
Elles consistent : en :
-études et expérimentations du laboratoire de Farcha (projet 21C0-01) sur l'amélioration des races, la sélection, l'amélioration de l'alimentation, l'augmentation de la production en lait
-les études agrostologiques (projet 2110-21)
-le recensement du bétail (projet 2110-23)
-l'étude de nouveaux moyens pour l'élevage des bovins (projet 2110-22)

-2622-Actions destinées à créer de nouvelles capacités de production sous la forme d'exploitations de type moderne :
-soit pour la naissage (projet 2110-11)
-soit pour l'élevage (projet 2110-12)

-2623-Actions destinées à améliorer la productivité du secteur :
-en agissant sur les pâturages, par une meilleure irrigation (hydraulique pastorale)
-soit sur les pistes à bétail (projet 2110-31)
-soit sur les lieux d'élevage
-région de Fitri (projet 2110-32)
-région du Ouaddaï (projet 2110-33)
-région du BET (projet 2110-34)
-région du Batha (projet 2110-35)
-région du lac Tchad (projet 2110-36)
-région du Chari-Baguirmi (projet 2110-37)

-en agissant sur l'alimentation autre que celle fournie par les pâturages naturels
-soit sur les itinéraires (projet 2110-41)
-soit sur les lieux d'élevage ou d'abattage :
-par un système d'embouche intensive (projet 2110-42)
-par un système d'embouche traditionnelle (projet 2110-43)
-et grâce à la production de cultures fourragères appropriées (projets 2110-44, 2110-45, 2110-46)

-en agissant sur l'état sanitaire du bétail
-soit par le développement d'un système permanent et complet d'installations sanitaires animales :
-postes vétérinaires (projet 2110-52)
-parcs de vaccination (projet 2110-53)
-fabrication de vaccins (projet 2110-51)

-soit par des campagnes générales ou spécifiques contre les maladies
-contre le parasitisme interne et externe (projets 2110-54 et 2110-55)
-contre la tsé-tsé (projets 2110-56 et 2110-57)
-contre la péripneumonie bovine (projet 2110-58)

-en agissant sur le niveau professionnel des producteurs par la formation et la vulgarisation de meilleures techniques
-des éleveurs par la vulgarisation de meilleures techniques (projets 2110-61, 2110-62, 2110-63)
-des agents des Services publics (projet 7141-09)

-en agissant sur les conditions de la commercialisation par l'aménagement des marchés à bétail (projets 2110-71 et 2110-72)

-2624-Actions dites "intégrées" à caractère multiple : telles que
-organisation générale du secteur par la constitution d'un organisme d'orientation et de gestion : la SERAT (projet 2110-84)
-développement de l'élevage dans le cadre plus général de la mise en valeur d'une région (projet 2110-83) pour la zone Serbewel - Assalé)
-services multiples rendus aux éleveurs dans des centres de transit et de réception (projets 2110-81 et 2110-82)
-incitation à de meilleurs aménagements en faveur de l'élevage dans le cadre d'une exploitation à objectif multiple : par exemple, construction d'étables-abris (projet 2110-85)

-2625-Les caractéristiques communes de ces actions sont que leurs conditions technico-économiques sont très mal connues et il est difficile de calculer les coûts pour les besoins globaux de l'élevage et les rentabilités financières
Les indications contenues dans les projets de développement présentés par les Services techniques permettraient semble-t-il d'avancer :
-l'investissement nécessaire serait au minimum pour l'ensemble de 5 à 6 milliards, soit par tête de 80 à 100.000 F.
-l'action la moins coûteuse serait serait l'action sanitaire
-la rentabilité financière de ces actions est rendue difficile par le fait que le coût de l'action porte sur des éléments importés (biens services et salaires) et que le prix du produit (la viande) s'obtient sur des marchés traditionnels. Il y a donc une très grande disparité dans les prix qui interviennent pour le rapport coût/bénéfices due à une mauvaise intégration de l'économie de l'élevage : utilisation d'une technologie trop chère pour une production traditionnelle.

Au cours de la décennie, il est fondamental de mieux connaître la socio-économie de l'élevage, notamment :

-l'importance et la composition du troupeau
-les conditions technico-économiques des actions de développement
-les possibilités de l'action spontanée
-les résultats à espérer de la formation et de la vulgarisation sur l'action spontanée
-l'élaboration d'une technologie en matière surtout d'hydraulique et d'embouche mieux adaptée aux conditions socio-économiques de l'élevage traditionnel.

-3-Autres produits de l'Elevage -

-L'économie des produits de l'élevage autres que les bovins est très mal connue et ne peut faire l'objet que de très grossières estimations.

-31-Les besoins en 1968 -

Ils ont été évalués à :

	quantités	valeurs utilisation (millions)
-Total		5.665
-Ovins et caprins	1 million têtes	840
-porcins, équins, camelins (la production commercialisée dans les centres seulement)	19.000 têtes	220
-volailles et oeufs		
-volailles	4.220 tonnes	435
-oeufs (commercialisation à Fort-Lamy et Fort-Archambault)		30
-produits laitiers		3.920
dont:-lait	220 millions de litres	3.680
-peaux	2.780 tonnes	220

Ils proviennent pratiquement tous de la consommation alimentaire soit en l'état (produits de basse-cour et laitiers) soit après transformation.

Ils sont couverts (en valeur à l'utilisation)
-par la production intérieure : 5.395 millions
-par les importations : 270 millions
(surtout produits laitiers)

-32-La production en 1968 -

Elle a été évaluée en valeur à 4.740 millions à la production.
Elle se répartit en :

-production autoconsommée : 3.865 millions
- -ovins et caprins : 525
- -volailles : 340
- -lait : 3.000

-production commercialisée : 875 millions
- -ovins et caprins : 225
- -autres bestiaux : 150
- -volailles : 35
- -oeufs : 15
- -lait : 300
- -peaux : 150

-33-L'évolution au cours de la période 1963-1968 -

-L'information est pratiquement inexistante pour les produits de l'élevage autres que les bovins.
Certes, avec le développement de l'urbanisation, la commercialisation a dû s'accroître sensiblement pour les viandes ovines, caprines et porcines, le lait et les produits de la basse-cour.
Mais il est difficile d'avancer une estimation, et il a été admis que les consommations globales ont évolué au moins comme le volume de la population, soit à un rythme d'au moins 1,7%.
Dans l'ensemble, les prix de ces produits paraissent avoir été stables au cours de la période tout au moins dans les ventes sur les marchés de détail.
Il semble donc exister pour ces produits un équilibre entre production et consommation et maintien de cet équilibre avec le temps.
Il est à noter à cet égard, ce qui a déjà été dit au sujet de la consommation des produits traditionnels de l'agriculture en zone Sud : "Quantitativement, l'apport en protéines est suffisant ; cependant, les protéines d'origine animale entrent pour une part trop faible dans la ration".

-34-Les besoins en 1980 -

Ils ont été évalués en admettant que leur croissance serait de l'ordre de celle du volume de la population au cours de la décennie : soit 2,1% par an.

On obtient donc pour les trois principaux produits :
-ovins et caprins : 1.280 bêtes
-volailles : 5.400 tonnes
-lait : 280 millions de litres

Ils proviendront entièrement de la consommation alimentaire soit en l'état, (produits de la basse-cour et produits laitiers) soit après transformation (ovins et caprins, porcins, ...)

Ils seront presque entièrement couverts par la production intérieure. Une partie des importations pourraient être supprimées : (en 1968 : 140 millions valeur CAF).

-35-La production en 1980 -

Elle devra croître au cours de la décennie de 2,1% par an et atteindre les quantités estimées pour les besoins.

-36-Les moyens à mettre en oeuvre -

Ils consistent :
-en l'accroissement des capacités
-en l'amélioration des productivités.

En ce qui concerne les capacités, aucune intervention extérieure au secteur n'est prévue. On estime qu'il y aura adaptation spontanée de la production aux besoins.
En ce qui concerne les productivités, des actions extérieures au secteur sont prévues. Il s'agit essentiellement de projets tendant :
-à améliorer les espèces
moutons de boucherie (N° 2120-01), les porcins (2130-01), les équins (2130-02) les volailles (2140-01)

-à améliorer l'alimentation
porcins et volailles (2130-03)

-à améliorer les procédés de production
lait (N° 2150-01).

-Les produits de l'élevage importés -

-41-Les besoins en 1968 -

-Les besoins pour ces produits se sont élevés en 1968 à 140 millions en valeur CAF. Ils proviennent entièrement de la consommation alimentaire : viandes, volailles et abats : 10, produits laitiers : 120, oeufs : 4, ...

-42-La production en 1968 -

-On désigne ainsi l'ensemble des droits de douane et des marges de commercialisation sur les produits importés.
Cette production s'est élevée en 1968 à : 140 millions
dont :
-droits de douane : 30
-marge de commercialisation : 110

-43-L'évolution des importations en produits de l'élevage au cours de la période 1963-1968 -

-Elles ont diminué de près de 4% par an et sont au niveau 83 en 1968 par rapport à l'année 1963 prise pour base 100.

-44-45 et 46-Evolution au cours de la décennie -

-Le but à atteindre serait de supprimer les importations de lait et de beurre par la substitution de la fabrication locale.

-Doit être envisagé pour 1980, une importation de fromages et de certaines conserves qui ne devrait pas dépasser en francs 1968 la moitié de la valeur des importations actuelles, soit 70 millions.

-L'intervention de l'Etat dans le secteur de l'Elevage -

-51-Les besoins en 1968 -

-L'intervention de l'Etat s'est manifestée dans 2 domaines :
-la gestion du secteur
Pour l'année 1968 les dépenses entraînées par les opérations courantes du Secteur public en faveur de l'élevage ont été évaluées à : 0,41 milliards
dont :
-pour les organismes publics nationaux : 0,29
-financement local : 0,21
-financement extérieur : 0,08
-pour les organismes publics non nationaux : 0,12

Cette action représente 5% de la valeur globale de la production du secteur et 14% de la partie commercialisée (dont 17% pour les seuls bovins)

-l'aide au secteur sous forme de subventions.
En 1968, le secteur public a distribué 98 millions de subventions, en totalité au bénéfice de l'IEMVPT)

-les investissements
En 1968, ils se sont élevés à 96 millions (dont 60 millions pour des travaux d'hydraulique pastorale) et presque entièrement financés sur l'aide extérieure.

-Les impôts perçus par l'Etat sur le secteur.
-Les impôts indirects
Ils se sont élevés à 260 millions en 1968.

-52-La production en 1968 -

La valeur des Services rendus par l'Etat dans le secteur de l'Elevage (organismes publics nationaux) est estimée à 285 millions

	Total	financement national	financement extérieur
-Total	285	208	77
dont :			
-dépenses de fonctionnement	248	208	40
-salaires	158	121	37
(effectifs)		(314)	
-matériel	90	87	3
-dépenses courantes de développement	37	-	37

-53-L'évolution de l'intervention de l'Etat au cours de la période 1963-1968 -

-Les dépenses courantes des Services publics nationaux sont passés de 172 millions en 1963 à 191 millions en 1968, soit une progression de 2,1% par an.

-La moyenne annuelle des investissements effectués par le Secteur public dans l'élevage a été de 96 millions pour une valeur ajoutée s'accroissant en moyenne de 92 millions par an (et dans laquelle le croît du troupeau intervient pour une dizaine de millions).

-54-L'intervention de l'Etat dans le secteur de l'Elevage au cours de la décennie -

-L'intervention courante.

On prévoit que les moyens financiers mis à la disposition des Services de l'élevage pour leurs opérations courantes pourraient sensiblement augmenter au cours de la décennie. Compte tenu du développement général attendu, ils pourraient doubler avec un taux de progression annuel de 7,2%. Ainsi serait possible une amélioration sensible de la qualité des services rendus par l'Etat.

-Les moyens des Services de l'Elevage pourraient atteindre les chiffres suivants :

-dépenses totales pour le fonctionnement des Services : 480 millions
dont :
-salaires : 280
-matériel : 200
-effectifs : 314

-L'assistance technique extérieure peut difficilement faire l'objet de prévisions pour la décennie.
En 1968, les effectifs présents à ce titre étaient de 8 unités et représentaient un coût global de 40 millions (salaires, charges et transports).

-Les opérations de développement.
L'Etat aura en charge la quasi totalité des opérations de développement prévues. Ces opérations ont été énoncées dans les paragraphes 26 et 36 de la même sous-section 32.
Le montant des moyens financiers à mettre en jeu seraient de l'ordre de 500 millions par an, à financer en presque totalité sur l'aide extérieure.

Sous-section 23

LA PECHE ET LES FORETS

-1-La pêche -

-Les produits de la pêche sont : le poisson frais et le poisson ayant subi diverses transformations (poissons séchés, salés, fumés).

L'économie de ces produits est très mal connue et ne peut faire l'objet que de très grossières estimations.

-11-Les besoins en 1968 -

-Les besoins en poissons frais, salés, séchés et fumés en 1968 ont une valeur globale à l'utilisation de 4.140 millions,
se répartissant ainsi :

	1.000 tonnes	millions
-poissons frais	61	2.160
-poissons salés,séchés et fumés	15,3	1.980
dont		
-poissons frais		
-pour la consommation alimentaire directe	15	1.260
-pour la transformation	46	900
-poissons salés, séchés, fumés		
-pour la consommation alimentaire directe	10,3	1.550
-pour l'exportation	5,0	430

Ils sont connus d'une façon très approximative.
Les besoins ont été couverts par la production.

-12-La production en 1968 -

On estime sa valeur globale sortie-entreprise à 3.780 millions
se répartissant ainsi :

-poissons frais		
-production autoconsommée :	58	1.860
-production commercialisée :	3	150
-poissons salés, séchés, fumés		
-production autoconsommée	6	710
-production commerccialisée	9,3	1.060

-13-L'évolution des besoins et de la production au cours de la période 1963-1968 -

-Il est difficile d'avancer une estimation sur la valeur. On peut toutefois supposer qu'il y a eu adaptation spontanée de la production aux besoins solvables.

-14-Les besoins en 1980 -

-On a prévu une croissance au moins égale à 3,5% par an (la croissance pouvant s'accélérer avec celle de l'économie monétaire plus que proportionnellement).
Les besoins en 1980 seraient donc de l'ordre :
-pour le poisson frais : 92.000 tonnes
provenant :
-de la consommation directe des ménages : 21.000
-de la transformation en poissons salés,séchés,fumés : 71.000

-pour le poisson salé, séché, fumé : 23.500 tonnes
provenant :
-de la consommation directe des ménages : 18.500
-des exportations : au moins 5.000
(Il s'agit des exportations supposées en 1968 ; il est impossible de projeter pour 1980)

Ils devront être couverts en totalité par la production

-15-La production en 1980 -

-Elle devra atteindre au moins :
-pour le poisson frais : 92.000 tonnes, soit 31.000 tonnes supplémentaires
-pour la poisson salé, séché,ou fumé : 23.500 tonnes, soit 8.000 tonnes supplémentaires

et se répartira ainsi :
-production autoconsommée :
-poisson frais : 85.000 tonnes
-poisson salé, séché, fumé : 5.500 tonnes

-production commercialisée :
-poisson fais : 7.000 tonnes
-poisson salé, séché, fumé : 18.000 tonnes

-16-Les moyens à mettre en oeuvre au cours de la décennie -

-On considère que l'équilibre entre production et besoins pourrait s'établir d'une manière spontanée.
Les 31.000 tonnes de poisson frais supplémentaires seront obtenues :
-par l'accroissement de la population active : 19.000 tonnes
-par l'accroissement de la productivité : 12.000 tonnes

Les Services techniques ont présenté des projets pour l'amélioration de la productivi
- soit, par la formation professionnelle générale des producteurs
- projet n° 2 200-01
- soit, par l'amélioration et la vulgarisation :
-des méthodes de production : projet n°2200-03 pour l'amélioration des engins de pêche
-des méthodes de préparation : projet n° 2200-02 pour le salage et séchage.

2-Les forêts -

-L'économie des produits de ce secteur est très mal connue et ne peut faire l'objet que de très grossières estimations.

-21-Les besoins en 1968 -

-Il n'a été procédé à des estimations que pour la consommation en bois de chauffage de la ville de Fort-Lamy.
Celle-ci a été évaluée à 75.000 m3 valant à la consommation à 780 millions.

-22-La production en 1968 -

-Aucune donnée disponible.

-23-L'évolution des besoins et de la production au cours de la période 1963-1968 -

-Aucune donnée disponible.

-24-Les besoins en 1980 -

Il est pratiquement impossible de les estimer même très grossièrement.
Ils croîtront probablement fort sensiblement, avec l'urbanisation.

-25-La production en 1980 -

Elle est pratiquement impossible à estimer même très grossièrement

-26-Les moyens à mettre en oeuvre au cours de la décennie -

On considère que l'équilibre entre production et besoins ne pourra pas s'établir dans le cadre de l'action spontanée du secteur.
Si un effort de production extérieur au secteur n'intervient pas, les exportations de bois devront augmenter sensiblement.
Les Services techniques ont présenté un projet de reboisement de la périphérie de Fort-Lamy, (projet N° 2400-01). Ce projet aurait pour objectif le reboisement de 2.620 has sur les 12.000 has qui devraient constituer l'objectif global de la décennie

3-Les produits importés -

-31-Les besoins en 1968 -

-Les besoins pour ces produits se sont élevés en 1968 à 198 millions valeur CAF
-produits de la pêche : 48 millions (frais et diversement préparés)
-produits des forêts : 150 millions (bois bruts et diversement transformés)

Ils proviennent :
-pour les produits de la pêche : essentiellement de la consommation finale de la population dite "expatriée"
-pour les produits des forêts :
-des besoins des entreprises pour la fabrication locale : 135 millions
-des besoins des ménages en articles de consommation durable : 15 millions

-32-La production en 1968 -

-On désigne ainsi l'ensemble des droits de douane et les marges de commercialisation sur les produits importés.
Cette production s'est élevée en 1968 à 42 millions
dont :
-droits de douane : 6
-marge de commercialisation : 36

Cette production est élevée en 1968 à 42 millions
dont :
-pour produits de la pêche : 10 millions
(droits de douane : 2 ; marge de commerce : 8)
-pour les produits des forêts : 32
(droits de douane : 4 ; marge de commerce : 28)

-33-L'évolution des importations des produits de la pêche et des forêts au cours de la période 1963-1968 -

-Les produits de la pêche ont
-en volume : regressé de 12% pour les 5 années
(résultat d'une forte progression pour les produits en conserves : 50% et d'une forte diminution pour les coquillages : 72%)

-en prix : restés stables
(résultat d'une diminution de 7% pour les produits en conserve et d'une augmentation de près de 50 % pour les coquillages)

-Les produits des forêts ont :
-pour les bois ouvrés, augmenté de 14% en volume et de 34% en prix pour les 5 ans de la période.

-34-Les besoins en 1980 -

-Les besoins relatifs aux produits de la pêche ne proviendront que d'une consommation de ménages à revenus élevés.
Ils ne devront pas dépasser 50 millions

-Les besoins relatifs aux produits des forêts pourront augmenter sensiblement (au moins un doublement) si une politique de reboisement n'est pas mise en oeuvre.
Ils pourront alors atteindre et dépasser 350 millions.

-L'intervention de l'Etat dans le secteur des pêches et forêts au cours de la décennie -

-41-et-42-Besoins et productions en 1968 -

-L'intervention dans le secteur ne s'est pratiquement manifestée que dans la gestion de celui-ci.
Pour l'année 1968 les dépenses entraînées par les opérations courantes du secteur public en faveur de la pêche et des forêts ont été évaluées à 112 millions
dont :
-pour les organismes publics nationaux : 88
-financement local : 59
-financement extérieur : 29

-pour les organismes publics non nationaux : 24

Cette action représente 2,5% de la valeur globale de la production du secteur et 8,6% de sa partie commercialisée.

-43-L'évolution de l'intervention de l'Etat au cours de la période 1963-1968 -

-Les dépenses courantes des Services publics nationaux (pêches et forêts) sont passées de 32,9 à 58,7 millions, soit une progression de 12,2 % par an.
-la moyenne annuelle des investissements effectués par le secteur public dans les pêches et forêts a été pratiquement nulle pour une valeur ajoutée s'accroissant en moyenne de 50 millions par an.

-44-L'intervention de l'Etat dans le secteur des pêches et forêts au cours de la décennie

-L'intervention courante
On prévoit que les moyens financiers mis à la disposition des Services des Eaux et Forêts pour leurs opérations courantes pourraient doubler au cours de la décennie, ou tout au moins, leur progression pourrait être au moins du même ordre que celle de la production du secteur.
Ainsi serait possible une amélioration sensible de la qualité des services rendus par l'Etat

-Les moyens des Services des Eaux et Forêts pourraient atteindre les chiffres suivants
-dépenses totales pour le fonctionnement des Services : 136 millions
dont :
-salaires : 103
-matériel : 33

-effectifs : de l'ordre de 400

-L'assistance technique peut difficilement faire l'objet de prévisions pour la décennie.
En 1968, les effectifs présents à ce titre représentaient un coût global (salaires et charges) de 22,2 millions.

-Les opérations de développement
L'Etat aura en charge la quasi-totalité des opérations de développement prévues.
Ces opérations se répartissent ainsi :

-opérations ayant pour but la création de capacités supplémentaires de production
-Elles concernent les forêts : reboisement

-opérations ayant pour but l'accroissement des productivités par la formation professionnelle des producteurs et l'amélioration de leurs techniques de production.
Elles concernent essentiellement la pêche.

-Les caractéristiques technico-économiques concernant ces opérations sont contenues dans les deux documents "Répartition des projets de développement" et "Perspectives décennales".

Section 3

LES ACTIVITES DU SECTEUR SECONDAIRE

Sous-Section 30

L'ENSEMBLE DU SECTEUR SECONDAIRE

1 - L'Ensemble du secteur secondaire -

-11-Les besoins en 1968

-Les besoins en produits du secteur secondaire en 1968 ont été évalués à une valeur globale de 44,75 milliards à l'utilisation
dont :
-pour la transformation par l'industrie et l'artisanat : 7,96
-pour la consommation finale : 24,17
-pour les exportations : 6,43

-Ces besoins sont couverts :
-par les importations : 21,97
-par la production : 22,78

-12-La production en 1968 -

-On estime qu'elle vaut 20,20 milliards sortie-entreprise,
se répartissant ainsi :
-production autoconsommée : 3,59
-production commercialisée : 16,61
-dans le secteur des entreprises traditionnelles : 3,76
-dans le secteur des entreprises modernes : 12,85

-Cette production a donné une valeur ajoutée de 5,31 milliards (calculée à partir du chiffre d'affaires 20,20 et d'une consommation intermédiaire de 14,89)

-Elle est composée des produits :

	quantités	valeurs production (millions)
-Mines et carrières		
-natron (exportations seulement)		
-natron "noir" (valeur FOB)	740 tonnes	8
-natron "blanc" (valeur FOB)	39.000 plaques	20
-sel brut	4 à 5.000 tonnes	14
-sables et graviers	25.000 m^3	129
-Eau (distribution urbaine)	3,5 millions m^3	155
-Electricité	30,7 GWH	730
-Industrie et artisanat de transformation		
-Produits alimentaires		9.644
-Economie traditionnelle :		6.093
-riz	22.800 tonnes	590
-pain	6.180 tonnes	618
-huiles végétales	5.950 tonnes	535
-viandes	38.550 tonnes	2.380

	quantités	valeurs production (millions)
-bovins	23.420 tonnes	1.510
-ovins, caprins	14.720 tonnes	790
-autres bestiaux	410 tonnes	83
-bière de mil		1.970
-Economie moderne		3.551
-farine de blé	4.130 tonnes	280
-riz	3.000 tonnes	170
-huiles végétales	1.210 tonnes	130
-tourteaux	2.631 tonnes	40
-sucre et sucrerie	8.580 tonnes	1.055
-viandes	11.970 tonnes	1.188
-abattage	-	120
-boissons	56.100 hls	568
-Produits textiles		
-coton-fibre	41.750 tonnes	5.640
-tissage	1.250 tonnes	940
-vêtements	pm	10
-Matières premières et demi-produits		
-cuirs et peaux séchés	2.800 tonnes	147
-matériaux de construction		117
-Industries mécaniques et électriques		350
-mobilier et autres produits métalliques		260
-cycles	3.000 vélos	30
-radio	13.000 postes	60
-Industries diverses		261
-savon	77 tonnes	9
-parfumerie	307 tonnes	114
-chaussures en plastique	97.000 paires	21
-articles de bois	-	62
-impression de papier	55 tonnes	55
-Bâtiments et T.P.		1.890

-La valeur ajoutée par le secteur secondaire devra passer de 5,31 milliards en 1968 à 16,5 milliards en 1980 (francs 1968)

-L'évolution au cours de la période 1963-1968 -

-L'ensemble de la production du secteur secondaire a évolué avec un taux de croissance annuel de 14,3 % soit :

-pour les mines et carrières : 0,6 %
-pour l'eau : 18,5 %
-pour l'électricité 17,5 %
-pour l'industrie de transformation et artisanat : 17,1 %
  -industries alimentaires : 26,8 %
  -industries textiles : 7,3 %
  -industries mécaniques et électriques : 27,6 %
  -industries diverses : 10,3 %
-pour le bâtiment et les travaux publics : stabilité

-La valeur ajoutée globale est passée en francs 1968 de 2,72 milliards à 5,31 milliards, soit un accroissement de 2,59 milliards.

-Les prix à la production ont évolué comme suit suivant leurs diverses destinations :
produits destinés :
-à la consommation intermédiaire : 1,3 %
-à la consommation finale : 1,9 %
-à l'exportation : 1,6 %

-14-Les besoins en 1980 -

-On a prévu pour l'ensemble des produits du secteur secondaire une croissance des besoins de ,0% par an. Le niveau de cette production sera alors en 1980 à l'indice 253 par rapport à l'année de base 1968.

-Répartition de la croissance globale des besoins suivant l'origine des produits:
-production intérieure : 9,9 %
-importations : 5,7 %

-La valeur globale des besoins passerait ainsi de 44,75 milliards en 1968 à 113,44 milliards en 1980 (francs 1968).

-15-La production en 1980 -

-On a prévu pour l'ensemble des produits du secteur secondaire une croissance de la production de 9,9 % par an. Le niveau de cette production sera alors en 1980 à l'indice 311 par rapport à l'année de base 1968.

-Répartition de la croissance globale des productions par produits :
-mines et carrières : 8,2 %
-eau : 14,4 %
-électricité : 16,0 %
-industries de transformation (et artisanat) : 9,4 %
-industries alimentaires : 10,1 %
-matières premières et demi-produits : 6,4 %
-industries textiles : 7,8 %
-industries mécaniques et électriques : 10,8 %
-industries diverses : 18,5 %
-bâtiments et travaux publics : 7,2 %

-La valeur ajoutée par le secteur secondaire devrait passer de 5,31 milliards en 1968 à 16,5 milliards en 1980 (francs 1968).

-16-Les moyens à mettre en oeuvre -

-Ils consisteront essentiellement en accroissement des capacités : création ou développement d'entreprises.
soit, par le jeu de l'adaptation spontanée de la production aux besoins de la part du secteur
soit, par la création de nouvelles activités sur l'intervention extérieure (publique).

-Ces moyens seront décrits dans les diverses rubriques suivant lesquelles a été ventilé le secteur secondaire.

Ils nécessitent des investissements globaux de l'ordre de 16 milliards.
Le coefficient de capital a été estimé à 2,7.

S e c t i o n 3

LES ACTIVITES DU SECTEUR SECONDAIRE

Sous-Section 31

LES MINES ET CARRIERES

1 - Les mines et carrières

Ce secteur comprend essentiellement les produits suivants : le natron, le sel brut, les sables et graviers.

11 - Les besoins en 1968 -

- Pour le natron : on ne dispose que de données relatives aux exportations.
  En 1968, ces exportations se seraient élevées à :
  - exportations, effectuées par le secteur traditionnel, de natron en morceaux dit "noir", vers le Nigéria, et enregistrées dans les statistiques douanières : 740 tonnes valant 8 millions de F FOB.
  - exportations effectuées par la SONACOT : 39.000 plaques de natron blanc, valant 20 millions de F FOB.

- Pour le seul but :
  Des estimations globales ont donné une consommation intérieure de 4 à 5.000 tonnes valant 225 millions à l'utilisation.
  Il existe des exportations probablement assez importantes vers la Libye et le Soudan, mais non enregistrées par le Service des Douanes.

- Pour les sables et graviers :
  On ne possède de données que sur les besoins alimentés par les entreprises de type moderne.
  Celles-ci auraient livré, pour les besoins des entreprises de bâtiment et travaux publics, près de 25.000 m^3 de sable et gravier, valant à l'utilisation 109 millions de F.

Les besoins ont été couverts - pour le natron, le sel brut, les sables et graviers, par la production.

12 - La production en 1968 -

Le montant global de la production de natron, sables et graviers, est inconnu.
La valeur sortie-entreprise des 4.500 tonnes de sel brut destinées aux besoins intérieurs est estimée à 14 millions de F.

13 - L'évolution au cours de la période 1963-1968 -

Les informations dont on dispose sont trop partielles pour servir à des évaluations globales.
On peut toutefois estimer que, pour le natron et le sel brut, l'évolution a été parallèle au volume de la population globale et qu'il y a eu adaptation spontanée de la production aux besoins.
Pour les sables et graviers, étant donné la stabilité du secteur "Bâtiment et Travaux Publics", on peut estimer que besoins et production ont été pratiquement constants au cours de la période.

14 - Les besoins en 1980 -

Il est prévu une très forte augmentation des besoins en sel brut; après raffinage, le sel sera destiné aux ménages et aux entreprises, notamment pour la salaison du poisson.
La partie commercialisée des productions de natron, sables et graviers doublera. Il s'agit d'un minimum pour les sables et graviers dont la production pourrait être fortement stimulée dans le cas d'un essor de la construction, comme le projette le Plan.

15 - La production en 1980 -

La partie commercialisée de la production de natron doublera.
La production de sel brut, de l'ordre de 4 à 5.000 tonnes en 1968, devra passer à 23.000 tonnes en 1980, ce qui donne un taux de croissance de 15,5% par an.
La partie commercialisée de la production de sables et graviers devra au moins doubler.
Elle sera entièrement alimentée par les ressources locales.

16 - Les moyens à mettre en oeuvre -

Il n'est pas prévu de projets particuliers pour la production de natron, sel brut, sables et graviers ; leur essor se situera dans le cadre du développement spontané.
Il sera entrepris un effort très important pour l'étude du sous-sol tchadien et le recensement de ses richesses virtuelles. Il est envisagé trois séries d'actions :
- l'utilisation des photographies obtenues au cours des vols orbitaux des satellites artificiels pour une étude systématique du sol et du sous-sol tchadiens (projets 3110-01, 02, 03 du répertoire).

- une prospection générale et systèmatique, par les procédés classiques, du sous-sol tchadien pour son étude géologique et la recherche de ses possibilités minières (projet 3110-04).

- un inventaire (avec leur étude) des salines et formations salifères (projet 3110-05).

Une première estimation du coût de ces projets a donné 450 millions pour le projet 3110-04 et 30 millions pour le projet 3110-05.
Au moment où commence la décennie, il est à signaler :
- la découverte d'un gisement de minerai de fer dans le Nord du pays, et l'éventualité de son exploitation par une société britannique.
- l'attribution d'un permis pour la recherche de pétrole et de gaz naturel à une entreprise américaine, sur une superficie de 603.900 Km^2, dans le bassin du Lac Tchad et celui du Chari.
- l'attribution d'un permis de recherches pétrolières à l'extrême Nord-Est du pays (permis des Erdis), dans la région du Lac natroné d'OUNIANGA-KEBIR, au Nord de FADA.
- l'attribution de deux permis de recherche minière couvrant, d'une part, au Nord, le Tibesti et, d'autre part, au Sud, le secteur de LERE, soit les deux régions du pays présentant les plus intéressants indices miniers connus à ce jour.

Section :

LES ACTIVITES DU SECTEUR SECONDAIRE

Sous-Section 22

L' EAU

Ce secteur comprend deux sortes de produits :
- l'eau produite et pratiquement autoconsommée en zone rurale et dans les petits centres ;
- l'eau produite et commercialisée par des entreprises concessionnaires dans les grands centres.

1 - L'eau produite et pratiquement autoconsommée dans l'économie traditionnelle

11 - Les besoins en 1968

Ils ont été estimés à près de 493.000 m^3 par jour, soit :
- pour les besoins de l'économie : 416.500 m^3
  dont :
  - pour l'agriculture et l'élevage : 409.200 m^3
  - pour l'industrie : 7.300 m^3
- pour la consommation humaine : 76.500 m^3

Les besoins sont satisfaits :
- pour 32 %, par l'eau dite "souterraine" ou "créée" ;
- pour le reste, soit environ les deux tiers, par l'eau dite "superficielle" ou "spontanée".

12 - La production en 1968

Il a été produit :
- 159.000 m^3 d'eau dite "souterraine" ou "créée", à partir des puits traditionnels, des puits en dur et des forages ;
- 334.000 m^3 d'eau dite "superficielle" ou "spontanée".

13 - L'évolution au cours de la période 1963-1968

-On estime que besoins et productions ont évolué en gros comme le volume de la population globale.
Il y a eu adaptation spontanée de la production aux besoins sauf pour les besoins de l'élevage dont l'évolution est difficile à déterminer et pour lesquels il y a eu création d'hydraulique pastorale.

14 - Les besoins en 1980

Les besoins croîtront, en gros, avec le volume de la population.
Pour les zones rurales, on a estimé que les besoins en 1980 seraient de l'ordre de 72.000 m^3 par jour, en moyenne, avec des maxima de l'ordre de 100.000 m^3 en saison sèche (pour l'alimentation humaine).

15 - La production en 1980

Ici, le problème n'est pas dans l'obtention d'une production supplémentaire, mais dans la transformation des modalités de cette production, en accroissant la part de l'eau produite dans les puits et les forages par rapport à celle dite "superficielle".

16 - Les moyens à mettre en oeuvre

D'une manière globale, l'équipement en points de l'ensemble de la zone rurale coûterait de 575 millions à 7,5 milliards suivant que le type de l'ouvrage serait le puits traditionnel amélioré ou le puits en dur construit par l'entreprise.
Dans le deuxième cas, le coût de fonctionnement annuel serait de l'ordre de 112 millions de F.

-Les projets présentés par les Services techniques pour l'hydraulique rurale :

-Projet "Recherche hydraulique-Barrages réservoirs et de suralimentation" N° 3210-01 montant 40 millions

-Projet "Hydraulique villageoise - Equipement hydraulique des villages" N° 3213-01 montant : 220 millions

-Projet "Hydraulique villageoise - Programme de 228 puits" N° 3213-02 ; montant : 750 millions

-Projet "Hydraulique - Puits du Ouaddaï" N° 3213-03 ; montant : 23 millions

-Pour mémoire : 2 projets d'hydraulique inclus dans les actions projetées en Agriculture

-Projet "Hydraulique villageoise - Opérations du Mandoul" N° 3213-04

-Projet "Hydraulique agricole - Casier A" N° 3216-01 ; montant : 600 ou 1.200 millions suivant la solution technique envisagée.

2 - L'eau produite et commercialisée par les entreprises concessionnaires dans les grands centres

21 - Les besoins en 1968

Ils ont été évalués à 3,5 millions de m^3 (y compris l'autoconsommation et les pertes) valant 175 millions de F, pour l'année, dont :
- pour les besoins de l'économie : 0,55 millions de m^3 ;
- pour la consommation humaine : 2,95 millions m^3
dont :
- des administrations (bornes-fontaines, hôpitaux, lycées, écoles, casernes.. : 1,85 millions de m^3 ;
- des ménages : 1,1 millions de m^3.

Ils ont été couverts par la production.

22 - La production en 1968

La production s'est élevée à 3,5 millions de m^3 valant, sortie-entreprise, 155 millions de F.
La production se répartit, suivant les centres, en millions de m^3 :
- Fort-Lamy : 2,88 ; Fort-Archambault : 0,23 ; Moundou : 0,23 ; Abéché : 0,16.

23 - L'évolution au cours de la période 1963-1968

La production totale annuelle d'eau dans les centres de Fort-Lamy, Fort-Archambault, Moundou et Abéché, est passée de 1,5 millions de m^3 à 3,5 millions de m^3, avec donc une augmentation moyenne de 18,5 % par an ; les besoins réels (non compris l'autoconsommation et les pertes) ont suivi le même rythme, passant de 1,3 à 3,1 millions de m^3 de 1963 à 1968.
Il est à noter, toutefois, qu'en 1963, seule la ville de Fort-Lamy était dotée d'une adduction d'eau. Pour la seule ville de Fort-Lamy, les taux moyens d'accroissement de production enregistrés sont de 12,2% par an de 1961 à 1965, de 10,3% par an de 1965 à 1969.

24 - Les besoins en 1980

On a établi les besoins sur les bases suivantes :
- pour les quatre centres de Fort-Lamy, Fort-Archambault, Moundou et Abéché, le taux moyen de croissance adopté a été de 10 % par an, soit celui observé à Fort-Lamy dans les dernières années du passé.
- pour 26 centres secondaires existants, en cours ou projetés, les besoins estimés en 1980 sont de 1.000 m^3 par jour pour les dix centres les plus importants et de 500 m^3 par jour pour les seize autres.

Les besoins globaux en eau urbaine passeront ainsi de 3,5 millions de m^3 en 1968 à 17,5 millions de m^3 en 1980, soit un taux global d'accroissement de 14,4 % par an.

25 - La production en 1980

Elle devra passer de 3,5 millions de m^3 en 1968 à 17,5 millions de m^3 en 1980, c'est à dire quintupler en douze ans.

26 - Les moyens à mettre en oeuvre

La capacité de production d'eau en 1968 était de l'ordre de 7 millions de m^3 pour les quatre principaux centres, soit de deux fois la production effective. Cette capacité devra cependant être accrue par la réalisation d'un certain nombre de projets :
- Pour les besoins en eau de la ville de Fort-Lamy :
  Un projet intitulé "Extension et renforcement du réseau d'alimentation en eau de Fort-Lamy" a été présenté en trois tranches répertoriées 3211-01, 3211-02 et 3211-03.
  Le montant global est de 710 millions dans le cas d'une alimentation par pompage dans la nappe souterraine et de 1.063 millions dans le cas d'une alimentation par pompage dans le Chari.
- Pour les besoins des autres centres :

5 projets visent à satisfaire les besoins prévus :
- le projet "Adduction d'eau des 6 centres secondaires de Mao, Moussoro, Bongor, Fianga, Kelo, Doba".
  N° 3211-05 ; montant : 435 millions
- le projet "Adduction d'eau des centres de Pala et Baïbokoum"
  N° 3211-06 ; montant : non encore déterminé.

-le projet "Adduction d'eau de la ville sucrière de Banda"
N° 3211-07 ; montant : 80 millions

-le projet "Adduction d'eau du complexe industriel et de la ville de Pont-Carol"
N° 3211-08 ; montant : 80 millions

-le projet "Alimentation en eau des villes de plus de 5.000 habitants soit 14 centres : Faya-Largeau, Mongo, Ati, Am-Timan, Léré, Laï, Bénoye, Moussoro, Bokoro, Béboto, Kyabé, Bousso, Adré, Massakory -
N° 3211-09 ; montant : 1.080 millions.

Section 3

LES ACTIVITES DU SECTEUR SECONDAIRE

Sous-Section 33

L'ELECTRICITE

Ce secteur comprend deux sortes de produits :
- l'électricité produite et autoconsommée dans les entreprises et administrations ;
- l'électricité produite et commercialisée par les entreprises concessionnaires dans les grands centres.

1 - L'électricité produite et autoconsommée

Elle n'a pû faire l'objet d'estimations.

2 - L'électricité produite et commercialisée par les entreprises concessionnaires dans les grands centres

21 - Les besoins en 1968

Ils ont été estimés à 30,7 GWh (y compris l'autoconsommation et les pertes, évaluées à 3,2 GWh) valant 730 millions de F à la l'utilisation.
dont :
- pour la consommation des entreprises : 13,8 GWh (45 %) ;
- pour la consommation des administrations : 5,8 GWh (19 %) ;
- pour la consommation des ménages : 11,1 GWh (36 %).

Ils ont été couverts par la production.

22 - La production en 1968

On l'évalue à 30,7 GWh valant 730 millions sortie-entreprise.
et se répartissant ainsi suivant les centres :
- Fort-Lamy : 24,1 GWh ;
- Fort-Archambault : 4,4 GWh ;
- Moundou : 1,8 GWh ;
- Abéché : 0,4 GWh.

Les caractéristiques de cette production :
- la production et les distributions de courant électrique, autrefois entre les mains de la Société Equatoriale d'Energie Electrique (SEEE), ont été confiées à la Société Tchadienne d'Energie Electrique (STEE) créée en octobre 1968. La STEE est également chargée de la distribution de l'eau à Fort-Lamy, Abéché, Moundou et Fort-Archambault.

- Toute l'énergie produite au Tchad est d'origine thermique.
  Le prix élevé du combustible, qui entre pour 2/3 dans le coût total, met le prix moyen du [illegible] à 24 F [illegible].
- Six villes seulement ont l'électricité et la puissance installée varie de 11365 KW à Fort-Lamy à 70 Kw à Adré KW.
  Faya-Largeau est la dernière ville au Nord du pays, où il y ait l'électricité (puissance installée : 126 KW).
  Puissances installées en 1968 :
  Fort-Lamy : 11365 Kw ; Abéché : 478 [illegible] ; Moundou : 900 Kw ; Fort-Archambault : 3600 Kw.

23 - L'évolution au cours de la période 1963-1968

La production d'électricité est passée, pour l'ensemble des centres, de 13,7 GWH en 1963 à 30,7 GWH en 1968, soit avec une croissance de 17,5 % par an. En 1963, seules les villes de Fort-Lamy et Abéché possédaient une centrale d'énergie électrique.

Pour Fort-Lamy seulement, la production d'électricité est passée de 13,3 à 24,1 GWh, croissant en moyenne au rythme de 12,6 % par an au cours de la période,
dont :
- haute tension : 18,5 % par an ;
- basse tension : 9,6 % par an.

24 - Les besoins en 1980

Ils ont été estimés en extrapolant la tendance observée à Fort-Lamy sur la période allant de 1956 à 1969 ; la période 1963 - 1968 a paru, en effet, peu significative de l'évolution réelle des besoins. Il en résulte l'adoption, pour la décennie, d'un taux moyen annuel de croissance de :
- pour la haute tension : 18 % ;
- pour la basse tension : 13 %,
hypothèse peut-être assez largement optimiste, mais la seule qui puisse être faite en attendant les résultats d'études plus détaillées sur les besoins du Tchad au cours de la décennie.
Ils seront couverts par la production.

25 - La production en 1980

Elle passera de 30,7 Gwh en 1968 à 180 GWH en 1980,
dont :
- autoconsommation et pertes : 15 GWH ;
- basse tension : 60 GWH ;
- haute tension : 105 GWH,
soit un coefficient d'accroissement de 5,85 et un taux annuel de croissance de 16 %.
La valeur à la vente de la production d'électricité passerait (on y incluant la prestation de certains travaux et services) de 914 millions de F. en 1968 à 5,35 milliards en 1980 (en francs 1968).
La valeur ajoutée par la branche au coût des facteurs passerait de 288 millions en 1968 à 1,7 milliards en 1980.

26 - Les moyens à mettre en oeuvre

Ils consistent en l'accroissement de la capacité de production.
Les actions projetées :
- L'augmentation de la production d'électricité à Fort-Lamy.
  Un premier projet (N° 3230-01) prévoit un accroissement de la puissance installée de 5.500 KVA ; son coût est estimé à 250 millions de F.
- L'électrification de la ville sucrière de Banda.
  Il s'agit d'assurer l'alimentation en énergie électrique de la future ville sucrière de Banda, dans le Moyen-Chari. La puissance à installer sera de l'ordre de 360 KVA pour une population d'au moins 10.000 habitants.
  Le projet 3230-03 évalue à 95 millions le montant des investissements nécessaires.
- Les études pour l'électrification de cinq centres secondaires : Bongor, Koumra, Doba, Kélo et Pala.
  Le montant de ces études serait de 12,5 millions (projet N° 3230-02).
- A ces actions doivent s'ajouter :
  - les travaux d'électrification des cinq centres secondaires précités ;
  - l'électrification du complexe industriel et de la ville de Pont-Carol.
  - l'augmentation de la puissance installée dans les centres existants....

Section 3

LES ACTIVITES DU SECTEUR SECONDAIRE

Sous-Section 34

LES PRODUITS PETROLIERS

1 - Les produits pétroliers

Ce secteur comprend l'ensemble des produits pétroliers utilisés pour la production d'énergie ; en sont particulièrement exclus les bitumes de pétrole.

11 - Les besoins en 1968

Ils ont été estimés, au total, à 46.500 tonnes
dont :

- essence aviation :	5.100 tonnes	ou 6.800 m^3
- kérosène et carburéacteur :	7.600 tonnes	ou 9.900 m^3
- essence :	12.600 tonnes	ou 17.650 m^3
- gas-oil :	16.100 tonnes	ou 18.400 m^3
- pétrole lampant :	3.500 tonnes	ou 4.300 m^3
- hydrocarbures gazeux :	200 tonnes	
- lubrifiants :	1.400 tonnes	

valant à l'utilisation 3,07 milliards de F.
41.150 tonnes, soit 88,5 %, valant 2,71 milliards de francs ont été destinées à la consommation intermédiaire des entreprises;
et 5.350 tonnes, soit 11,5 %, valant 360 millions de francs ont été destinées à la consommation finale des ménages et administrations.
Les besoins ont été couverts par les importations.

12 - La production en 1968

La production physique de produits pétroliers au Tchad est nulle.
La valeur des importations de produits pétroliers rendus frontière est estimée à 1,7 milliards de francs et les marges de commercialisation sur importations, qui sont un élément de la production intérieure, à 1,37 millards de francs.

13 - L'évolution au cours de la période 1963-1968

De 1963 à 1968, la valeur totale à l'importation de produits pétroliers est passée de 1,1 à 1,7 milliards de F., c'est à dire de l'indice 100 à l'indice 154.
Les importations de produits pétroliers destinés exclusivement à la consommation intermédiaire - essence aviation, kérosène et carburéateur, gas-oil - ont crû, en valeur, au rythme de 6,8 % par an au cours de la période 1963-1968.
Dans le même temps, les prix à l'importation ont progressé à raison de 2 % par an. De telle sorte que l'évolution en quantité se traduit par une augmentation de 4,8 % par an. Les importations de kérosène et de carburéateur ont crû très sensiblement, tandis que les importations d'essence destinée à l'aviation diminuaient de près de moitié. Les importations de gas-oil sont passées de 11.100 m^3 à 18.400 m^3 dont 4.000 m^3 en 1963 et 9.000 m^3 en 1968 destinés à la production d'énergie électrique.

Les importations de produits pétroliers destinés exclusivement à la consommation finale - pétrole lampant et hydrocarbures gazeux - ont crû, en valeur, au rythme de 13,5 % par an au cours de la période 1963-1968. Dans le même temps, les prix à l'importation ont progressé à raison de 7,3 % par an. De telle sorte que l'évolution en quantité se traduit par une augmentation moyenne de 6,2 % par an surtout imputable au pétrole lampant.
Enfin, les importations de produits pétroliers destinés à la fois à la consommation intermédiaire et à la consommation finale - essence et lubrifiants - ont crû, en valeur, au rythme de 14 % par an au cours de la période 1963-1968. Dans le même temps, les prix à l'importation ont progressé à raison de 5,5% par an. De telle sorte que l'évolution en quantité se traduit par une augmentation moyenne de 8,5 % par an.

14 - Les besoins en 1980

Ils s'accroîtront sensiblement au même rythme que de 1963 à 1968 et atteindront -exprimés en valeur à l'importation aux prix de l'année 1968- :
- pour les produits pétroliers destinés exclusivement à la consommation intermédiaire : 2.335 millions
  dont :
  - essence aviation, kérosène et carburéacteur : 675 millions
  - gas-oil : 1.660 millions
    dont :
    - gas-oil destiné à la production d'énergie électrique (dont les besoins croîtront comme la production d'électricité) : 1.265 millions
    - gas-oil destiné à d'autres utilisations : 395 millions
- pour les produits pétroliers destinés exclusivenemt à la consommation finale : 250 millions
- pour les produits pétroliers destinés à la fois à la consommation intermédiaire et à la consommation finale : 1.725 millions

Soit au total, 5.310 millions contre 1.700 en 1968, ce qui représente une progression globale de 10 % par an.
La valeur à l'utilisation, aux prix de l'année 1968, sera de l'ordre de 9,6 milliards de francs.

15 - La production en 1980

En 1980, les produits pétroliers seront très probablement encore importés.

16 - Les moyens à mettre en oeuvre

Ils consistent surtout dans la recherche de gisements de pétrole. Il est à signaler :
- l'attribution d'un permis pour la recherche de pétrole et de gas naturel à une entreprise américaine, sur une superficie de 603.900 Km^2, dans le bassin du Lac Tchad et celui du Chari.
- l'attribution d'un permis de recherches pétrolières à l'extrême Nord-Est du pays (permis des Erdis), dans la région du lac natroné d'OUNIANGA-KEBIR, au Nord de FADA.

Section 3

LES ACTIVITES DU SECTEUR SECONDAIRE

Sous-Section 35

LES ACTIVITES INDUSTRIELLES ET ARTISANALES DE TRANSFORMATION

Paragraphe 351

LES PRODUITS ALIMENTAIRES

1 - L'ensemble du secteur

11-Les besoins en 1968

Ils ont été évalués, en valeur, à 15,58 milliards de francs CFA.
Ils ont été couverts :
- par la production intérieure, valant à l'utilisation 11,80 milliards de francs ;
- par les importations, valant à l'utilisation 3,78 milliards de francs dont :
  - valeur CAF des importations : 2,28 milliards ;
  - marges de commercialisation sur importations : 1,50 milliards ;

et se décomposant en :

	Valeur à l'utilisation	Valeur CAF	Marges de commercialisation
- Ensemble	3,78	2,28	1,50
dont :			
- produits à base de céréales	0,19	0,15	0,04
- corps gras alimentaires autres que le beurre	0,09	0,05	0,04
- charcuterie et conserves de viande, poissons, légumes et fruits	0,28	0,15	0,13
- café, thé	0,36	0,15	0,21
- sucre et dérivés	1,43	1,23	0,20
- confiserie, chocolat	0,06	0,02	0,04
- sel	0,28	0,17	0,11
- boissons	0,99	0,32	0,67
- divers	0,10	0,04	0,06

12-La production en 1968

Elle a été évaluée, en valeur, à 11,80 milliards de francs dont :

	Valeur à l'utilisation	Valeur à la production	Marges de commercialisation
- Produits de l'économie traditionnelle			
- Ensemble	7,71	6,14	1,57
dont :			
- riz	1,17	0,59	0,58
- pain et assimilés	0,62	0,62	-
- huiles végétales	0,72	0,53	0,19
- viandes	2,43	2,43	-
dont :			
- bovins	1,51	1,51	-
- ovins, caprins	0,80	0,80	-
- autres animaux	0,12	0,12	-
- bière de mil	2,77	1,97	0,80

- Produits de l'économie moderne	4,09	3,43	0,66
- Ensemble			
dont :			
- farine de blé	0,24	0,24	-
- riz	0,30	0,17	0,13
- huiles végétales	0,24	0,13	0,11
- tourteaux	0,04	0,04	-
- sucre et sucreries	1,24	1,05	0,19
- viandes	1,11	1,11	-
- abattage	0,12	0,12	-
- boissons	0,80	0,57	0,23

13 - L'évolution au cours de la période 1963-1968

La production de produits alimentaires provenant de l'économie de type moderne, sauf la viande, a été multipliée par 7,5 en cinq ans, ce qui représente un taux moyen d'évolution de près de 50 % par an.
La production de viande destinée à être commercialisée dans les deux principaux centres urbains (Fort-Lamy et Fort-Archambault) et à l'exportation a été multipliée par 1,7 en cinq ans, ce qui représente un taux moyen d'évolution de l'ordre de 11 % par an.
A l'exception du pain et assimilés, dont la consommation s'est accrue à un rythme de près de 10 % par an, l'évolution des produits de l'économie traditionnelle a suivi le taux d'expansion démographique de 1,7 % par an.
Globalement, les importations de produits alimentaires ont diminué de près de 25 % en cinq ans mais, alors que les importations de produits destinés à la consommation intermédiaire quintuplaient presque, les importations de produits destinés à la consommation finale diminuaient de plus de 40 % au cours de la période.

14 - Les besoins en 1980

Ils ont été évalués, en valeur (aux prix de l'année 1968) à plus de 32 milliards de francs, c'est à dire à environ deux fois les besoins de l'année 1968.
Ils seront couverts :
- pour près de 90 %, contre 75 % en 1968, par la production intérieure, valant à l'utilisation environ 29 milliards de francs.
- pour plus de 10 %, contre 25 % en 1968, par les importations, valant à l'utilisation 3,75 milliards ; c'est à dire que les importations seront, en volume, de la même importance qu'en 1968, mais elles se répartiront différemment :

	Valeur à l'utilisation	Valeur CAF	Marges de commercialisation
- Ensemble	3,75	1,45	2,30
dont :			
- produits à base de céréales	0,04	0,03	0,01
- corps gras alimentaires autres que le beurre	0,03	0,02	0,01
- charcuterie et conserves de viande, poissons, légumes et fruits	0,64	0,34	0,30
- café, thé	0,85	0,35	0,50
- sucre et dérivés	p.m.	p.m.	p.m.
- confiserie, chocolat	0,06	0,02	0,04
- sel	p.m.	p.m.	p.m.
- boissons	1,88	0,59	1,29
- divers	0,25	0,10	0,15

6 - La production en 1980

Elle a été évaluée, en valeur (aux prix de l'année 1968), à 29 milliards de francs dont
- 11,3 milliards, contre 7,7 en 1968 (c'est à dire 40 % contre 65 % en 1968) pour les produits provenant de l'économie traditionnelle ;
- 17,7 milliards, contre 4,1 en 1968 (c'est à dire 60 % contre 35% en 1968) pour les produits provenant de l'économie moderne.

En ce qui concerne les produits de l'économie traditionnelle, la production évoluera comme l'expansion démographique, à l'exception du pain dont le rythme de progression sera de 10 % par an.
En ce qui concerne les produits de l'économie moderne, leur production passera de la valeur 3,43 milliards à la valeur 10,50 milliards (valeur à la production aux prix 1968) pour les produits déjà fabriqués ; une nouvelle production valant 4,25 milliards de francs sera introduite.

Cette production se décomposera en :

	Valeur à l'utilisation	Valeur à la production	Marges de commercialisation
- Produits de l'économie traditionnelle			
- Ensemble	11,30	9,04	2,26 (25%)
dont :			
- riz		[illegible]	
- pain et assimilés		1,95	
- huiles végétales		0,68	
- viandes		3,12	
- bière de mil		2,53	
- Produits de l'économie moderne			
- Ensemble	17,70	14,75	2,95 (20%)
dont :			
- production existante		10,50	
- farine de blé		0,90	
- riz		0,38	
- huiles végétales		0,96	
- tourteaux		0,27	
- sucre et sucreries		3,27	
- viandes		2,55	
- abattage		0,24	
- boissons		1,93	
- production nouvelle		4,25	
- malt		0,30	
- sucre granulé et sucre en morceaux		3,30	
- sel		0,65	

Cette production pourrait être encore accrûe par la création d'une industrie du poisson dont il n'a pas été tenu compte.

6 - Les moyens à mettre en oeuvre

Pour les produits de l'économie traditionnelle, il y aura adaptation spontanée de la production aux besoins.
Pour les produits de l'économie moderne, les moyens à mettre en oeuvre sont décrits produit par produit à l'exception du malt et du poisson qui doivent faire l'objet d'études particulières.
Pour atteindre cet objectif, la formation brute de capital fixe doit s'élever, entre 1968 et 1980, à environ 6,5 milliards (y compris l'investissement nécessaire pour la production de malt). Le capital fixe des industries alimentaires sera ainsi de l'ordre de 8,5 milliards de francs en 1980. Le coefficient de capital étant égal à 3, il y correspondra une valeur ajoutée annuelle de près de 3 milliards de francs.

2 - La farine de blé -

A - La farine de blé de l'économie traditionnelle

Elle n'a pû faire l'objet d'aucune étude. Elle correspondrait à une quantité de blé de l'ordre de 4.930 tonnes en 1968.

En 1980, elle correspondrait à une quantité de blé que l'on estime de 8.850 tonnes.
Elle ne peut faire l'objet d'aucun effort extérieur au secteur pour son développement.

B - La farine de blé de l'économie moderne

21 - Les besoins en 1968

Ils ont été évalués à 5.044 tonnes valant à l'utilisation 296 millions et provenant en faible partie de la consommation alimentaire en l'état et presque entièrement de la consommation alimentaire après transformation en pain, beignets, pâtisserie.
Ils sont couverts par :

- les importations : 915 tonnes
- la production intérieure : 4.129 tonnes

22 - La production en 1968

Elle a été évaluée à 4.129 tonnes valant à la production 240 millions.
Elle a été alimentée en blé par :

- les importations : 3.480 tonnes
- la production agricole intérieure : 570 tonnes

23 - L'évolution au cours de la période 1963-1968

Les besoins de farine sont passés de 3.200 tonnes à plus de 5.000 tonnes en 1968 ; ce qui donne un taux de croissance de 9,8% par an.
La production locale de farine de blé n'a commencé qu'en 1966 ; en 1963 les besoins étaient entièrement couverts par les importations.

24 - Les besoins en 1980

Ils ont été évalués à 15.500 tonnesprovenant en faible partie de la consommation alimentaire en l'état et presque entièrement de la consommation alimentaire après transformation en pain, beignets, pâtisserie.
La croissance au cours de la décennie sera de l'ordre de 9,8 % par an.
Ils seront couverts entièrement par la production intérieure. Les importations (915 tonnes en 1968) seront ainsi supprimées.

25 - La production en 1980

Elle passera de 4.129 tonnes en 1968 à 15.500 tonnes en 1980 ce qui donne un taux de croissance de 11,6 % par an.
Elle sera alimentée en blé entièrement par la production intérieure agricole : soit plus de 20.000 tonnes de blé.

26 - Les moyens à mettre en oeuvre

Ils consistent en l'accroissement de la capacité de production qui devrait passer de 4.700 tonnes de farine en 1968 à 15.500 en 1980.
La responsabilité et le financement en incombent au secteur privé.
Un projet de ce secteur (N° 3311-01) prévoit de porter la capacité de production à 9.000 tonnes ce qui correspond à la consommation projetée de l'année 1974.

3 - Le riz -

A - L'ensemble de l'économie du riz

3A1 - Les besoins en 1968

Ils ont été évalués à 25.900 tonnes valant à l'utilisation 1.498 millions et provenant de la consommation alimentaire intérieure : 25.100 tonnes, et des exportations : 800 tonnes.
Ils sont couverts par la production intérieure : 25.800 tonnes, et par les importations : 100 tonnes.

3A2 - La production en 1968

Elle a été évaluée à 25.800 tonnes valant à la production 757 millions.
Elle a été alimentée en paddy entièrement par la production intérieure agricole.

3A3 - L'évolution au cours de la période 1963-1968

Les besoins et la production de riz sont passés de 1963 à 1968 respectivement de 21.000 à 25.900 tonnes et de 20.800 à 25.800 tonnes ; ce qui donne un taux de croissance, pour chacun d'eux, de 4,2 % par an (et 3,7 % pour les seuls besoins intérieurs).

3A4 - Les besoins en 1980

Ils ont été évalués à 38.800 tonnes, provenant de la consommation intérieure alimentaire.
La croissance de la décennie sera de l'ordre de 3,7 % par an.
Ils seront couverts entièrement par la production intérieure : les importations (en 1968 : 130 tonnes) seront ainsi supprimées.

3A5 - La production en 1980

Elle passera de 25.800 tonnes en 1968 à 38.800 tonnes en 1980, ce qui donne un taux de croissance de 3,5 % par an.
Elle sera alimentée entièrement par la production intérieure agricole : soit 61.000 tonnes de paddy.

3A6 - Les moyens à mettre en oeuvre

La capacité de production est suffisante eu égard aux objectifs.
Il n'est pas prévu d'effort intérieur ou extérieur au secteur.

B - Le riz de l'économie traditionnelle

3B1 - Les besoins en 1968

Ils ont été évalués à 22.900 tonnes, valant à l'utilisation 1.206 millions et provenant essentiellement de la consommation alimentaire intérieure (22.100 tonnes).
Ils sont couverts presque entièrement par la production intérieure (22.800 tonnes).

3B2 - La production en 1968

Elle a été évaluée à 22.800 tonnes, valant à la production 590 millions.
Elle a été alimentée en paddy par la production agricole intérieure.

3B3 - L'évolution au cours de la période 1963-1968

Les besoins et la production de riz de l'économie traditionnelle sont passés de 18.600 tonnes à 22.900 tonnes ; ce qui donne un taux de croissance de 4,2 % par an.

3B4 - Les besoins en 1980

Ils ont été évalués à 31.900 tonnes, provenant de la consommation intérieure alimentaire.
La croissance de la décennie sera de l'ordre de 3,1 % par an.
Ils seront couverts entièrement par la production intérieure. Les importations (130 tonnes en 1968) seront ainsi supprimées.

3B5 - La production en 1980

Elle passera de 22.100 tonnes en 1968 à 31.900 tonnes en 1980, ce qui donne un taux de croissance de 3,1 % par an.
Elle sera alimentée entièrement par la production intérieure agricole, soit 48.300 tonnes de paddy.

3B6 - Les moyens à mettre en oeuvre

On estime que la production s'adaptera aux besoins. Aucune intervention extérieure au secteur n'est prévue.

C - Le riz de l'économie moderne

3C1 - Les besoins en 1968

Ils ont été évalués à 3.000 tonnes valant à l'utilisation 292 millions et provenant entièrement de la consommation alimentaire intérieure.
Ils sont couverts entièrement par la production intérieure.

3C2 - La production en 1968

Elle a été évaluée à 3.000 tonnes valant à la production 167 millions.
Elle a été alimentée en paddy entièrement par la production agricole intérieure.

3C3 - L'évolution au cours de la période 1963-1968

Les besoins et la production de riz de l'économie moderne sont passés de 2.400 tonnes en 1963 à 3.000 tonnes en 1968, ce qui donne un taux de croissance de 4,6 % par an.

304 - Les besoins en 1980

Ils ont évalués à 6.900 tonnes, provenant de la consommation intérieure alimentaire.
La croissance de la décennie sera de l'ordre de 7,2 % par an.
Ils seront couverts entièrement par la production intérieure.

3C5 - La production en 1980

Elle passera de 3.000 tonnnes en 1968 à 6.900 tonnes en 1980 ; ce qui donne un taux de croissance de 7,2 % par an.
Elle sera alimentée entièrement par la production intérieure agricole : soit 12.700 tonnes de paddy.

306 - Les moyens à mettre en oeuvre

Ils consistent en l'accroissement de la capacité de production.
En 1968, celle-ci pour les 3 rizeries existantes est de l'ordre de 12.000 tonnes. Elle est donc suffisante pour l'objectif minimum prévu pour la décennie (6.900 tonnes).
Aucun effort intérieur ou extérieur au secteur n'est donc à prévoir.

4 - Pain et produits à base de farine de blé

41 - Les besoins en 1968

Ils ont été évalués à 6.460 tonnes valant à l'utilisation 693 millions et provenant de la consommation intérieure alimentaire.
Ils ont été couverts par :
- les importations : pour une valeur de 75 millions ;
- la production intérieure pour une valeur de 618 millions.

42 - La production en 1968

Elle a été évaluée à 6.180 tonnes valant 618 millions au producteur.
Elle a été alimentée en farine de blé par :
- les importations : 915 tonnes ;
- la production intérieure industrielle : 4.129 tonnes.

43 - L'évolution au cours de la période 1963-1968

Les besoins et la production ont varié comme les besoins de farine, c'est à dire suivant un taux de croissance de 9,8 % par an.

44 - Les besoins en 1980

Ils ont été évalués à 20.000 tonnes, provenant de la consommation alimentaire intérieure.
La croissance de la décennie sera de l'ordre de 9,8 % par an.
Ils seront couverts presque entièrement par la production intérieure.
Parmi les importations en 1968 (75 millions en valeur), une partie pourrait être supprimée (les pâtes alimentaires, notamment : 28 millions).

45 - La production en 1980

Elle passera de 6.200 tonnes en 1968 à 19.500 tonnes en 1980 ; ce qui donne un taux de croissance de 10 % par an.
Elle sera alimentée entièrement par la production intérieure industrielle de farine de blé, soit 15.500 tonnes.

46 - Les moyens à mettre en oeuvre

Ils consistent en l'accroissement de capacité de production.
Pour le produit essentiel, le pain, aucune intervention extérieure n'est à prévoir : il y aura adaptation spontanée de la production aux besoins.
Pour les autres produits, aucun projet n'a été émis par le secteur. Il sera étudié' la fabrication éventuelle de pâtes alimentaires.

5 - Les huiles d'origine végétale -

A - L'ensemble des huiles d'arachides

5A1 - Les besoins en 1968

Ils ont été évalués à 6.990 tonnes valant à l'utilisation 939 millions et provenant presque entièrement de la consommation intérieure alimentaire.
Ils sont couverts par la production intérieure : 6.610 tonnes et les importations : 380 tonnes.

5A2 - La production en 1968

Elle a été évaluée à 6.610 tonnes valant à la production 606 millions.
Elle a été alimentée en arachides par la production intérieure agricole, soit 33.300 tonnes

5A3 - L'évolution au cours de la période 1963-1968

Les besoins sont passés d'environ 5.600 tonnes en 1963 à 6.990 tonnes en 1968 ce qui donne un taux de croissance de 4,5 % par an.
La production est passée de 5.570 tonnes en 1963 à 6.610 tonnes en 1968, ce qui donne un taux de croissance de 3,5 % par an.

5A4 - Les besoins en 1980

Ils ont été évalués à 12.500 tonnes provenant de la consommation intérieure alimentaire.
La croissance de la décennie sera de l'ordre de 5 % par an.
Ils seront couverts entièrement par la production intérieure.

5A5 - La production en 1980

Elle passera d'environ 6.600 tonnes en 1968 à 12.500 tonnes en 1980, ce qui donne un taux de croissance de 5,5 % par an.
Elle sera alimentée entièrement par la production intérieure agricole, soit 55.000 tonnes d'arachides.

5A6 - Les moyens à mettre en oeuvre

Les actions projetées ne concernent que la production d'huile d'arachides par l'économie moderne, la production d'huile d'arachides par l'économie traditionnelle devant s'adapter aux besoins sans intervention extérieure au secteur.

B - L'huile d'arachides de l'économie traditionnelle

5B1 - Les besoins en 1968

Ils ont été évalués à 6.180 tonnes valant à l'utilisation 759 millions et provenant entièrement de la consommation intérieure alimentaire.
Ils sont couverts par la production intérieure 5.950 tonnes et les importations : 230 tonnes.

5B2 - La production en 1968

Elle a été évaluée à 5.950 tonnes valant à la production 535 millions
Elle a été alimentée en arachides, soit 29.900 t entièrement par la production intérieure agricole.
Elle s'est répartie ainsi :

- production autoconsommée : 3.280 tonnes
- production commercialisée : 2.670 tonnes

5B3 - L'évolution au cours de la période 1963-1968

On estime que l'évolution des besoins et de la production a suivi l'évolution de la population globale et qu'il y a eu adaptation spontanée de la production aux besoins.

5B4 - Les besoins en 1980

Ils ont été évalués à 8.000 tonnes, provenant de la consommation intérieure alimentaire dont : 4.000 tonnes produites artisanalement et commercialisées ; 4.000 tonnes autoconsommées.
Ils seront entièrement couverts par la production intérieure.

5B5 - La production en 1980

Elle passera de 5.950 tonnes en 1968 à 8.000 tonnes en 1980, ce qui donne un taux de croissance de 2,5 % par an, la production artisanale commercialisée croissant plus vite (de 2.670 à 4.000 tonnes, soit 3,4 % par an) que la production artisanale autoconsommée (de 3.280 à 4.000 tonnes, soit 1,7 % par an).
Elle sera entièrement alimentée en arachides par la production intérieure, soit 40.000 tonnes d'arachides décortiquées.

5B6 - Les moyens à mettre en oeuvre

On estime que la production s'adaptera aux besoins. Aucune intervention extérieure au secteur n'est prévue.

C - L'huile d'arachides de l'économie moderne

5C1 - Les besoins en 1968

Ils ont été évalués à 810 tonnes valant à l'utilisateur 180 millions et provenant presque entièrement de la consommation intérieure alimentaire.
Ils sont couverts :
-par les importations : 150 tonnes
-par la production intérieure : 660 tonnes.
dont :
-290 tonnes destinées à être mélangées pour moitié avec de l'huile de coton pour la vente.

5C2 - La production en 1968

Elle a été évaluée à 660 tonnes valant à la production 71 millions.
Elle a été alimentée en arachides par la production intérieure agricole pour 3.400 tonnes.

5C3 - L'évolution au cours de la période 1963-1968

Les besoins en huile raffinée d'arachides "de l'économie moderne" sont passés de 310 tonnes en 1963 à 810 tonnes en 1968 ; ce qui donne un taux de croissance de 21,2 % par an.
La production totale d'huile raffinée d'arachide "de l'économie moderne" est passée de 283 tonnes en 1963 à 658 tonnes en 1968, ce qui donne un taux de progression de 18,3 %.
Cette huile est aussi bien destinée à la consommation immédiate qu'à être mélangée avec de l'huile de coton.

5C4 - Les besoins en 1980

Ils ont été évalués à 4.500 tonnes, provenant :
-de la consommation intérieure alimentaire.

La croissance de la décennie sera de l'ordre de 13,2 % par an.
Ils seront couverts entièrement par la production intérieure. Les importations seront ainsi supprimées (380 tonnes en 1968 valant 40 millions).

5C5 - La production en 1980

La production passera de près de 700 tonnes en 1968 à 4.500 tonnes en 1980 ; ce qui donne un taux de croissance de 17,4 % par an.
Elle sera alimentée entièrement par la production intérieure agricole soit : 15.000 tonnes d'arachides.

5C6 - Les moyens à mettre en oeuvre

Ils consistent en l'accroissement de la capacité de production.
Cette capacité est en 1968 de l'ordre de 1.100 tonnes ; elle devra atteindre 4.500 tonnes, c'est à dire être multipliée par 4,1.
Les actions projetées :
-par le secteur : il n'en est pas signalé
-par l'intervention publique :
la construction de l'huilerie d'Abéché (projet N° 3321-01) d'une capacité de 2.000 tonnes, porte à 3.100 tonnes la capacité totale, ce qui correspond aux besoins de l'année 1977.

D - L'huile de coton

5D1 - Les besoins en 1968

Ils ont été évalués à 550 tonnes d'huile de coton valant 101 millions à l'utilisation provenant presque entièrement de la consommation intérieure alimentaire (515 tonnes) et des exportations (35 tonnes) et se répartissant ainsi :
-huile de coton consommée ou exportée en l'état : 260 tonnes
-huile de coton destinée à être mélangée : 290 tonnes

Ils sont couverts entièrement par la production intérieure.

5D2 - La production en 1968

Elle a été évaluée à 550 tonnes d'huile de coton environ valant à la production 59 millions
Elle a été alimentée en graines de coton par la production intérieure industrielle.

5D3 - L'évolution au cours de la période 1963-1968

Les besoins en huile de coton de "l'économie moderne" sont passés de 439 tonnes en 1963 à 550 tonnes en 1968 ; ce qui donne un taux de croissance de 4,6 % par an.

Les besoins en huile de coton destinée à être consommée telle quelle ou à être transformée en huile mélangée sont entièrement couverts par la production.

5D4 - Les besoins en 1980

Ils ont été évalués en 1980 à 5.500 tonnes d'huile de coton, provenant :
-de la consommation professionnelle des entreprises pour la fabrication de savon.
La croissance de la décennie sera de l'ordre de 19,5 % par an.
Ils seront couverts entièrement par la production intérieure.

5D5 - La production en 1980

La production passera de environ 550 tonnes en 1968 à 5.500 tonnes en 1980 ; ce qui donne un taux de croissance de 21 % par an.
Elle sera alimentée entièrement par la production intérieure agricole environ 30.000 tonnes de graines de coton.

5D6 - Les moyens à mettre en oeuvre

Ils consistent en l'accroissement de la capacité de production.
Cette capacité est en 1968 de l'ordre de 550 tonnes ; elle devra atteindre 5.500 tonnes ; c'est à dire être multipliée par 10
Les actions projetées :
-par le secteur : il n'en est pas signalé
-par l'intervention publique :
Il est projeté la construction d'une huilerie de coton à Pont-Carol (projet N° 3321-02).
Sa capacité serait de 1.500 tonnes. La capacité totale deviendrait alors 2.050 tonnes ; ce qui correspondrait aux besoins de l'année 1974.

E - Les autres huiles d'origine végétale

On ne possède aucune donnée précise sur les autres huiles d'origine végétale produites localement en économie traditionnelle, notamment sur l'huile de karité dont la consommation est encore mal connue.

La production d'huile de coton et d'huile d'arachide de l'économie moderne est vendue pour partie sous forme d'huile mélangée; la vente d'huile mélangée était de 360 tonnes en 1963 et de 530 tonnes en 1968.

6 - Les tourteaux -

61 - Les besoins en 1968

Ils ont été évalués à 2.631 tonnes valant 41 millions à l'utilisation provenant :

-de la consommation professionnelle des entreprises : 573 tonnes
-des exportations : 2.058 tonnes et 37 millions.

Ils se répartissent ainsi :

-tourteaux d'arachides : 1.080 tonnes : 5 millions
-tourteaux de coton : 1.551 tonnes et 36 millions

Ils sont couverts entièrement par la production intérieure.

62 - La production en 1968

Elle a été évaluée à 2.631 tonnes valant 41 millions à la production.
Elle a été alimentée pour les tourteaux d'arachides à raison de 1.080 tonnes valant 5 millions et pour les tourteaux de coton à raison de 1.551 tonnes valant 36 millions.

63 - L'évolution au cours de la période 1963-1968

Les besoins et la production de tourteaux de coton sont passés de 1.330 tonnes en 1963 à 1.550 tonnes en 1968 ; ce qui donne un taux de croissance de 3,0 % par an;
Les besoins et la production de tourteaux d'arachides sont passés de 495 tonnes en 1963 à 1.080 tonnes en 1968 ; ce qui donne un taux de croissance de 16,9 % par an.

64 - Les besoins en 1980

Ils ont été évalués en 1980 à 18.800 tonnes :
dont :

-tourteaux de coton : 14.300 tonnes
-tourteaux d'arachides : 4.500 tonnes

La croissance de la décennie sera de 18 % par an, pour l'ensemble, soit 20 % pour les tourteaux de coton, 12,6 % pour les tourteaux d'arachides.
Ils seront couverts entièrement par la production intérieure.

65 - La production en 1980

La production passera pour l'ensemble des tourteaux de 2.631 tonnes en 1968 à 18.800 tonnes en 1980 ; ce qui donne un taux de croissance de 18 % par an; soit :

-pour les tourteaux de coton : 1968 : 1.551 tonnes, 1980 : 14.300 tonnes taux de croissance : 20 %
-pour les tourteaux d'arachides : 1968 : 1.080 tonnes, 1980 : 4.500 tonnes, taux de croissance : 12,6 %

Elle sera le sous-produit entièrement de la fabrication industrielle des huiles de coton et d'arachides ;
soit : 5.500 tonnes d'huiles de coton, 4.500 tonnes d'huiles d'arachides

66 - Les moyens à mettre en oeuvre

Les tourteaux étant le sous-produit de la fabrication d'huiles végétales
Il n'est pas à envisager de moyens à mettre en oeuvre spécifiques pour leur production.

7 - Sucre et sucreries

71 - Les besoins en 1968

Ils ont été évalués à 15.980 tonnes valant 2.023 millions à l'utilisation, provenant de la consommation alimentaire intérieure, et se répartissant ainsi :

- sucre raffiné : 15.270 tonnes valant 1,74 milliards ;
- sucreries : 580 tonnes valant 0,22 milliard. ;
- confiserie, chocolat : 130 tonnes valant 0,06 milliard.

Ils sont couverts :

- par les importations : 7.400 tonnes ;
  - sucre raffiné : 6.940 tonnes ;
  - autres sucreries, confiserie et chocolat : 460 tonnes.
- par la production intérieure : 8.580 tonnes ;
  - sucre raffiné : 8.330 tonnes ;
  - autres sucreries : 250 tonnes.

72 - La production en 1968

Elle a été évaluée à 8.330 tonnes valant 1,04 milliards sortie-entreprise. Elle a été alimentée en sucre brut par les importations : pour une quantité de 11.770 tonnes et une valeur CAF de 0,665 milliard.

73 - L'évolution au cours de la période 1963-1968

Les besoins en sucre raffiné sont passés de 15.980 tonnes en 1963 à 16.000 tonnes en 1968. Mais ces chiffres sont entachés de certaines distorsions Sur une période plus longue, s'étendant de 1958 à 1970, l'augmentation moyenne annuelle des besoins en sucre raffiné a été de 7 à 8 %.
La production de sucre raffiné à partir de sucre brut importé a commencé en 1965 avec 5.790 tonnes et atteint 8.330 tonnes en 1968.

74 - Les besoins en 1980

Ils ont été évalués à 40.000 tonnes de sucre, dont 25.000 tonnes de sucre en pain et 15.000 tonnes de sucre en morceaux ou granulé, et à 1.600 tonnes de sucreries et confiseries.
La croissance de la décennie sera de 8 % par an.
Ils seront couverts intégralement par la production intérieure pour le sucre et aux trois quarts par la production intérieure pour les confiseries, le quart restant étant importé.

75 - La production en 1980

Elle se fera en deux stades :

- production, par la sucrerie-raffinerie, à partir de canne à sucre produite par l'agriculture locale, de sucre en morceaux destiné à la vente et de sucre granulé destiné à la consommation intermédiaire de l'agglomérerie de Fort-Lamy.
  Cette production, entièrement nouvelle, se substituera aux importations. Elle portera sur 40.000 tonnes.
- Production, par l'agglomérerie, de sucre en pains destiné à la consommation finale, à partir de sucre granulé. Elle passera de 8.400 tonnes de sucre en pains en 1968 (produit à partir de granulés importés) à 25.000 tonnes (à partir de granulés produits localement). La croissance de la décennie sera de 9,5 % par an.

76 - Les moyens à mettre en oeuvre

La capacité nécessaire - 40.000 tonnes de sucre raffiné - sera obtenue en deux temps :

- le développement de l'activité actuelle de transformation.
  Actions projetées :
  Le secteur a prévu une extension de la capacité en 1968, qui la porte de 9.500 tonnes à 15.000 tonnes de pains de sucre par an, ce qui correspond aux besoins de l'année 1971-72.

- la création d'une production de sucre raffiné à partir d'une production locale de canne à sucre.
  Actions projetées :
  - par l'intervention publique.
    Il est projeté la création d'une sucrerie - raffinerie à Banda. Un premier projet du secteur relatif à cette création prévoit une capacité de production de 23.800 tonnes, ce qui correspondrait aux besoins de l'année 1974.

8 - La viande bovine -

81 - Les besoins en 1968

Ils ont été évalués à 34.700 tonnes valant 2.622 millions à l'utilisation. provenant :

- de la consommation alimentaire : 25.090 tonnes valant 1.786 millions
- des exportations : 9.610 tonnes valant 836 millions.

Ils sont couverts entièrement par la production.

82 - La production en 1968

Elle a été évaluée à 34.700 tonnes valant à la production 2.622 millions. Elle a été alimentée par la production du secteur de l'élevage soit : 473.000 bestiaux.

83 - L'évolution au cours de la période 1963-1968

Les besoins de viande ont évolué suivant les utilisations :

- pour la consommation alimentaire des grands centres : ils sont passés de 2.660 tonnes en 1963 à 3.990 tonnes en 1968 avec un taux de croissance de 8,5 % par an.

- pour les exportations de viande fraîche : ils sont passés de 4.210 tonnes en 1964 à 7.290 tonnes en 1968 avec un taux de croissance de 14,7 % par an.

- pour la consommation alimentaire des petits centres et de la zone rurale et des exportations de viande séchée : ils sont estimés à 23.420 tonnes en 1968, et on adopte pour eux un taux de progression annuel égal à celui du taux d'accroissement de la population, soit 1,7 % par an.

L'ensemble des besoins auraient dont évolué au cours de la période 1963-1968 avec un taux de croissance de l'ordre de 5,2 % par an.

Les besoins ont été entièrement couverts par la production intérieure.
La production globale de bovins n'ayant dû croître au cours de la période que sur un rythme guère supérieur à celui de la population active du secteur, soit 1,4%, une grande partie des bestiaux nécessaires aux besoins intérieurs en viande a dû être prélevée sur le bétail destiné aux exportations sur pied.

84 - Les besoins en 1980

Ils ont été estimés à 54.030 tonnes ; taux de progression annuel : 3,7 %
provenant :
- de la consommation alimentaire : 37.240 tonnes ; taux de progression annuel : 2,5 %
  -des grands centres : Fort-Lamy et Fort-Archambault : 9.180 tonnes ; taux de progression annuel : 7,2 %
  -des petits centres et de la zone rurale (y compris viande séchée) : 28.100 tonnes; taux de progression annuel : 1,5 %
- des exportations de viande fraîche : 16.700 tonnes ; taux de progression annuel : 7,2 %.

Ils seront entièrement couverts par la production.

85 - La production en 1980

La production passera de 34.700 tonnes en 1968 à 54.030 tonnes en 1980; ce qui donnera un taux de croissance annuel de 3,7 %.
Elle sera alimentée par la production locale de l'Elevage.

86 - Les moyens à mettre en oeuvre

Ils consistent en l'accroissement des capacités de production.
Aucune intervention extérieure n'est à prévoir : il y aura adaptation spontanée de la production aux besoins.

9 - Les autres viandes : d'ovins, caprins, porcins, équins ...

91 - Les besoins en 1968

Ils ont été évalués ainsi :
- viande d'ovins et caprins : 15.240 tonnes valant 841 millions
- autres viandes : 620 tonnes valant 116 millions à l'utilisation.

Ils proviennent :
- de la consommation alimentaire:15.620 tonnes valant 921 millions
- des exportations:940 tonnes valant 36 millions.

Ils sont couverts entièrement par la production intérieure.

92 - La production en 1968

Elle a été évaluée à :
- viande d'ovins et caprins : 15.200 tonnes valant 841 millions sortie entreprise
- autres viandes : 620 tonnes valant 116 millions sortie-entreprise.

Elle a été alimentée par la production intérieure du secteur

93 - L'évolution au cours de la période 1963-1968

Les besoins de viande ont évolué :
- ceux pour la consommation alimentaire : on estime qu'ils ont progressé comme le volume de la production, soit 1,7 % par an.
- ceux pour les exportations : mal connues, les exportations paraissent avoir été stables au cours de la période.

La production : on estime qu'elle a progressé comme le volume de la population : 1,7 % par an.

94 - Les besoins en 1980

Ils ont été estimés à :
- pour les viandes d'ovins et caprins : 18.800 tonnes
- pour les autres viandes : 1.430 tonnes

La croissance de la décennie pour l'ensemble sera de 2,1 % par an.
Ils proviennent essentiellement de la consommation alimentaire.

Ils seront couverts par la production existante.

95 - La production en 1980

La production passera :
- pour les viandes d'ovins et caprins : de 15.240 tonnes en 1968 à 18.800 tonnes en 1980
  ce qui lui donne un taux de croissance annuel de 1,7 %
- pour les autres viandes : de 620 tonnes en 1968 à 1.430 tonnes en 1980
  ce qui lui donne un taux de croissance annuel de 7,2 %.

Elle sera alimentée par la production locale de l'Elevage.

96 - Les moyens à mettre en oeuvre

Ils consistent en l'accroissement des capacités de production.
Aucune intervention extérieure n'est à prévoir : il y aura adaptation spontanée de la production aux besoins.

10 - Abattage et réfrigération -

10-1 - Les besoins en 1968

Ils ont été évalués ainsi :
- la valeur des services rendus par les abattoirs de Fort-Lamy et Fort-Archambault s'élève à 116 millions à l'utilisation dont :
  - abattage : 64 millions ;
  - réfrigération : 23 millions ;
  - palétisation : 29 millions.

Ils proviennent de la consommation professionnelle des entreprises : exportateurs et bouchers.
Ils sont couverts entièrement par la production intérieure.

10-2 - La production en 1968

Elle a été évaluée à 116 millions
Les services rendus s'appliquent à l'abattage, la réfrigération et la palétisation.

10-3 - L'évolution au cours de la période 1963-1968

Le tonnage de viande abattue est passé de 7.513 tonnes à 12.060 tonnes au cours de la période, ce qui donne un taux de progression annuel moyen de 10 %.
Durant la même période, le tonnage de la viande réfrigérée est passé de 2.663 tonnes à 3.983 tonnes, ce qui donne un taux de progression annuel moyen de 8,4 %.

10-4 - Les besoins en 1980

Ils ont été évalués à :
- abattages : 27.600 tonnes
  dont :
  - bovins : 26.000 tonnes
  - autres : 1.600 tonnes.
  dont :
  - viande destinée à la consommation intérieure : 10.800 tonnes ;
  - viande destinée à l'exportation : 16.800 tonnes.
- réfrigération : 10.300 tonnes
- palétisation : 11.200 tonnes.

La croissance de la décennie sera de 7,2% par an pour l'abattage et la réfrigération et 3,8 % pour la palétisation.
Ils seront couverts par la production intérieure.

10-5 - La production en 1980

Elle suivra une évolution absolument identique à celle des besoins.

10-6 - Les moyens à mettre en oeuvre

Ils consistent en l'accroissement des capacités de production.
Cette capacité est, en 1968, de :
- pour les abattages : 12.000 tonnes ;
- pour la réfrigération : 4.500 tonnes ;
- pour la palétisation : 11.200 tonnes.

Elle devra atteindre en 1980 :
- pour les abattages : 27.600 tonnes
- pour la réfrigération : 10.300 tonnes
- pour la palétisation : 11.200 tonnes.

Les actions projetées concernent l'agrandissement et la modernisation de l'abattoir de Farcha. Le projet N° 3358-01 permet d'en augmenter la capacité de 6.000 tonnes, portant la capacité totale de cet abattoir à 18.000 tonnes, ce qui correspond aux besoins de l'année 1978.

11 - Le sel

11-1 - Les besoins en 1968

Ils ont été évalués à 10.000 tonnes
Ils proviennent de la consommation alimentaire intérieure et de la consommation intermédiaire de certaines entreprises : pour la fabrication du pain, la salaison du poisson.

Ils sont couverts par la production intérieure : 4.000 tonnes ; et les importations : 6.000 tonnes.

11-2 - La production en 1968

Elle a été évaluée à 4.000 tonnes
Elle a été alimentée par les salines situées dans la préfecture du B.E.T.

11-3 - L'évolution au cours de la période 1963-1968

Les besoins et la production n'ont pû être suivis.
Les importations sont passées de 3.326 tonnes en 1963 à 6.029 tonnes en 1968 (mais elles ne sont que de 3.852 tonnes en 1967).

11-4 - Les besoins en 1980

Ils ont été estimés à 23.000 tonnes.
La croissance de la décennie sera de 7,2 % par an.
Ils seront couverts entièrement par la production intérieure : les importations seront donc supprimées (6.029 tonnes en 1968 valant 170 millions CAF frontière Tchad).

11-5 - La production en 1980

Elle passera de 4.000 tonnes environ de sel brut en 1968 à 23.000 tonnes de sel plus ou moins raffiné en 1980.
Ce qui donne un taux de croissance de 15 %.
Elle sera alimentée par les ressources minérales locales.

11-6 - Les moyens à mettre en oeuvre

Ils consistent en la création d'une usine de fabrication de sel dont l'implantation pourrait être Faya-Largeau.
Il est cependant nécessaire d'entreprendre une étude préalable.

12 - Les besoins (bière, eaux gazeuses, minérales et limonades)

12-1 - Les besoins en 1968

Ils ont été évalués à 68.200 hectolitres valant 1,01 milliards à l'utilisation et provenant de la consommation alimentaire.
Ils se répartissent ainsi :
- bière : 52.900 hectolitres valant 859 millions ;
  dont :
  - 52.600 hectolitres valant 856 millions destinés à la consommation intermédiai
  - et 300 hectolitres valant 3 millions destinés à l'exportation .
- eaux et limonades : 15.300 hectolitres valant 151 millions entièrement destinés à la consommation intérieure.

Ils sont couverts :
- par les importations : 12.100 hectolitres dont 6.800 hectolitres de bière ;
- par la production : 56.100 hectolitres dont 46.100 hectolitres de bière.

12-2 - La production en 1968

Elle a été évaluée à 56.100 hectolitres valant 568 millions sortie-entreprise se répartissant :
- bière : 46.100 hectolitres valant 497 millions ;
- eaux minérales, gazeuses et limonades : 10.000 hectolitres valant 71 millions.

Elle a été alimentée par l'importation de près de 600 tonnes de malt valant rendu frontière 33 millions de francs.

12-3 - L'évolution au cours de la période 1963-1968

Les besoins de boissons produites par le secteur moderne de l'économie sont passés, de 1963 à 1968 :
- pour la bière : de 25.900 hectolitres à 52.600 hectolitres, ce qui donne un tau de croissance annuel moyen de 15 % ;
- pour les eaux et limonades : de 12.500 hectolitres à 15.300 hectolitres, ce qui donne un taux de croissance annuel moyen de 4,1 %.

La production de bière n'a commencé qu'en 1965 avec 15.300 hectolitres et atteint 46.100 hectolitres en 1968, s'accroissant en moyenne de 44 % par an environ.
La production d'eaux et limonades est passée de 8.400 hectolitres en 1963 à 10.000 hectolitres en 1968, soit un taux de croissance de 3,6 %.

12-4 - Les besoins en 1980

Ils ont été évalués à 190.000 hectolitres : la croissance de la décennie sera de 9 %
Ils proviennent de la consommation alimentaire.
Ils se répartissent :
- -bière : 165.000 hectolitres, taux de croissance 10 %
- -eaux minérales et gazeuses : 25.000 hectolitres, taux de croissance 4,1 %

Ils seront couverts :
- -par les importations : 5.000 hectolitres (eaux minérales et gazeuses)
- -par la production :
  - -bière : 165.000 hectolitres
  - -eaux minérales et gazeuses : 20.000 hectolitres

(les importations de bière seront supprimées : 6.800 hectolitres) en 1968 valant 64 millions (valeur CAF frontière Tchad)

12-5 - La production en 1980

La production passera de 56.100 hectolitres en 1968 à 185.000 hectolitres en 1980 avec un taux de croissance de : 10,5 % par an.
se répartissant ainsi :

-bière : de 46.100 hectolitres à 165.000 hectolitres, taux de croissance 11,2 % par an

-eaux minérales et gazeuses : de 10.000 hectolitres à 20.000 hectolitres, taux de croissance 6% par an

La production de bière sera alimentée par environ 2.200 tonnes de malt importé ou produit localement.

12-6 - Les moyens à mettre en oeuvre

Ils consistent en l'accroissement des capacités de production.
Cette capacité est en 1968 de 47.000 hls pour la bière, 12.000 hls pour les eaux minérales et boissons gazeuses.
Elle devra atteindre en 1980 : 165.000 hls pour la bière et 20.000 hls pour les eaux minérales et boissons gazeuses.
Les actions projetées :

- par le secteur :
  - l'extension de la capacité de production existante pour la bière (projet n° 3381-01) permet de porter à 95.000 hectolitres la capacité totale, ce qui correspond aux besoins de l'année 1973.

Section 3

LES ACTIVITES DU SECTEUR SECONDAIRE

Sous-Section 35

LES ACTIVITES INDUSTRIELLES ET ARTISANALES DE TRANSFORMATION

Paragraphe 352

LES PRODUITS TEXTILES

1 - L'ensemble du secteur

11 - Les besoins en 1968

Ils ont été évalués à un montant de 9.730 millions à l'utilisation.
Ils se répartissent ainsi :

	Quantités (en tonnes)	Valeur à l'utilisation (en millions)
- coton-fibre	41.750	5.600
- filés et tissus		2.600
- vêtements et autres produits textiles	1.240	1.170
- cuirs et articles de cuir	170	360

Ils proviennent :

- de la consommation professionnelle des entreprises	640
- de la consommation des ménages	3.540
- de l'accroissement des stocks	150
- des exportations	5.400

Ils sont couverts :

- par les importations	3.120
dont :	
- filés et tissus	1.600
- vêtements et autres produits textiles	1.160
- cuirs et articles de cuir	360
- par la production intérieure	6.610

12 - La production en 1968

Elle a été évaluée à un montant de 6.550 millions sortie-entreprise.
Elle se compose de :

	Quantités (en tonnes)	Valeur à la production (en millions)
- coton-fibre	41.750	5.600
- tissage	1.250	940
- vêtements	p.m.	10

13 - L'évolution au cours de la période 1963-1968

- La production intérieure :
Elle est passée de l'indice 100 en 1963 à l'indice 142 en 1968, avec un taux de croissance de 7,3 % par an.
dont :
- pour le coton-fibre :
la production est passée de 35.210 tonnes valant, sortie-entreprise, 4.460 millions, à 41.750 tonnes valant, sortie-entreprise, 5.600 millions, avec un taux de croissance de 3,5 %.

- pour le tissage et les vêtements :
La production a commencé en 1967 pour le tissage ; la production de vêtements reste faible.

- Les importations :
Elles sont passées de l'indice 100 en 1963 à l'indice 112 en 1968, soit une croissance de 2,8 % par an.
Les importations de produits textiles destinés à la consommation finale ont sensiblement baissé au cours de la période, tandis que les importations de produits destinés à la consommation intermédiaire s'élevaient.

14 - Les besoins en 1980

Ils ont été évalués à un montant de 20,5 milliards à l'utilisation.
Ils évolueront, de 1968 à 1980, au rythme de 7,2 % par an pour les vêtements et autres produits textiles et les cuirs et articles de cuir ; au même rythme de 7,2 % pour le coton-fibre ; et au rythme de 4 % seulement pour les filés et tissus en raison de la disparition des importations de tissus destinés à la consommation professionnelle des entreprises.
Ils se répartissent ainsi :

	Quantités (en tonnes)	Valeur à l'utilisation (en millions)
- coton-fibre	97.000	12.800
- filés et tissus		4.150
- vêtements et autres produits textiles		2.700
- cuirs et articles de cuir	390	850
Ils seront couverts :		
- par les importations		4.200
dont :		
- filés et tissus		1.050
- vêtements et autres produits textiles		2.300
- cuirs et articles de cuir		850
- par la production intérieure		16.300

15 - La production en 1980

Elle a été évaluée à un montant de 16,1 milliards sortie-entreprise.
Elle se composera de :

	Quantités (en tonnes)	Valeur à la production (en millions)
- coton-fibre	97.000	12.800
- tissage	3.800	2.900
- vêtements		400

16 - Les moyens à mettre en oeuvre

Actions projetées :

- pour la production de coton-fibre : la capacité de production des usines d'égrenage devra presque doubler, ce qui représente une formation brute de capital fixe de plus d'un milliard au cours de la décennie.
- pour la production de filés et tissus :
  - un premier projet (n° 3521-02) doit permettre de porter à 15 millions de mètres par an la capacité de production de la S.T.T.. Pour atteindre les objectifs de l'année 1980, le capital fixe à créer pendant la décennie est de l'ordre de 1,5 milliards de francs.
- pour la fabrication de vêtements : le projet de construction d'une usine de confection industrielle à Fort-Archambault (n° 3521-01) ne permet pas tout à fait de réaliser les objectifs de 1980.

Section 3

LES ACTIVITES DU SECTEUR SECONDAIRE

Sous-Section 35

LES ACTIVITES INDUSTRIELLES ET ARTISANALES DE TRANSFORMATION

Paragraphe 353

LES AUTRES PRODUITS

1 - Les matières premières et demi-produits -

11 - Les besoins en 1968

Ils ont été évalués à un montant de 2.418 millions à l'utilisation.
Ils se répartissent ainsi :

	Quantités (en tonnes)	Valeurs à l'utilisation (en millions)
- Ensemble		2.418
dont :		
- matières premières textiles	310	17
- cuirs et peaux	2.800	147
- produits minéraux et métaux	5.659	754
- matériaux de construction	24.303	957
- briques		101
- engrais	1.951	76
- autres produits chimiques	883	217
- bois	5.811	149

Ils proviennent entièrement de la consommation professionnelle des entreprises de l'agriculture, de l'industrie et du bâtiment et, pour une faible part, des exportations (cuirs et peaux).
Ils sont couverts :
- par les importations, d'une valeur de 2.154 millions ;
- par la production intérieure, d'une de 264 millions.

12 - La production en 1968

Elle a été évaluée à un montant de 264 millions sortie-entreprise.
Elle concerne :
- les cuirs et peaux séchées : 147 millions ;
- les matériaux de construction : 117 millions ;
  dont briques : 101 millions.

13 - L'évolution au cours de la période 1963-1968

Les besoins sont passés de l'indice 100 en 1963 à l'indice 150 en 1968, soit un taux de croissance pour la décennie de 11,9 %.

14 - Les besoins en 1980

Ils ont été évalués à 5,5 milliards à l'utilisation (aux prix de l'année 1968), c'est à dire à près de 2,3 fois les besoins de l'année 1968, ce qui représente un taux d'évolution de 7,2 % par an.
Ils seront couverts :
- par les importations, pour un montant de 5 milliards au plus ;
- par la production intérieure, pour un montant de 500 millions au plus.

15 - La production en 1980

Elle est évaluée à environ 500 millions de francs dont :
- cuirs et peaux séchées : 250 millions ;
- matériaux de construction : 250 millions.

Cette estimation est cependant un minimum, la production de cuirs et peaux pouvant être valorisée par le tannage, la production de matérieux de construction pouvant connaître un développement plus rapide compte tenu :
- du développement des activités existantes : briques ,carreaux...;
- de la création éventuelle d'une manufacture de panneaux de particules dont la production se substitue au bois pour de nombreux usages.

16 - Les moyens à mettre en oeuvre

Plusieurs séries d'actions sont projetées :
- pour les cuirs et peaux :
  - la création de séchoirs à peaux dans les centres de plus de 5.000 habitants (projet N° 3412-01) ;
  - éventuellement, la mise en service d'une tannerie ;
- pour les matérieux de construction :
  - le développement de l'activité des briqueteries et de l'unité de fabrication de revêtements de sol ;
  - éventuellement, la création d'une manufacture de panneaux de particules, à partir du papyrus du lac Tchad.

2 - Produits des industries mécaniques et électriques

21 - Les besoins en 1968

Ils ont été évalués à un montant de 5.870 millions à l'utilisation.
Ils se répartissent ainsi :

	Quantités (en tonnes)	Valeurs à l'utilisation (en millions)
- Ensemble		5.870
dont :		
- Machines	1.357	1.445
- Matériel de transport	2.210	1.780
- Electricité	764	1.070
- Quincaillerie et mobilier métallique	235	1.575
Ils proviennent :		
- de la consommation professionnelle des entreprises :		300
- de la consommation des ménages et des administrations :		2.154
- de la formation de capital		3.364
- de l'exportation		52

	Quantités (en tonnes)	Valeurs à l'utilisation (en millions)
Ils sont couverts :		
- par les importations		5.520
dont :		
- machines		1.450
- matériel de transport		1.750
- électricité		1.010
- quincaillerie et divers		1.310
- par la production intérieure		350

22- La production en 1968

Elle a été évaluée à un montant de 350 millions sortie-entreprise.
Elle se compose de :

- mobilier et autres produits métalliques :	260
- cycles	30
- radio	60

23- L'évolution au cours de la période 1963-1968

La production intérieure est passée :
- pour les cycles, de l'indice 100 en 1965 à l'indice 124 en 1968 ;
- pour les postes de radio, de l'indice 100 en 1964 à l'indice 497 en 1968.

Les importations sont passées de l'indice 100 en 1963 à l'indice 149 en 1968, soit un taux de croissance de 8,3% par an dont, suivant l'utilisation des produits :

	Indice 68/63	Taux de croissance
- consommation professionnelle des entreprises	185	13,1 %
- consommation des ménages et des administrations	136	6,4 %
- formation de capital fixe	153	8,9 %

24- Les besoins en 1980

Ils ont été évalués à 13,5 milliards de francs à l'utilisation (aux prix de l'année 1968), c'est à dire à 2,3 fois les besoins de l'année 1968, ce qui représente un taux d'évolution de 7,2 % par an.
Ils seront couverts :
- par les importations, pour un montant de 12,3 milliards ;
- par la production intérieure, pour un montant de 1,2 milliards.

25- La production en 1980

Elle est évaluée à 1,2 milliards de francs et comprend :

- mobilier et autres produits métalliques :	600 millions
- cycles et vélomoteurs	210
- postes de radio et électrophones	190
- matériel agricole	200

Elle progressera au rythme annuel de 7,2 % pour les produits déjà fabriqués au Tchad et la fabrication locale de matériel agricole sera introduite.

26- Les moyens à mettre en oeuvre

La production de ce secteur se développera d'elle même, à l'exception du matériel agricole pour la fabrication duquel il faudra investir environ 130 millions au cours de la décennie.

3 - Produits des industries diverses

31 - L'ensemble du secteur

311 - Les besoins en 1968

Ils ont été évalués à un montant de 4.590 millions à l'utilisation.
Ils se répartissent ainsi :

	quantités (tonnes)	valeurs utilisation (millions)
- produits pharmaceutiques et chimiques	4.830	1.648
dont :		
-savons et lessives	3.375	526
-parfumerie	460	265
- articles en caoutchouc et plastique	810	679
dont :		
-chaussures 451.000 paires	270	212
- verre et céramique	800	222
- tabacs et allumettes	467	710
- articles de bois	490	270
- papiers et livres	960	590
- articles divers	300	470

Ils proviennent :

- de la consommation professionnelle des entreprises	598
- de la consommation des ménages et administrations	3.935
- de la formation de capital	47
- des exportations	9

Ils sont couverts :
- par les importations : 4.326 millions
- par la production intérieure : 263 millions.

312 - La production en 1968

Elle a été évaluée à un montant de 261 millions sortie-entreprise.
Elle se compose de :
- savon : 9
- parfumerie : 114
- chaussures en plastique : 21
- articles de bois : 62
- impression de papier : 55

313 - L'évolution au cours de la période 1963-1968

	1963	1965	1968
La production			
Elle est passée :			
- pour les savons		95t	77t
- pour la parfumerie	115t	238t	307t
- pour les chaussures en plastique	-	-	97.000 pair
- pour les articles de bois - aucune donnée disponible.			
- pour l'impression de papier		55t	70t

Les importations
Elles sont passées de l'indice 100 en 1963 à l'indice 157 en 1968 : soit un taux de croissance de 9,4 %
dont :

- suivant l'utilisation des produits

	indice 68/63	taux de croissance
-consommation professionnelle des entreprises	127,5	5,0
-consommation des ménages et administrations	170,3	11,3
-formation de capital fixe	116,3	3,0

314 - Les besoins en 1980

Ils ont été évalués à 10,5 milliards de francs à l'utilisation (aux prix de l'année 1968), c'est à dire à 2,3 fois les besoins de l'année 1968, ce qui représente un taux d'évolution de 7,2 % par an.
Ils seront couverts :
- par les importations, pour un montant de 8 milliards de francs ;
- par la production intérieure, pour un montant de 2,5 milliards de francs.

315 - La production en 1980

Elle est évaluée, sortie-entreprise, à environ 2 milliards de francs et comprend :

- parfumerie	180 millions
- savons	600
- pneumatiques	140
- chaussures en matière plastique	50
- cigarettes	640
- industrie du bois	270
- imprimerie	120

Elle progressera au rythme annuel de 7,2 % pour les produits déjà fabriqués au Tchad.

316 - Les moyens à mettre en oeuvre

Les actions projetées portent :
- sur le développement de l'activité des industries existantes :
  - parfumerie ;
  - chaussures en matière plastique ;
  - industrie du bois ;
  - imprimerie.

  Ces activités se développeront d'elles-mêmes, sans intervention extérieure au secteur.
- sur la création de nouvelles industries :
  - construction d'une manufacture de cigarettes (projet N° 3841-01) : réalisation en 1971 ;
  - construction d'une ou plusieurs savonneries ;
  - construction d'une usine pour le rechapage des pneumatiques (projet N° 3821-01) : réalisation en 1971.

  D'autres projets pourront éventuellement se réaliser :
  - installation d'une fabrique d'articles ménagers en matière plastique à Fort-Lamy (projet N° 3826-01) ;
  - construction d'une manufacture d'allumettes (projet N° 3842-01).

32 - Le savon

321 - Les besoins en 1968

Ils ont été évalués à 3.280 tonnes valant à l'utilisation 400 millions de francs dont :
- savon ordinaire : 2.880 tonnes ;
- savon de toilette : 400 tonnes.

Ils ont été couverts :
- par les importations : 3.200 tonnes ;
- par la production intérieure : 80 tonnes.

322 - La production en 1968

Cette production est très faible eu égard aux importations et ne porte que sur 80 tonnes.
La matière première utilisée est l'huile de palme importée.

323 - L'évolution au cours de la période 1963-1968

Les besoins sont passés de 1.350 tonnes en 1963 à 3.280 tonnes en 1968, ce qui représente un taux d'accroissement annuel de près de 20 %.
Mais tandis que les importations évoluaient au rythme de 19 % par an, la production locale, nulle en 1963, ne variait pratiquement pas de 1965 à 1968.

324 - Les besoins en 1980

Ils ont été évalués à 7.600 tonnes valant à l'utilisation (aux prix de l'année 1968) 925 millions de francs dont :
- savon ordinaire : 6.500 tonnes ;
- savon de toilette : 1.100 tonnes.

Ils seront couverts :
- par les importations : 600 tonnes ;
- par la production intérieure : 7.000 tonnes.

325 - La production en 1980

La production portera sur 7.000 tonnes de savon dont :
- savon ordinaire : 6.500 tonnes ;
- savon de toilette : 500 tonnes.

La matière première utilisée sera l'huile de coton.

326 - Les moyens à mettre en oeuvre

Actions projetées :
- construction d'une savonnerie en aval de la future huilerie de coton de Pont-Carol (projet N° 3813-01) de capacité de production élevée.
- éventuellement (dans la mesure où l'huilerie de Pont-Carol s'avère insuffisante), construction d'une autre savonnerie, associée à une huilerie, dans la zone cotonnière.

Section 3

LES ACTIVITES DU SECTEUR SECONDAIRE

Sous-Section 36

BATIMENTS ET GENIE CIVIL

Ce secteur comprend deux sortes de produits :
-les bâtiments et travaux divers produits et pratiquement autoconsommés en milieu traditionnel
-les bâtiments et travaux de génie civil produits par les entreprises spécialisées et vendus aux utilisateurs.

Seule sera considérée ici la construction du deuxième type ; la construction s'effectuant dans le milieu traditionnel étant pratiquement inconnue dans son volume et ses modalités.

-1-La construction de bâtiments et les travaux de génie civil

-11-Les besoins en 1968

Ils ont été évalués à un montant de 2.270 millions à l'utilisation.
Ils se répartissent ainsi :
-construction de bâtiments : 850
-travaux de génie civil : 1.420

Ils proviennent de la formation brute de capital fixe par :
-les entreprises : 150 millions
-les administrations publiques : 1.900 millions
et pour les besoins de la distribution d'eau et d'électricité : 220 millions.
Ils sont entièrement couverts par la production intérieure

-12-La production en 1968

Elle a été évaluée à un montant de 2.270 millions à la production.
Elle provient :
-des entreprises de construction : 2.050 millions
-des autres secteurs (Distribution d'eau et d'électricité) : 220 millions.

-13-L'évolution au cours de la période 1963-1968

Besoins et production ont été stables au cours de la période 1963-1968
Ils dépendent essentiellement de l'aide extérieure
Il y a eu adaptation spontanée de la production aux besoins.

-14 et 15-Les besoins et la production en 1980

Ils ont été évalués à 5,2 milliards à l'utilisation (aux prix de l'année 1968) c'est à dire à 2,3 fois les besoins et la production de l'année 1968, ce qui représente un taux d'évolution de 7,2 % par an.

Ils seront couverts par la production intérieure

-16-Les moyens à mettre en oeuvre

-Il y aura adaptation spontanée de la production aux besoins.
-L'intervention publique sera nécessaire pour le développement des besoins.

Ceux-ci pourront être créés par une politique
- -de développement de l'habitat
- -d'éxécution de grands travaux.

Cette politique pose un problème de financement dont la résolution pourrait être fortement facilitée par une transformation des technologies pour l'utilisation maximum des ressources locales en matériaux, main d'oeuvre, et financières.

La difficulté du développement de ce secteur réside dans le fait que ses produits (bâtiments, routes,...) peuvent être considérés comme en grande partie importés. C'est ainsi que les facteurs extérieurs rentrent pour 80 % dans la construction des routes, pour au moins 50 % dans la construction des bâtiments.
Une action essentielle proposée par le plan de développement sera d'aboutir à une réduction sensible de ces proportions.
Pour la poursuite de cet objectif est prévu la création d'un "Centre d'expérimentation et d'animation pour l'habitat". Ce centre dont la vocation sera l'utilisation accrue des ressources locales aura un double rôle de recherche (et expérimentation) et de formation (et vulgarisation).

Le développement de la construction doit répondre à d'énormes besoins potentiels.
Il est susceptible de créer de nombreux emplois
Il peut constituer un rôle moteur dans l'essor général du pays.
Il fera en conséquence l'objet d'un plan annexe au Plan d'action général.

Section 4

LES ACTIVITES DU SECTEUR TERTIAIRE

Sous-Section 41

LES TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

L'ensemble du secteur

11 - Les besoins en 1968

Les besoins en transports, en 1968, ont été évalués à une valeur globale à l'utilisation de 4.210 millions,
se répartissant ainsi :

- transports routiers :	2.025 millions
- transports fluviaux :	76
- transports aériens :	1.222
- postes et télécommunications :	479
- auxiliaires des transports :	173
- réparation de véhicules :	235

Les besoins ont été couverts :

- par les importations :	
- de transports routiers :	80 millions
- de transports aériens :	807
soit au total 887 millions de francs ;	
- par la production estimée à 3.323 millions.	

12 - La production en 1968

Elle a été évaluée, en 1968, à une valeur globale de 3.323 millions sortie-entreprise, se répartissant ainsi :

- transports routiers :	1.945 millions
- transports fluviaux :	76
- transports aériens :	415
- postes et télécommunications :	479
- auxiliaires des transports :	173
- réparation de véhicules :	235

13 - L'évolution au cours de la période 1963-1968

La production de transports est passée de l'indice 100 en 1963 à l'indice 135 en 1968, ce qui représente un rythme d'accroissement annuel de 6,2 %.

14 - Les besoins en 1980

Les besoins en transports, en 1980, ont été évalués à une valeur globale à l'utilisation de 8.590 millions de francs, ce qui représente pour la décennie une progression moyenne de 6,2 % par an comme par le passé.
Ils se répartiront ainsi :

- transports routiers :	3.850 millions
- transports fluviaux :	145

- transports aériens : 2.320 millions
- postes et télécommunications : 1.550
- auxiliaires des transports : 330
- réparation de véhicules : 395

Ces besoins seront couverts :

- par les importations :
  - de transports routiers : 150 millions
  - de transports aériens : 1.530

  soit au total 1.680 millions de francs ;
- par la production estimée à 6.910 millions.

15 - La production en 1980

Elle a été estimée, en 1980, à une valeur globale de 6.910 millions sortie entreprise,
se répartissant ainsi :

- transports routiers : 3.700 millions
- transports fluviaux : 145
- transports aériens : 790
- postes et télécommunications : 1.550
- auxiliaires des transports : 330
- réparation de véhicules : 395

16 - Les moyens à mettre en oeuvre

Ces moyens seront décrits dans les diverses rubriques suivant lesquelles ont été ventilés les transports.

Les transports routiers -

21-Les besoins en 1968

Les besoins en transports routiers, en 1968, ont été évalués à une valeur globale à l'utilisation de 2.025 millions, se répartissant ainsi :

	quantités en millions de tkm ou vkm	valeurs en millions de francs
- transports de voyageurs	107	380
besoins provenant :		
- des administrations	13	45
- des ménages	94	335
- transports de marchandises	117	1.645
besoins provenant :		
- des entreprises	117	1.645
Les besoins ont été couverts :		
- par les importations :		
- de transport de marchandises	6	80
- par la production :		
- de transport de voyageurs	107	380
- de transport de marchandises	111	1.565

22-La production en 1968

Elle a été évaluée, en 1968, à une valeur globale de 1945 millions sortie-entreprise, se répartissant ainsi :

	quantités en millions de tkm ou vkm	valeurs en millions de francs
- transports de voyageurs	107	380
- transports à longues distances	107	280
- entreprises traditionnelles	94	235
- entreprises modernes	13	45
- transports urbains	p.m.	100
- transports de marchandises	111	1.565
dont :		
- trafic intérieur	27	520
- coton-graines	5	190
- autres marchandises	22	330
- trafic frontalier	84	1.045
- partie intérieure au Tchad	29	360
- partie extérieure au Tchad	55	685

23-L'évolution au cours de la période 1963-1968

Les besoins globaux en transports routiers de marchandises sont passés de 96 millions de tkm en 1963 à 117 millions de tkm en 1968; la production, de 93 millions de tkm en 1963 à 111 millions de tkm en 1968

Quant aux transports de voyageurs, les besoins évalués à plus de 82 millions de voyageurs kilomètres en 1963 ont atteint 107 millions de voyageurs kilomètres en 1968. La valeur des transports urbains a presque triplé au cours de la période. L'indice global du volume de la production de transports routiers en 1968, par rapport à 1963, est de 131, ce qui représente un taux moyen d'évolution de 5,5 % par an.

Il y a eu adaptation spontanée de la production aux besoins.

24-Les besoins en 1980

Les besoins en transports routiers, en 1980, ont été évalués à une valeur globale, à l'utilisation et aux prix de l'année 1968, de 3.850 millions de francs, ce qui représente pour la décennie une progression moyenne de 5,5 % par an comme par le passé.
Ces besoins seront couverts :
- par les importations, pour une valeur de 150 millions ;
- par la production, pour une valeur de 3.700 millions de francs.

25-La production en 1980

Elle a été évaluée, en valeur, à 3.700 millions de francs ; elle évoluera comme l'ensemble des besoins et les importations au rythme annuel de 5,5 %. Sans qu'il soit possible de répartir cette production entre trafic intérieur et trafic frontalier, transports par des entreprises de type moderne et des entreprises de type traditionnel, on peut cependant estimer que les transports de marchandises se développeront moins vite que les transports de voyageurs. Alors qu'en 1968, la production de transports de marchandises représente environ les quatre cinquièmes de la production globale de transports routiers (1.565 millions sur 1.945), elle ne devrait plus en représenter que les trois quarts en 1980 (2.700 à 2.800 millions sur 3.700). Les transports de voyageurs à longue distance sur les lignes régulières et les transports urbains doivent, en effet, connaître un développement rapide au cours de la période.

26-Les moyens à mettre en oeuvre

Ils concernent essentiellement :
- l'organisation des transports routiers ;
- l'amélioration du réseau par l'aménagement ou la construction de routes ;
- l'entretien routier.

Ils auront pour effet :
- de désenclaver le Tchad, en reliant les principaux centres à la mer par des axes permanents ;
- de relier entre eux, et avec la capitale, les principaux centres administratifs ;
- d'assurer la desserte des régions agricoles ;
- d'abaisser les tarifs de transport.

L'organisation des transports routiers

Les moyens d'action permettant d'améliorer le fonctionnement des entreprises de transport pourront porter :
- sur la structure de ces entreprises : plusieurs solutions sont envisageables mais, dans tous les cas, deux services paraissent devoir être assurés de façon centralisée pour l'ensemble des transporteurs, car ils sont essentiels pour garantir une rotation élevée des véhicules : - le service d'exploitation, chargé de la répartition du frêt ; - le service d'entretien des véhicules.
- sur la réglementation des transports routiers, les points essentiels étant les suivants : - limitation de la capacité du parc, par le contrôle des crédits accordés pour l'achat des véhicules ;
  - renforcement de l'examen technique des véhicules ;
  - contrôles routiers...
- sur la tarification, pour qu'elle soit mieux adaptée aux prix de revient réels ;
- sur les informations statistiques contenues dans les documents de base :

- bordereau de transport, qui accompagne le frêt ;
- feuille de route, qui accompagne le véhicule ;
- rapport annuel des organismes de transport.

- sur l'assistance comptable à fournir aux transporteurs.
- sur la formation des transporteurs.

L'amélioration de l'infrastructure routière

Un grand nombre de projets tendant à améliorer les liaisons intérieures du Tchad ou ses liaisons avec l'extérieur ont été recensés. Leur montant total s'élève à plusieurs dizaines de milliards. Seuls les plus importants d'entre eux seront réalisés au cours de la décennie. La liste, non exhaustive, des projets recensés comprend :

Projet N°	Intitulé et descriptif sommaire	Montant du projet	Contrôle
	- Liaisons intérieures		
	- Liaison de Fort-Lamy avec le Sud du Tchad		
5100-01	Etude préliminaire de la liaison Fort-Lamy - Sud du Tchad	p.m.	p.m.
5100-02	Etudes techniques définitives de la liaison Fort-Lamy - Sud du Tchad, c'est à dire des tronçons : - Guelendeng - Doba ; - Doba - Moundou ; - Doba - Guéré.	200	p.m.
5100-03	Bitumage de la liaison Fort-Lamy - Sud du Tchad, c'est à dire des tronçons : - Guelendeng - Doba : environ 335 kilomètres ; - Doba - Moundou : environ 100 kilomètres ; - Doba - Guéré : environ 165 kilomètres ; soit au total environ 600 kilomètres.	10000 (6500) (1500) (2000)	400
5100-04	Bitumage du tronçon Fort-Archambault - Guéré de la route Guelendeng - Fort-Archambault, comprenant : - la réalisation d'une route revêtue de 27,4 kilomètres ; - la réalisation de la traversée de la ville de Fort-Archambault par deux chaussées de 6 mètres, sur une longueur de 4,8 kilomètres	715 (305) (410)	p.m.
	-Liaison Fort-Lamy - Fort-Archambault - Abéché - Fort-Lamy		
5100-10	Aménagement de la zone du Bâ-Illi, entre Guelendeng et Fort-Archambault : il s'agit de la réalisation de quatre sections de route permanente non revêtue, représentant une longueur totale de 23,2 kilomètres et de la construction d'un pont de 60 mètres dans la zone du confluent du Bâ-Illi et du Chari	218	p.m.
5100-11	Bitumage de la route Guelendeng - Guéré et aménagement de la bretelle de Bousso, sur une longueur de 370,4 kilomètres pour la route et 2,4 kilomètres pour la bretelle de raccordement	4500	270
5100-12	Aménagement de la route Fort-Archambault - Hellibongo et construction d'un pont sur le Chari à Hellibongo, comprenant :	560	34

	- l'aménagement en route en terre permanente du tronçon Fort-Archambault - Hellibongo de la route Fort-Archambault - Abéché, sur une longueur de 16,8 kilomètres ;	(300)	
	- la construction d'un ouvrage de franchissement du fleuve Chari à Hellibongo, d'une longueur de 275 mètres	(260)	
5100-13 et 5100-14	Construction d'une route revêtue entre Hellibongo et Mangalmé, d'une longueur de 393 kilomètres, et de trois ponts ; les travaux pourront être exécutés en deux phases :	8675	520
	- construction d'une route en terre	(5650)	(339)
	- construction d'une route revêtue	(3025)	(181)
5100-15 et 5100-16	Construction d'une route revêtue entre Mangalmé et Abéché, d'une longueur de 215,7 kilomètres, et de trois ponts dont un de 90 mètres ; les travaux pourront être exécutés en deux phases :	5070	304
	- construction d'une route en terre	(4235)	(254)
	- construction d'une route revêtue	(835)	(50)
5100-17	Etude de projet définitif de la route Massaguet - Mangalmé	205	p.m.
5100-18	Aménagement d'une route en terre entre Massaguet et Mangalmé, sur une longueur totale de 509,2 kilomètres, dont : - Massaguet - Bokoro : 188,2 km - Bokoro - Mongo : 201,9 km - Mongo - Mangalmé : 119,1 km et contruction d'un pont de 100 mètres d'ouverture	2387	138
5100-19	Etude de projet définitif de la route Mongo - Ati	50	p.m.
5100-20	Aménagement d'une route en terre entre Mongo et Ati, sur une longueur de 120,7 kilomètres, et construction d'un pont de 105 mètres d'ouverture	492	28
	- Liaison de Fort-Lamy avec le Lac		
5100-21	Aménagements ponctuels sur la route Djermaya - Djimtilo, comprenant des rectifications de tracé sur une longueur de 32 kilomètres et la mise en place de petits ouvrages	170	p.m.
5100-22	Construction d'une route revêtue entre Djermaya et Djimtilo, sur une longueur de 76,25 kilomètres	1.660	60
	- Autres liaisons intérieures		
5100-23	Bitumage de la route Moundou - Koutou - Aérodrome, sur une longueur de 11,1 kilomètres	100	p.m.
5100-24	Déviation de la route Fort-Archambault - Bangui, pour éviter les plantations de canne à sucre de la future sucrerie de Banda, sur une longueur de 20 kilomètres environ	100	p.m.

5100-25	Aménagement de l'infrastructure routière du Ouaddaï géographique par la réalisation, en régie directe, des ouvrages d'art et d'une plateforme sommaire sur les itinéraires :	400	p.m.
	- Abéché - Biltine : longueur à aménager : 92 km	(70)	
	- Abéché - Am-Zoer : longueur à aménager : 72 km	(90)	
	- Abéché - Goz Beida ;	(200)	
	- Abéché - Am Dam : longueur à aménager : 50 km	(40)	
5100-26	Aménagement des accès aux bacs de Bousso, Onoko, Damtar, Baïbokoum et Pandzangué	150	p.m.
5100-27	Aménagement des passages d'eau et remise en état des pistes cotonnières dans les zones-usines n'ayant pas fait l'objet des travaux de la première tranche	1000	p.m.
	- Liaisons avec l'extérieur		
	- Liaison Tchad - Cameroun		
5100-05	Etudes techniques définitives de la liaison routière N'Gaoundéré - Moundou :		
	- part tchadienne	40	p.m.
5100-06	Construction d'une route revêtue entre N'Gaoundéré et Moundou, sur une longueur de 350 kilomètres dont 250 kilomètres de N'Gaoundéré à la frontière tchado-camerounaise et 100 kilomètres de la frontière à Moundou :		
	- part tchadienne	1800	108
	- Liaison Tchad - Nigeria		
5100-07	Etudes préliminaires pour la construction d'un pont sur le Chari à Fort-Lamy	50	p.m.
5100-08	Construction d'un pont sur le Chari à Fort-Lamy comprenant :	750	p.m.
	- la construction d'un pont de 455 mètres de longueur en béton armé et béton précontraint ;	(600)	
	- l'aménagement des voies d'accès	(150)	
5100-09	Construction d'une route revêtue entre Fort-Lamy et Maïduguri, sur une longueur de 240 kilomètres dont 100 kilomètres au Cameroun et 140 au Nigeria :		
	- part tchadienne	1550	90
	- Liaison Tchad - Lybie		
5100-28	Etudes économique et technique de factibilité de la liaison Fort-Lamy - Tripoli :		
	- part tchadienne	115	p.m.
	- Liaisons interurbaines		
5100-29	Création d'un réseau de transport urbain à Fort-Lamy	40	p.m.
	- Autres projets		
5100-40	Classement administratif des routes et pistes au Tchad	p.m.	p.m.
5100-42	Construction d'un nouveau ministère des Travaux Publics	110	p.m.

La réorganisation de l'entretien routier

Des mesures devront être prises pour :
- d'une part, améliorer les conditions actuelles de l'entretien routier ;
- d'autre part, permettre la prise en charge, par la Direction des Travaux Publics, d'un réseau de près de 4.000 kilomètres dont la route Fort-Lamy - Fort-Archambault - La sido anciennement entretenue par l'Agence Transéquatoriale de Communications (ATEC).

L'organisation future de l'entretien devra respecter un certain nombre de règles concernant :
- l'établissement des programmes d'entretien ;
- l'amélioration des méthodes d'entretien ;
- l'exécution des travaux d'entretien ;
- la réparation et la gestion du matériel.

Il est envisagé de créer un "Office de l'entretien des routes".
Les études préalables et la création de cet Office font l'objet du projet n° 5100-41, d'un montant de 160 millions de francs.

Un certain nombre de projets ont été considérés comme prioritaires ; il s'agit des projets relatifs :
- aux liaisons intérieures : n° 5100-01 à 5100-04
  5100-24
  et 5100-27
- aux liaisons avec l'extérieur : n° 5100-05 et 5100-06
  5100-07 et 5100-08
- à l'entretien routier : n° 5100-41

L'ensemble de ces projets représente un montant de 15,3 milliards de francs.

Les transports fluviaux

31 - Les besoins en 1968

Les besoins en transports fluviaux, en 1968, ont été évalués à 76 millions de francs à l'utilisation,
se répartissant ainsi :

	quantités 1000 tonnes	valeurs millions de F
- transport de marchandises	14,7	76,1
besoins provenant :		
- des entreprises	14,7	76,1

Les besoins ont été couverts :
- par la production.

32 - La production en 1968

Elle a été évaluée à une valeur globale de 76 millions sortie-entreprise, pour 14.700 tonnes transportées.

33 - L'évolution au cours de la période 1963-1968

Les besoins en transports fluviaux de marchandises sont passés, en quantité, de 8.600 tonnes en 1963 à 14.700 tonnes en 1968, soit une progression moyenne annuelle de 11,3 %, et, en valeur, de 50,8 millions en 1963 à 76,1 millions en 1968, ce qui ne représente plus qu'une progression de 8,4 % par an.

Il y a eu adaptation spontanée de la production aux besoins.

34 - Les besoins en 1980

Les besoins en transports fluviaux, en 1980, ont été évalués à une valeur globale, à l'utilisation et aux prix de l'année 1968, de 145 millions de francs, ce qui représente pour la décennie une progression moyenne de 5,5 % par an.

Ces besoins seront couverts :
- par la production.

35 - La production en 1980

Elle a été évaluée, en valeur, à 145 millions de francs.

36 - Les moyens à mettre en oeuvre

Ils concernent :
- soit l'amélioration des conditions de navigation ;
- la mise en service de nouvelles liaisons ;
- des aménagements portuaires ;

sur le Lac, entre Fort-Lamy et le Lac et à Fort-Archambault.

Ils aideront à assurer le transport, à Fort-Lamy, du sucre produit à Banda et à évacuer les principales productions envisagées dans la zone du Lac : blé, coton, produits de la pêche...

Les projets portant amélioration des transports fluviaux concernent :
- des études et l'aménagement d'un balisage sur le Chari et le Lac entre Fort-Lamy et Bol : il s'agit du projet n° 5200-01 d'un montant de 30 millions.
- la mise en place d'un bac de 45 tonnes, principalement destiné au transport du natron sur le Lac, et reliant Bagasola et Bagakawa dont l'aménagement des accès est également prévu : projet n° 5200-02 d'un montant de 70 millions.
- divers aménagements portuaires :
  - à Fort-Lamy, l'un en amont du pont de Chagoua, l'autre en aval à Farcha, comprenant chacun un mur de quai en palplanches équipé de deux grues électriques projets n°s 5200-03 et 5200-04, d'un montant de 335 millions.

- à Fort-Archambault comprenant un mur de quai en palplanches et deux grues électriques : projet n° 5200-05 d'un montant de 150 millions.
- à Djimtilo comprenant un ouvrage d'accostage et des bâtiments : projet n° 5200-06 d'un montant de 129 millions.
- à Bol comprenant un ouvrage d'accostage et un bâtiment : projet n° 5200-07 d'un montant de 51 millions.

4 - Les transports ferroviaires

46 - Les moyens à mettre en oeuvre

Un certain nombre de projets relatifs à la création d'une infrastructure ferroviaire au Tchad existent, mais leur réalisation d'ici à 1980 est tout à fait improbable.

Il s'agit :

- Du prolongement du chemin de fer transcamerounais vers le Tchad méridional

comprenant :
- les études économiques complémentaires destinées à compléter les études économiques et techniques préliminaires déjà faites : projet n° 5300-01 d'un montant de 20 millions.
- les études techniques définitives du tronçon N'Gaoundéré - Loundou : projet n° 5300-02 dont la part tchadienne est estimée à 100 millions de francs.
- la construction d'un chemin de fer entre N'Gaoundéré et Loundou, distantes de 352 kilomètres dont 101 kilomètres au Tchad et 251 au Cameroun : projet n° 5300-03 dont la part tchadienne est estimée à 4 milliards de francs.
- les études techniques définitives du tronçon Loundou - Fort-Archambault : projet n° 5300-04 dont le montant est estimé à 285 millions de francs.
- la construction d'un chemin de fer entre Loundou et Fort-Archambault, distantes de 283 kilomètres, desservant Doba et Koumra : projet n° 5300-05 d'un montant de 11,4 milliards de francs.

- De la liaison ferroviaire Soudan - Nigeria via le Tchad

comprenant :

- l'étude économique préliminaire d'une liaison entre Maïduguri (Nigeria) et Nyala (Soudan) par Fort-Lamy et Abéché : projet n° 5300-06 d'un montant de 10 millions de francs.
- les études techniques préliminaires et les études économiques complémentaires de la même liaison : projet n° 5300-07 dont la part tchadienne est estimée à 60 millions de francs.
- les études techniques définitives portant sur une longueur totale de l'ordre de 1.500 kilomètres : projet n° 5300-08 dont le coût est évalué, pour le Tchad, à un milliard de francs.
- la construction d'un chemin de fer entre Maïduguri et Nyala, d'une longueur d'environ 1.500 kilomètres dont :
  - Maïduguri - Fort-Lamy : 240 kilomètres dont le coût est de 9,6 milliards ;
  - Fort-Lamy - Abéché : 740 kilomètres dont le coût est estimé à 29,6 milliards ;
  - Abéché - Adré : 160 kilomètres dont le coût est estimé à 6,4 milliards ;
  - Adré - Nyala : 360 kilomètres dont le coût est estimé à 14,4 milliards ;

  Ces travaux font l'objet du projet n° 5300-09 dont le coût global peut être évalué en première approximation à 60 milliards de francs, la part tchadienne représentant 40 milliards de francs.

Seul le tronçon Fort-Lamy - Maïduguri peut présenter un intérêt économique en 1980

- Les transports aériens

51 - Les besoins en 1968

Les besoins en transports aériens, en 1968, ont été évalués à une valeur à l'utilisation de 1.222 millions,
se répartissant ainsi :

- consommation intermédiaire des entreprises : 963 millions ;
- consommation des administrations tchadiennes : 259 millions.

Les besoins ont été couverts :

- par les importations : pour une valeur de 807 millions ;
- par la production intérieure : pour une valeur de 415 millions.

52 - La production en 1968

Elle a été évaluée, en 1968, à une valeur globale de 415 millions sortie-entreprise,
se répartissant ainsi :

- production de transport aérien : 259 millions ;
- marge de commercialisation sur importations de transport aérien : 146 millions.

53 - L'évolution au cours de la période 1963-1968

A défaut d'avoir pû établir le compte des transports aériens pour l'année 1963,
on observera que :

- le trafic aérien de passagers avec l'extérieur aussi bien qu'à l'intérieur a été pratiquement constant au cours de la période ;
- en revanche, si le frêt aérien à l'intérieur -faible en valeur absolue- a plutôt diminué, le frêt aérien à destination ou en provenance de l'extérieur s'est sensiblement accrû : il est passé, à Fort-Lamy, de 10.700 tonnes en 1963 à près de 17.000 tonnes en 1968, ce qui représente un accroissement annuel de près de 10 %.
- la création, pendant la période, d'une compagnie nationale, a accrû la part de la production nationale au détriment des importations.

54 - Les besoins en 1980

Les besoins en transports aériens, en 1980, ont été évalués à une valeur globale, à l'utilisation et aux prix de l'année 1968, de 2.320 millions de francs, ce qui représente pour la décennie une progression moyenne de 5,5 % par an.
Ces besoins seront couverts :
- par les importations, pour une valeur de 1.530 millions ;
- par la production, pour une valeur de 790 millions.

55 - La production en 1980

Elle a été évaluée, en valeur, à 790 millions ; elle évoluera comme l'ensemble des besoins et les importations au rythme annuel de 5,5 %. Elle se répartira entre :
- production de transport aérien: 500 millions environ ;
- marge de commercialisation sur importations de transport aérien : 290 millions environ.

56 - Les moyens à mettre en oeuvre

Ils concernent l'amélioration des infrastructures aériennes :
- pour répondre aux besoins nouveaux ;
- augmenter la sécurité du trafic aérien ;
- rendre permanents les aérodromes desservant les chefs-lieux de préfectures et équiper chaque sous-préfecture d'un petit aérodrome permanent.

Projets relatifs à l'amélioration de l'infrastructure aérienne Projet N°	Intitulé et descriptif sommaire	Montant du projet
	- Aérodromes principaux (gérés par l'ASECNA)	
	- Aérodrome de Fort-Lamy	
5500-01	Etudes pour le transfert de l'aérodrome	50
5500-02	Déplacement ou extension de l'aérodrome par l'une des trois solutions ci-après :	
	- déplacement	6.250
	- renforcement	3.350
	- construction d'une deuxième piste parallèle (solution présentant le plus grand nombre d'avantages)	4.600
5500-03	Renforcement de la piste pour recevoir les appareils de type DC 10 en 1973	865
	- Aérodrome de Fort-Archambault	
5500-04	Etudes pour le déplacement de l'aérodrome	30
5500-05	Construction d'un aérodrome pour avions moyens courriers à réaction à Fort-Archambault (Doyaba) ; deux solutions existent :	
	- extension	600
	- déplacement (solution préférable)	1.200
5500-06	Installation d'un VOR sur l'aérodrome	30
	- Aérodrome de Koundou	
5500-07	Installation de deux groupes électrogènes	3
5500-08	Mise en place d'un véhicule incendie	9
5500-09	Construction d'un salon d'honneur	5
	- Aérodrome d'Abéché	
5500-10	Renforcement de la piste d'envol pour la rendre accessible, de façon permanente, aux aéronefs du type DC 4	613,5
5500-11	Implantation d'un balisage électrique lumineux	8
5500-12	Clôture de l'aérodrome	12
	- Aérodrome de Bol	
5500-13	Extension à 850 mètres de la piste de l'aérodrome	9,75
5500-14	Construction d'un aérodrome accessible aux avions du type DC 4	500
	- Aérodrome de Bongor	
5500-15	Assainissement de la piste et des aires de l'aérodrome	7
5500-16	Réfection de l'aérogare	3,5
	- Aérodrome de Pala	
5500-17	Assainissement, rechargement et revêtement bitumineux de la piste et des aires	120

- Aérodrome d'Am-Timan

5500-18	Assainissement, extension et renforcement de la piste pour la rendre accessible aux DC 4	70

- Aérodrome de Faya-Largeau

5500-19	Revêtement bitumineux de la piste et des aires	250
5500-20	Installation d'une veille HF phonie	4,5
5500-21	Equipement radio-électrique de l'aérodrome	10

- Aérodromes de Bardaï, Zouar, Fada, Ounianga-Kébir

5500-22	Installation de radio-balises	15

- Aérodrome de Fada

5500-23	Aménagement d'une piste accessible aux appareils de type DC 4	70

- Aérodromes secondaires

5500-24	Etudes pour le déplacement, la réfection, l'allongement ou la construction d'aérodromes secondaires	7,5
5500-25	Déplacement du teerain de Mao pour lui permettre d'accueillir des appareils de type DC 3	95
5500-26	Réfection de l'aérodrome de Massenya	35
5500-27	Réfection de l'aérodrome d'Aboudeia	45
5500-28	Amélioration de la bande de roulement de l'aérodrome de Bokoro	20
5500-29	Renforcement de l'aérodrome de Moussoro	15
5500-30	Amélioration de l'aérodrome de Zakouma	12
5500-31	Aménagement du terrain d'Oum-Hadjer pour le rendre accessible aux DC 3 en toutes saisons	22
5500-32	Allongement et renforcement de l'aérodrome de Laï	29
5500-33	Allongement de l'aérodrome de Doba	25
5500-34	Déplacement de l'aérodrome d'Am-Dam	9
5500-35	Aménagement d'une nouvelle piste pour avions légers à Mangalmé	6,5
5500-36	Aménagement du terrain d'Adré	3
5500-37	Elargissement et allongement de la piste de l'aérodrome d'Haraze Mangueigre	4
5500-38	Réfection et allongement de l'aérodrome de Guéreda	14,5
5500-39	Aménagement d'une piste pour avions légers à Arada	4
5500-40	Aménagement d'une piste pour avions légers à Am-Zoer	4
5500-41	Construction d'un aérodrome pour DC 3 à Léré	28

- Aménagements annexes aux aérodromes

5500-42	Adduction d'eau de l'aérodrome d'Abéché	3
5500-43	Construction d'une voie d'accès à l'aérodrome de Melfi	13